

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 NOVEMBRE 2012

VOLUME 42

ODETTE GAGNON et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,

Me CLAUDINE ROY

INTERVENANTS :

Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites
criminelles et pénales

Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec

Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal

Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec

Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général
des élections

Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec

Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

Me ISABELLE PIPON pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval

Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

Me MARK BANTEY pour Gesca, The Gazette, Le Devoir,
CTV, Media Transcontinental, Global TV et The Globe
and Mail

Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada

Me ÉRIC MEUNIER pour Québecor Média, Groupe TVA et
Corporation Sun Média

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	7
ANDRÉ DUROCHER	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	18
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	154
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN	209

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

25E-286 :	Fournir l'endroit où M. André Durocher a levé les plans et devis pour les contrats Chabanel et Gouin à la Ville de Montréal	216
25E-287 :	Fournir la date où M. André Durocher a levé les plans et devis pour les contrats Chabanel et Gouin à la Ville de Montréal	216
25E-288 :	Engagement du témoin André Durocher à fournir la lettre de M. Lavoie concernant l'invitation.	223
25E-289 :	Engagement du témoin André Durocher à fournir l'ordre de débiter les travaux.	224

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
(25P-280) : Ville de Montréal - Soumission publique SP08-443 - Appel d'offres 9619 (pièce retirée, déjà cotée sous 23P-271)	18
25P-280 : Agenda 2008 - Les Excavations Panthère (avait été cotée 25P-281 préalablement)	19
25P-281 : Agenda 2006 - Les Excavations Panthère	32
25P-282 : Ville de Montréal - Soumission publique Sp09 0159 - Appel d'offres 9902	51
25P-283 : Ville de Blainville - Formulaire de demande d'autorisation au Conseil et als (Secteur Paul-Albert)	92

25P-284 :	Ville de Blainville - Procès-verbal d'ouverture des soumissions et als (boul. de la Seigneurie Est)	109
25P-285 :	Facture Hôtel Ramada pour réservation de salle 10 mai 2008	140

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), ce vingt et unième
2 (21ième) jour du mois de novembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le
10 Commissaire Lachance. Alors, Denis Gallant pour la
11 Commission.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Claudine Roy pour la Commission. Bonjour.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour.

16 Me CLAUDE GIRARD :

17 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des
18 poursuites criminelles et pénales.

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Monsieur, Madame. Benoit Boucher pour le Procureur
21 général du Québec.

22 Me MARTIN ST-JEAN :

23 Bon matin à tous. Martin St-Jean, Ville de
24 Montréal.

25

1 Me GASTON GAUTHIER :
2 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.
3 Me DANIEL ROCHEFORT :
4 Daniel Rochefort pour l'Association de la
5 construction du Québec.
6 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :
7 Bonjour. Alexie Lafond-Veilleux pour le DGE.
8 Me SIMON LAROSE :
9 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.
10 Me DENIS HOULE :
11 Bonjour. Alors, Denis Houle pour l'Association des
12 constructeurs de routes et grands travaux du
13 Québec.
14 Me ISABELLE PIPON :
15 Bon matin. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.
16 Me CAROLINE ISABELLE :
17 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.
18 Me MICHEL DÉCARY :
19 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
20 Québec.
21 Me MARK BANTEY :
22 Bonjour. Mark Bantey pour Gesca, The Gazette, Le
23 Devoir, CTV, Media Transcontinental, Global TV et
24 The Globe and Mail.
25

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 Bon matin. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
3 Canada.

4 Me ÉRIC MEUNIER :

5 Bonjour. Éric Meunier pour Québecor Média, Groupe
6 TVA et Corporation Sun Média.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Ça a fait le tour. Alors, bon. Si je suis ici
9 devant vous ce matin, Madame la Présidente,
10 Monsieur le Commissaire Lachance, c'est que, hier,
11 hier après-midi, le DPCP, via son représentant
12 maître Claude Girard, a fait signifier à la
13 Commission deux requêtes visant la non-publication
14 d'une partie du témoignage de monsieur Durocher qui
15 est en cours. Aussitôt fait, j'ai pris... bien,
16 j'avais pris... j'avais pris de l'avance parce que
17 j'avais parlé avec maître Girard le matin même, et
18 j'ai parlé à mes confrères, consoeurs des médias,
19 d'où leur présence ici ce matin, que j'allais
20 recevoir ces requêtes-là. Donc, je vais laisser la
21 parole sans plus tarder à maître Girard et je
22 verrai à compléter par la suite pour la suite des
23 choses, Madame la Présidente.

24 Me CLAUDE GIRARD :

25 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire. Alors, d'entrée de jeu, je vais...
2 nous avons deux requêtes à présenter ce matin
3 puisqu'il semble y avoir deux dossiers concernés
4 par la partie du témoignage de monsieur Durocher.
5 Alors, dans un premier temps, je vais déposer
6 formellement l'original de chacune des requêtes au
7 dossier de la Commission.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que vous entendez plaider la requête
10 maintenant ou à la fin du témoignage de monsieur
11 Durocher?

12 Me CLAUDE GIRARD :

13 On aimerait procéder de la façon qu'on a procédé la
14 dernière fois, c'est-à-dire qu'on introduit nos
15 requêtes, on demande une ordonnance de non-
16 publication pour autant la requête qui est sous
17 scellés que le contenu des débats à venir, et par
18 après, une fois que le témoignage sera rendu, on
19 pourra faire le débat. Je pense, c'est ce qui a été
20 entendu, qui a été convenu avec maître Gallant.

21 Me DENIS GALLANT :

22 C'est la position des procureurs de la Commission.
23 J'ai parlé hier aux représentants des médias, ils
24 ont peut-être des bémols, je vais les laisser
25 s'expliquer là-dessus.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Je vous écoute.

3 Me GENEVIÈVE GAGNON :

4 Alors, bonjour.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour.

7 Me GENEVIÈVE GAGNON :

8 Nous sommes prêts à consentir au modus operandi,

9 c'est-à-dire de reporter le débat des... sur

10 l'ordonnance de non-publication permanente jusqu'à

11 ce que... en fait, pour les conclusions permanentes

12 demandées par le DPCP jusqu'à la fin du témoignage

13 de monsieur Durocher. Il y a un élément sur lequel

14 on voudrait faire des représentations, c'est de

15 s'assurer que l'ordonnance, les motifs qui vont

16 soutenir l'ordonnance qui serait rendue pourraient

17 être rendus publics, c'est-à-dire les raisons pour

18 lesquelles il y a une ordonnance de non-publication

19 temporaire.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bon. Alors, vous avez pris connaissance de la

22 déclaration... non pas de la déclaration, mais la

23 décision que les Commissaires avons rendue

24 relativement à Lino Zambito.

25

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 Oui, tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, la décision, sauf un paragraphe ou deux
5 paragraphes, si je ne m'abuse, a été rendue
6 publique.

7 Me GENEVIÈVE GAGNON :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, je présume que cette façon de faire vous
11 convient.

12 Me GENEVIÈVE GAGNON :

13 Oui, certainement.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, nous allons présumer que nous allons faire
16 la même chose.

17 Me GENEVIÈVE GAGNON :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Donc, est-ce que vous allez nous indiquer
21 le moment où vous désirez que le témoignage soit
22 fait en non-publication pour le moment?

23 Me DENIS GALLANT :

24 Bien, moi, j'ai annoncé mes couleurs tout de suite,
25 c'est-à-dire que le témoignage - j'en ai parlé avec

1 ma collègue, maître Roy - ce qu'elle me disait,
2 c'est que, en publication, elle devrait aller
3 normalement jusqu'à la pause du matin, ce qui
4 permettrait au technicien de passer en non-pub. Et
5 après, ce qu'elle me disait, c'est qu'elle en avait
6 à peu près pour trente (30) à quarante-cinq (45)
7 minutes, peut-être un peu plus, en non-publication.
8 Ce qui ferait en sorte... Oui, je vous laisse...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Mais, c'est que j'aimerais simplement savoir : est-
11 ce que les parties vont être appelées à contre-
12 interroger monsieur Durocher tout de suite avant la
13 partie non-publication ou après?

14 Me DENIS GALLANT :

15 Bien, je vous dirais que le même modus qu'on avait
16 fait pour monsieur Zambito, c'était la chose la
17 plus facile à faire. C'est que vous avez lancé une
18 invitation aux parties à savoir s'ils voulaient
19 contre-interroger sur la partie publique, et
20 toujours faire... leur laisser le droit, après ça,
21 pour la période de non-publication.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Si les parties sont d'accord...

24 Me DENIS GALLANT :

25 Tout à fait.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... c'est ce qui m'apparaît le plus pratique, parce
3 que ça va être plus facile après pour décider des
4 questions qui doivent être rendues publiques ou
5 non. Est-ce que je peux... D'abord, est-ce qu'il y
6 a des gens qui vont, des parties qui vont avoir
7 l'intention de contre-interroger monsieur Durocher?
8 S'il n'y a personne, ça va régler la question.

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 Pour la Ville de Montréal, sur ce que l'on a
11 entendu, là où on est présentement, il n'y aura pas
12 de contre-interrogatoire, sous réserve, peut-être,
13 de ce qui sera révélé dans les prochaines minutes.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16 Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Pour notre part non plus, il n'y aura pas de
18 contre-interrogatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 J'ai l'intention de poser quelques questions au
23 témoin.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait.

1 Me ??? :

2 Alors, la même position que maître St-Jean.

3 Dépendant des questions de ce matin, on n'aura pas
4 de contre-interrogatoire, Madame.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 Me ??? :

8 En ce qui nous concerne jusqu'à maintenant, non, il
9 n'y a pas l'intention de contre-interroger monsieur
10 Durocher.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bon. Parfait.

13 Me ??? :

14 Et moi de même.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Oui?

17 Me CLAUDE GIRARD :

18 Si vous me permettez, peut-être une petite
19 précision concernant nos intentions. Il manque
20 certains éléments de preuve pour que nos dossiers
21 soient complets pour une plaidoirie. On a indiqué
22 qu'on était pour présenter des affidavits
23 circonstanciés. Alors ce que j'ai indiqué à mon
24 collègue, maître Gallant, ce matin, c'est que les
25 affidavits sont en préparation à l'heure actuelle,

1 et une fois que nous aurons entendu l'essence du
2 témoignage de monsieur Durocher, on va demander une
3 pause pour être en mesure de prendre une décision
4 finale concernant l'administration de la preuve
5 qu'on va faire.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Quel genre de pause?

8 Me CLAUDE GIRARD :

9 Assez courte.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Très bien.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Alors moi, s'il n'y a pas d'autre chose, je vais
14 être à mon bureau et je vais attendre impatiemment
15 les affidavits de mon collègue.

16 Me CLAUDE GIRARD :

17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors bon matin, Maître Roy.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Bon matin à vous également. Alors on peut appeler
22 monsieur Durocher? Je vais avoir à m'adresser à
23 vous relativement à des pièces qui ont été déposées
24 hier, et quant à la cotation qui... à la cote,
25 pardon, qui devrait être modifiée. Alors Monsieur

1 Durocher, vous pouvez vous approcher.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bonjour Monsieur Durocher.

4 M. ANDRÉ DUROCHER :

5 Bonjour.

6

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), ce vingt et unième
2 (21ième) jour du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ DUROCHER, retraité.

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Alors, comme je vous l'indiquais il y a quelques
12 secondes, hier, à l'onglet 5, soit la soumission
13 publique du trois (3) décembre deux mille huit
14 (2008), appel d'offres 9619, a été déposée et cotée
15 25P-280. Cependant, hier soir je me suis aperçu que
16 cette pièce avait déjà été déposée dans le
17 témoignage de monsieur Leclerc sous la cote 23P-
18 271. Alors je demanderais que la cote 25P-280 soit
19 enlevée pour cette pièce, et qu'on y inscrive la
20 cote qu'elle avait déjà.

21

22 (25P-280) : Ville de Montréal - Soumission
23 publique SP08-443 - Appel d'offres
24 9619 (pièce retirée, déjà cotée sous
25 23P-271)

1 MADAME LA GREFFIÈRE :

2 C'est fait.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Compte tenu du fait qu'on avait suivi une
5 chronologie, je vous demande, ça a donc une
6 incidence sur la pièce à l'onglet 4, qui s'appelle
7 agenda deux mille huit (2008) de Panthère
8 Excavations, qui avait été cotée 25P-281. Elle
9 prendrait maintenant la cote de la pièce qu'on
10 vient de modifier, soit 25P-280.

11

12 25P-280 : Agenda 2008 - Les Excavations Panthère
13 (avait été cotée 25P-281
14 préalablement)

15

16 Ça va?

17 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

18 Q. [1] Alors Monsieur Durocher, hier on a abordé
19 différents sujets relativement à votre vie au sein
20 du monde de la construction, et particulièrement au
21 sein d'Excavations Panthère. Vous nous avez
22 mentionné différents éléments que vous avez été
23 appelé à vivre au cours de ces années, et vous avez
24 mentionné des grandes lignes, et que vous avez
25 appuyé de certaines anecdotes, ou de certains

1 événements serait plus juste à dire, que vous avez
2 été appelé à vivre. Vous avez parlé, à un moment
3 donné, à une question qui vous a été posée,
4 relativement à un contrat que vous avez été appelé
5 à vivre à Mirabel, soit la rue Victor.

6 R. Effectivement.

7 Q. [2] Vous nous en avez parlé, de cet événement-là,
8 comme un lien avec la... Même Garnier, là, en fait,
9 Joe Borsellino.

10 R. Exactement.

11 Q. [3] D'accord. Alors, et dans ce contexte-là vous
12 nous avez relaté l'événement, mais je vous
13 demanderais de revenir sur cet événement-là et de
14 nous le clarifier, relativement à ce que vous avez
15 vécu sur la rue St-Victor, là, que Panthère a été
16 appelée à vivre.

17 R. O.K. C'est que, effectivement, monsieur Michel
18 Lalonde, président de Groupe Séguin, son frère qui
19 travaillait pour monsieur Borsellino, Garnier.

20 Q. [4] Son frère s'appelle comment?

21 R. Yves Lalonde. Puis ils ont pris une décision de
22 partir une compagnie ensemble avec Yves Lalonde et
23 Joe Borsellino. Il y a eu la fameuse appel d'offres
24 de la rue Victor, un ponceau à changer pour la
25 Ville de Mirabel. J'ai levé les plans de

1 soumission. Après ça j'ai reçu un téléphone de
2 monsieur Joe Borsellino.

3 Q. [5] Combien de temps après avoir, quand vous dites
4 levé les plans on comprend que vous avez, vous êtes
5 allé chercher les plans...

6 R. On est allé chercher les plans.

7 Q. [6] ... vous les avez acquis?

8 R. Exactement. La journée d'après le téléphone a sonné
9 c'est effectivement Joe Borsellino que je
10 connaissais très bien, me mentionnait
11 qu'effectivement il venait de partir une compagnie
12 avec monsieur Yves Lalonde puis qu'il serait très
13 intéressé à avoir le fameux ponceau de la rue
14 Victor à Saint-Janvier. Comme j'ai dit à monsieur
15 Borsellino, un, c'est mon coin, je tiens à avoir
16 l'appel d'offres puis être capable de faire les
17 travaux pour le ponceau.

18 Q. [7] D'accord. Quand vous lui dites ça je tiens à
19 avoir le contrat, qu'est-ce que vous voulez dire
20 par ça?

21 R. C'est qu'au moins on laisse l'appel d'offres public
22 et que tous les entrepreneurs et le gagnant des
23 entrepreneurs exécute les travaux. C'est la façon
24 de faire et d'après moi c'est la façon la plus
25 honnête de faire les travaux.

1 Q. [8] Quelle est la réaction de monsieur Borsellino?

2 R. Il n'a pas eu de méchanceté ou quoi que ce soit, il
3 dit : regarde c'est ton choix. J'ai dit en plein
4 ça, exactement ça. Ça fait qu'on laisse l'appel
5 d'offres au marché public puis c'est tout.

6 Q. [9] Qu'est-ce qui se passe par la suite?

7 R. Après ça, j'ai reçu un téléphone de monsieur Michel
8 Lalonde, président de Groupe Séguin.

9 Q. [10] Groupe Séguin, c'est une firme de génie?

10 R. Oui, une firme de génie-conseil, exactement ça.

11 Q. [11] Et quel est le lien de cette firme de génie
12 avec la Ville de Mirabel à votre connaissance?

13 R. Bien à ma connaissance, c'est que, un, je crois que
14 bien c'est parce qu'eux autres ils étaient nommés,
15 mandatés par la Ville pour monter les plans puis
16 octroyer le contrat à qui de droit. Ça fait que là
17 après ça Michel Lalonde m'a contacté : André tu
18 devrais laisser passer mon frère, il débute avec
19 une nouvelle compagnie dans le domaine de la
20 construction. Ça fait que je dis à Michel, écoute
21 bien Michel, ce n'est pas ton frère qui débute, il
22 est en association avec Garnier de Laval, puis moi
23 il n'en est pas question, sous aucune
24 considération, on laisse l'appel d'offres public
25 puis le plus fort de la gang l'emportera, ça va

1 rester là.

2 Q. [12] Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner
3 le nom de la compagnie de monsieur Borsellino et de
4 monsieur Michel Lalonde?

5 R. Sous toutes réserves, il me semble que c'est Cyvex.

6 Q. [13] O.K. Alors quand vous dites ça à Michel
7 Lalonde ce que vous souhaitez...

8 R. Oui.

9 Q. [14] ... c'est que la libre concurrence puisse
10 faire effet?

11 R. Exactement.

12 Q. [15] Et il vous dit quoi?

13 R. On va s'en rappeler.

14 Q. [16] On va s'en...

15 R. On va s'en rappeler.

16 Q. [17] S'en rappeler?

17 R. Exactement.

18 Q. [18] Est-ce que vous lui dites autre chose sur ça?

19 R. Non, absolument pas, absolument pas.

20 Q. [19] O.K. Quand vous raccrochez, qu'est-ce que vous
21 comprenez de ses paroles?

22 R. Bon, peut-être qu'effectivement sur un autre
23 contrat, il va peut-être me donner de la misère,
24 mais c'est des paroles que je calcule qui auraient
25 pu être en l'air comme d'autre chose.

1 Q. [20] Et qu'est-ce que vous faites relativement aux
2 démarches entreprises relativement à la soumission?

3 R. Effectivement, on continue à monter la soumission,
4 on dépose la fameuse soumission, puis de toute
5 façon Michel Lalonde dans ses derniers propos
6 m'avait dit, de toute façon peu importe ce qui va
7 arriver, si tu ramasses l'appel d'offres, on va
8 s'organiser pour la canceller.

9 Q. [21] Il vous avait dit ça à quel moment?

10 R. Au même moment qu'il m'a demandé de me tasser pour
11 son frère Yves Lalonde et Joe Borsellino. Ça fait
12 qu'après l'ouverture des soumissions, effectivement
13 Excavations Panthère était le plus bas
14 soumissionnaire. Après une couple de jours on a
15 reçu un téléphone, je crois par la Ville ou la
16 firme d'ingénieurs comme quoi que toutes les
17 soumissions étaient rejetées.

18 Q. [22] Et est-ce qu'on vous a donné des explications?

19 R. Absolument pas.

20 Q. [23] Et est-ce que c'est habituel?

21 R. C'est habituel quand tu n'es pas le bienvenu dans
22 un appel d'offres public, la fameuse appel d'offres
23 est déjà désignée à un entrepreneur.

24 Q. [24] Mais si je comprends bien il faut quand même
25 que la Ville soit en mesure de justifier pour

1 quelle raison on annule un appel d'offres quand il
2 y a des gens qui ont soumissionné?

3 R. Oui, comme j'expliquais hier, ils ont plein
4 d'arguments de toute façon pour rejeter un appel
5 d'offres. Des concepteurs du projet c'est la firme
6 de génie. Ça fait que s'ils ont fait une erreur qui
7 est valable aux yeux de la Ville bien ils rejettent
8 la soumission.

9 Q. [25] Bien on ne donne pas d'explication aux gens
10 qui ont soumissionné?

11 R. Non, c'est rejeté, puis après ça on attend qu'elle
12 revienne en soumission.

13 Q. [26] Et est-ce qu'effectivement c'est à votre
14 connaissance que c'est revenu en soumission?

15 R. Non, je n'ai jamais remarqué qu'elle est revenue en
16 soumission.

17 Q. [27] O.K. C'est l'événement dont vous venez de nous
18 relater, c'est des informations qui ont été notées
19 dans l'agenda de la compagnie Panthère?

20 R. Je ne pourrais pas vous dire parce que l'agenda de
21 Panthère, j'ai pris connaissance un peu avant la
22 Commission, parce que ce n'est pas une chose que je
23 vérifiais l'agenda de Johanne, d'Excavations
24 Panthère.

25 Q. [28] Mais l'agenda tenu par Johanne de ce que vous

1 en connaissez?

2 R. Oui.

3 Q. [29] C'est, est-ce qu'on peut dire que c'est le
4 journal de bord de Panthère?

5 R. Exactement ça, normalement ça devrait être indiqué
6 dans l'agenda.

7 Q. [30] Parce que l'agenda servait à quoi, entre
8 autres?

9 R. Elle servait à tout ce qui se passait dans mon
10 bureau, sur les chantiers, de toute façon vous avez
11 pris connaissance de l'agenda, tout ce qui se
12 passait, peu importe dans la famille ou dans
13 l'entreprise était marqué.

14 Q. [31] Et est-il exact de dire que cet agenda-là,
15 entre autres, servait à faire un suivi sur les
16 soumissions et aidait la compagnie à soumissionner,
17 éventuellement?

18 R. Exactement.

19 Q. [32] Et comment il pouvait être utile cet agenda-là
20 pour les soumissions ultérieures?

21 R. Bien, c'est parce que là on parle de deux agendas,
22 O.K.? On parle de l'agenda que Johanne s'occupait
23 de monter principalement pour elle, personnel, et
24 la compagnie. Et on parle des calepins d'ouverture
25 de soumissions, qu'à chaque ouverture de

1 soumissions on amassait et donnait une chance de
2 dire : « Ce bout de rue là a sorti l'année passée
3 pour tel prix, il est en soumission pour l'autre
4 partie », ça nous donnait un estimé.

5 Q. [33] D'accord. Mais si on revient vraiment à
6 l'agenda.

7 R. Oui.

8 Q. [34] Dans l'agenda, ce qu'on a vu hier, même dans
9 une pièce qui a été déposée, c'est marqué, mettons,
10 Panthère, premier; telle autre compagnie, deuxième
11 ou le contraire ou, je pense que c'est marqué,
12 Conex, premier.

13 R. Oui.

14 Q. [35] Alors donc, ça, à ce moment-là, c'est un suivi
15 direct sur les soumissions, qu'on retrouve dans
16 l'agenda?

17 R. Oui. C'est un suivi ou il y a eu un problème
18 d'appel d'offres ou de soumissions. Mais des
19 soumissions standards publiques, qu'on n'avait pas
20 à se faire tasser ou de harcèlement ou quoi que ce
21 soit, n'est pas marqué dedans.

22 Q. [36] O.K. Mais il y a quand même le suivi qui
23 est...

24 R. Exactement.

25 Q. [37] ... qui était fait et qu'on peut retrouver

1 dans l'agenda tenu par votre soeur?

2 R. Exactement.

3 Q. [38] Mirabel, l'événement de la rue Victor, si je
4 vous dis que c'est en mars, vingt-trois (23) mars
5 deux mille huit (2008), ça correspond au contrat
6 sur lequel vous aviez soumissionné?

7 R. Oui, parce que, normalement... de mémoire, là, je
8 ne pourrais pas vous dire mais, effectivement,
9 c'est une chose.

10 Q. [39] D'accord. Je vais vous demander de prendre
11 l'onglet 2 du... des pièces, qui s'appelle « Agenda
12 2006 de Panthère ». Je vais vous demander d'aller à
13 la deuxième page de l'agenda, mais qui est à la
14 page du vingt-trois (23) mars. Relativement à cette
15 soumission, à laquelle vous avez participé.

16 R. Oui.

17 Q. [40] Vous avez parlé qu'il y avait monsieur
18 Lalonde, Michel Lalonde, qui était entré en
19 communication avec vous, monsieur Borsellino. Dans
20 l'agenda, si vous regardez devant vous, on y voit
21 une note :

22 Yves Lalonde fait des pieds et des
23 mains pour Mirabel. Garnier s'en mêle,
24 même.

25 R. Exactement. Ça, ça veut dire que Johanne a pris...

1 m'a entendu parler au téléphone avec Michel Lalonde
2 et Joe Borsellino et Michel Lalonde à plusieurs
3 reprises.

4 Q. [41] Est-ce que vous en avez discuté avec votre
5 soeur, justement, du contexte dans lequel les
6 démarches se faisaient pour le projet de Mirabel,
7 rue St-Victor?

8 R. Johanne, de toute façon, montait les soumissions,
9 était au courant de tout ce qui se passait dans les
10 appels d'offres, peu importe. Elle, c'est elle qui
11 a marqué, effectivement, « Fais des pieds et des
12 mains pour avoir le fameux appel d'offres ».

13 Q. [42] Si on regarde un petit peu plus bas, à onze
14 (11), entouré, on y voit « Mirabel c'est moi,
15 1/5 ».

16 R. Oui.

17 Q. [43] D'accord. Alors...

18 R. C'est le fameux appel d'offres.

19 Q. [44] Et, quand on lit ça, ce qu'on y comprend c'est
20 que, pour le contrat de Mirabel, vous êtes arrivé
21 ou Panthère est arrivé premier sur cinq
22 soumissionnaires?

23 R. Exactement ça.

24 Q. [45] Mais vous dites que, dans les faits, l'appel
25 d'offres a été annulé?

1 R. Oui, effectivement.

2 Q. [46] Puis vous n'avez pas fait de suivi?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je m'excuse, je voudrais juste vérifier quelque
5 chose. Vous nous déposez l'agenda deux mille six
6 (2006) et je pense que dans votre question, à moins
7 de me tromper, il me semble que vous avez dit mars
8 deux mille huit (2008).

9 Me CLAUDINE ROY :

10 C'est moi...

11 R. Oui, effectivement.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 ... qui ai mal vu, c'est deux mille six (2006).

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Deux mille six (2006). O.K.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Pardon.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 Q. [47] Maintenant, avant de poursuivre, j'aimerais
21 aussi savoir, on voit qu'il y a deux couleurs à
22 l'agenda, alors pourquoi y a-t-il des annotations
23 en noir, particulièrement « Yves Lalonde fait des
24 pieds et des mains pour Mirabel » et, en bleu
25 « Même Garnier s'en mêle »?

1 R. C'est parce que quand on parle... d'après ce que
2 j'en pense, c'est quand on parle de monsieur Yves
3 Lalonde fait des pieds et des mains pour Mirabel,
4 ça s'est passé un avant-midi ou un après-midi ou
5 une journée. Après ça, quand Garnier s'en mêle,
6 c'est un autre téléphone puis ça peut-être le
7 lendemain ou dans l'après-midi mais Johanne ne se
8 servait pas du même crayon. Puis si je regarde
9 l'agenda, on voit, après, j'ai un ingénieur,
10 monsieur Sylvain Leclerc, qui travaillait pour moi,
11 c'est marqué « Sylvain parle à Yves Lalonde plus
12 Éric Martin », que Johanne a eu connaissance,
13 effectivement, que l'ingénieur a parlé avec Yves
14 Lalonde.

15 Q. [48] Mais, dans son agenda, vous me dites que si
16 Garnier s'en était mêlé...

17 R. Oui.

18 Q. [49] ... ou avait appelé le lendemain, ça aurait
19 été mis dans la note du vingt-trois (23) et non pas
20 dans la note du vingt-quatre (24)...

21 R. Non, c'est tout ce qui s'est passé.

22 Q. [50] ... correspondant aux journées... à la journée
23 où il aurait appelé?

24 R. C'est ça, tout ça s'est passé dans la même journée.

25 Q. [51] O.K.

1 R. Tout dans la même journée.

2 Q. [52] O.K. Poursuivez, Maître Roy.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. [53] Alors, agenda donc, deux mille six (2006), que
5 je vais déposer sous le 25P-281.

6

7 25P-281 : Agenda 2006 - Les Excavations
8 Panthère.

9

10 Q. [54] Hier on avait abordé un contrat, qui s'est
11 déroulé à Ville de Montréal, qui est le contrat
12 Chabanel...

13 R. Oui.

14 Q. [55] ... relativement à une soumission à Ville de
15 Montréal, vous en avez fait... en fait, vous avez
16 participé au processus ou débuté le processus, sur
17 le boulevard Guin?

18 R. Oui.

19 Q. [56] C'est une soumission... un appel d'offres, là,
20 du mois de mai deux mille neuf (2009).

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Roy, voulez-vous, on va juste revenir...
23 finir avec l'autre contrat... l'autre agenda. Vous
24 avez à l'item 11, toujours du vingt-trois (23)
25 mars : « Mirabel, c'est moi, entre parenthèses »,

1 et après « un cinquième (1/5) »?

2 R. Oui.

3 Q. [57] Un cinquième (1/5) ça veut dire quoi?

4 R. Ça veut dire qu'il y avait cinq entrepreneurs qui
5 ont déposé des soumissions. Johanne a marqué comme
6 quoi que Excavations Panthère était premier.

7 Q. [58] O.K. C'est beau. Merci.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [59] Lors...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Voulez-vous reprendre votre question?

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Oui, d'accord.

14 Q. [60] Alors, hier on parlait de contrats que vous
15 avez... du marché que vous avez tenté de percer à
16 la Ville de Montréal. On a parlé entre autres de la
17 rue Chabanel. Je m'apprêtais à vous poser la
18 question relativement au boulevard Gouin, un appel
19 d'offres qui a eu lieu dans l'année deux mille neuf
20 (2009) et une ouverture le six (6) mai deux mille
21 neuf (2009).

22 R. Oui.

23 Q. [61] D'accord. Voulez-vous, si on reprend, là,
24 avant l'ouverture, quelles sont les démarches que
25 Panthère a effectuées relativement à cet appel

1 d'offres-là, vraiment du tout début, comment vous
2 vous êtes intéressé au contrat, et par la suite les
3 démarches qui ont été effectuées?

4 R. On parle bien du boulevard Gouin, là?

5 Q. [62] Oui.

6 R. Oui. Le boulevard Gouin, première des choses, avant
7 de faire l'acquisition des plans, ce qui coûte des
8 sous, on va dans Constructo, on regarde
9 effectivement l'envergure des travaux qu'il y a à
10 faire, et ici c'était une vraie belle job pour
11 Excavations Panthère, des conduites, ces choses-là.
12 Puis effectivement, c'était réellement dans notre
13 domaine. Ça fait que c'est de là qu'on a parti,
14 puis on a été faire l'acquisition des plans,
15 acheter les plans et les devis pour soumissionner.

16 Q. [63] Comme vous nous avez expliqué hier, c'est
17 votre commissionnaire qui va chercher?

18 R. Exactement ça.

19 Q. [64] Et votre commissionnaire, plus souvent
20 qu'autrement, c'est votre père?

21 R. Oui.

22 Q. [65] D'accord. Alors, votre père va faire
23 l'acquisition et il revient au bureau. Comment ça
24 se passe par la suite?

25 R. Non, il n'a pas eu le temps de revenir au bureau

1 qu'on a eu un fameux téléphone.

2 Q. [66] Un fameux téléphone?

3 R. Exactement ça.

4 Q. [67] C'est qui?

5 R. Monsieur Gilbert Théorêt de Théorêt Excavations.

6 Q. [68] Vous connaissez monsieur Théorêt?

7 R. Pas du tout, pas du tout. Même pas l'entreprise.

8 Q. [69] Pourquoi vous dites que c'est lui?

9 R. Parce que c'est lui qui s'est nommé, que la job lui
10 revenait puis que c'était à lui.

11 Q. [70] Comment ça procède? Il vous appelle au bureau,
12 à votre cellulaire?

13 R. Il m'a appelé directement au bureau. Il m'a appelé
14 directement au bureau.

15 Q. [71] Et il se présente lui-même comme étant Gilbert
16 Théorêt?

17 R. Oui, à ma téléphoniste. Ma téléphoniste me
18 transfère l'appel dans mon bureau, il se présente
19 comme Gilbert Théorêt, Théorêt Excavations, « je
20 t'appelle au sujet de l'appel d'offres du boulevard
21 Gouin. Puis le processus, bien là, je regrette,
22 c'est à moi, il m'est promis, puis ça s'arrête
23 là. »

24 Q. [72] Quand vous dites « ça s'arrête là », c'est lui
25 qui dit ça?

1 R. Non, c'est... Oui, effectivement, c'est lui qui me
2 dit : « Ça s'arrête là, la job est à moi. Ça fait
3 que je vais te fournir un prix pour entrer le
4 fameux appel d'offres. »

5 Q. [73] Qu'est-ce que vous comprenez quand il vous dit
6 ça, entrer un prix?

7 R. Bien, lui il voulait me soumettre un prix pour que
8 je puisse soumissionner le boulevard Gouin, être
9 troisième, quatrième, cinquième, peu importe le
10 rang. Puis moi j'ai dit : « Il n'en est pas
11 question. Déjà là que mon carnet de commandes est à
12 zéro, puis le fameux appel d'offres m'intéresse,
13 puis j'ai l'intention de travailler. » Puis la
14 discussion s'est finie là.

15 Q. [74] D'accord. Quand il vous dit : « Je vais te
16 donner un prix, puis rentre ça », comment on
17 appelle ça dans le milieu?

18 R. De la collusion.

19 Q. [75] O.K. Il vous donnait un prix pour que vous
20 entriez une soumission de complaisance?

21 R. Exactement ça.

22 Q. [76] D'accord. Quel est le prix qu'il vous a
23 suggéré?

24 R. Il était en haut de neuf millions (9 M\$).

25 Q. [77] Vous lui dites...

1 R. Moi j'ai dit : « Non, il n'en est pas question. »

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [78] De combien?

4 R. Neuf millions (9 M\$), au-dessus de neuf millions
5 (9 M\$).

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. [79] Vous venez de mentionner « carnet de commande
8 vide »?

9 R. Oui.

10 Q. [80] Qu'est-ce que ça représente, ça, pour une
11 entreprise, un carnet de commandes vide?

12 R. Ça, un carnet de commandes vide, comme on parlait
13 un petit peu hier, un carnet de commandes vide pour
14 un entrepreneur comme moi, ça met la compagnie
15 insécure parce que déjà là on a des termes à
16 rencontrer, on n'a pas d'ouvrage en avant de nous.
17 Puis il y a aussi la question des employés. Les
18 employés, eux autres, quand tu leur dis que tu as
19 un carnet de trois, quatre contrats à l'avance,
20 c'est très important pour les employés parce que
21 c'est une sécurité d'emploi. Mais tant qu'on a un
22 carnet vide, on perd beaucoup de bons employés qui
23 s'en vont pour une autre compagnie. Puis dans le
24 domaine qu'on est, d'égouts, aqueducs, ça prend des
25 bons contremaîtres, des bons journaliers et des

1 bons opérateurs. C'est pour ça que c'est important
2 pour nous d'avoir des... Puis tout s'enchaîne. Pas
3 de carnet de commandes, vous énervez un peu le
4 banquier parce que les recevables ne sont pas là
5 pour appuyer la marge de crédit, puis déjà là, la
6 marge de... puis la marge de crédit, ça commence à
7 être retiré par l'institution financière. C'est la
8 compagnie de caution qui s'en mêle. Ça fait que
9 c'est une roue.

10 Q. [81] Et si la compagnie de caution s'en mêle, ça
11 donne quoi comme résultat?

12 R. Bien, ils rapetissent tes cautions, tu n'as plus de
13 recevables, la marge de crédit se fait retirer
14 tranquillement. Ça fait que c'est un cercle
15 vicieux, c'est une roue qui tourne, mais au lieu de
16 partir avec une grosse roue tu vires rien qu'avec
17 une petite roue, puis quand tu n'as plus de
18 caution, bien tu es sous-traitant. C'est pour ça
19 que c'est important d'avoir un carnet de commandes.

20 Q. [82] C'est pour la survie de l'entreprise?

21 R. La survie de l'entreprise et garder ses bons
22 employés.

23 Q. [83] Et que la survie de l'entreprise ça passe par
24 garder ses bons employés?

25 R. Exactement ça.

1 Q. [84] Ça fait que les carnets de commande c'est
2 vital pour une entreprise?

3 R. Exactement ça.

4 Q. [85] Est-ce que c'est vital au point de
5 soumissionner des fois à profit presque inexistant?

6 R. Bien moi, j'ai des contrats dans le printemps,
7 comme je disais hier, de décembre à juillet on a
8 soumissionné des contrats à zéro pour cent (0 %) de
9 profit. Le seul avantage que moi j'avais, je
10 baissais mes taux d'équipement dans l'appel
11 d'offres, et le peu qui restait, bien restait à
12 compagnie.

13 Q. [86] Quand vous dites « Je baissais mes taux
14 d'équipement », vous voulez dire quoi?

15 R. Bien, je donne un exemple. Si j'ai mes
16 excavatrices, si on les rentre dans la soumission à
17 cent quarante-cinq dollars de l'heure (145 \$/h),
18 puis pour avoir la job au cost on va la mettre à
19 cent trente-cinq dollars de l'heure (135 \$/h),
20 parce qu'il ne faut pas oublier que quand on rentre
21 à zéro pour cent (0 %), on a un cinq pour cent
22 (5 %) qui reste là pour un an. À la Ville. Ou à la
23 Municipalité.

24 Q. [87] Qu'est-ce que vous voulez dire par... Bien...

25 R. Ça c'est une retenue.

1 Q. [88] D'accord.

2 R. Une retenue.

3 Q. [89] Une retenue pourquoi?

4 R. Pour une garantie d'exécution des travaux. Après
5 avoir fini les travaux. Parce qu'avant ça il y
6 avait des municipalités qui acceptaient les
7 cautionnements d'entretien. Un cautionnement
8 d'entretien, c'est que la compagnie d'assurances te
9 fournissait un document comme quoi qu'ils se
10 tenaient responsables si jamais il y avait un bris
11 dans l'année qui suit. Puis de plus en plus, les
12 Villes sont contre les cautionnements d'entretien.
13 Ils aiment mieux garder le fameux cinq pour cent
14 (5 %) de la job exécutée en argent.

15 Q. [90] Et ça, vous dites qu'ils le gardent pendant un
16 an?

17 R. Oui. Pendant un an. S'il arrive un bris ou quoi que
18 ce soit, ils se servent du fameux cinq pour cent
19 (5 %) pour faire des réparations, si jamais
20 l'entrepreneur ne veut pas faire les réparations.

21 Q. [91] Et au bout de l'année, s'il n'y a pas eu de
22 bris ou de pépin, le cinq pour cent (5 %) vous est
23 versé à ce moment-là.

24 R. On refait un provisoire avec la firme d'ingénieurs
25 et la Ville. Après ça le cinq pour cent (5 %) est

1 relâché.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [92] Est-ce qu'il est toujours relâché quand tout
4 s'est bien passé, ou...

5 R. Oui oui oui.

6 Q. [93] Oui?

7 R. Oui.

8 Q. [94] Au complet?

9 R. Au complet.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [95] Et versé combien de temps, une fois le
12 sommaire provisoire fait et...

13 R. En réalité, la garantie est douze (12) mois, puis
14 on peut compter, après la fin de la garantie, un
15 quarante-cinq (45) jours.

16 Q. [96] Vous avez mentionné qu'il y avait ce cinq pour
17 cent-là (5 %) qui était gardé par la Ville dans le
18 cadre du contexte où la compagnie peut
19 soumissionner à profit presque nul.

20 R. Hum, hum.

21 Q. [97] Est-ce que je comprends bien que vous absorbez
22 ce cinq pour cent-là (5 %) pendant une année, alors
23 que les profits étaient presque nuls?

24 R. Pas presque nuls : étaient nuls.

25 Q. [98] Étaient nuls?

1 R. Le cinq pour cent (5 %), on se trouve à... On dit
2 tout le temps on prête un cinq pour cent (5 %) à la
3 Ville sur mes taux horaires d'équipement lourd.

4 Q. [99] Et quel est l'intérêt, donc, de...

5 R. Bien, c'est pour être...

6 Q. [100] ... de prêter à une ville, dans ce contexte-
7 là où les profits sont nuls?

8 R. Bien, c'est pour avoir l'opportunité au moins de
9 garder mes employés. Faire vivre le bureau, faire
10 vivre la compagnie, garder ma marge de crédit puis
11 garder mes cautionnements.

12 Q. [101] Vous restez... Pour que Panthère reste dans
13 le marché.

14 R. Exactement ça.

15 Q. [102] O.K. Alors si on poursuit...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [103] Je m'excuse, mais si vous faites zéro profit,
18 là...

19 R. Oui?

20 Q. [104] ... est-ce que c'est une fois les salaires
21 payés de tout le monde? C'est la compagnie qui ne
22 fait pas de profit, là.

23 R. C'est la compagnie qui ne fait pas de profit.

24 Q. [105] Mais les employés sont tous payés?

25 R. Les employés sont tous rémunérés. Les équipements,

1 au lieu de dire qu'on va faire, je donne un
2 exemple, trente piastres de l'heure (30 \$/h) sur
3 une pièce d'équipement, on va en faire vingt (20).
4 Ça fait que tout ce qu'on souhaite, quand on dit
5 qu'on soumissionne à zéro pour cent (0 %) de
6 profit, c'est qu'il ne nous arrive pas de bad luck
7 sur le fameux chantier.

8 Q. [106] O.K.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Q. [107] Mais dans les faits, ce que ça projette,
11 c'est, on voit Panthère en train de faire des
12 travaux, on voit ses employés sur les chantiers,
13 donc ce qui démontre que vous êtes toujours dans le
14 marché, et prêts à faire autre chose.

15 R. Exactement ça. Exactement ça.

16 Q. [108] C'est un des intérêts d'un homme d'affaires?

17 R. C'est en plein ça, mais c'est comme je disais
18 hier : l'avantage, un, que j'avais, j'ai mes
19 contrats de déneigement l'hiver, qu'on se ramassait
20 un coussin dans le printemps. Après ça j'avais mes
21 locations. Ça fait que... Puis mon transport. Ça
22 fait que déjà là, c'était un coussin pour appuyer
23 le bout de chemin qu'on faisait en génie civil
24 qu'on ne faisait pas un sou. Qu'au moins on était
25 là. Puis on suivait le marché.

1 Q. [109] Puis ça vous permettait de garder vos
2 employés, comme vous avez dit.

3 R. Exactement ça. Parce que pour une compagnie,
4 primordial, c'est les employés. Pas de bons
5 employés, pas de bonne compagnie.

6 Q. [110] Si on revient dans le contrat du boulevard
7 Gouin?

8 R. Oui.

9 Q. [111] Alors, vous dites que vous avez un appel de
10 Gilbert Théorêt.

11 R. Exactement.

12 Q. [112] Qui vous dit que c'est à lui.

13 R. Oui.

14 Q. [113] Et qu'il vous propose une soumission de
15 complaisance à neuf millions (9 M) quelque.

16 R. C'est ça.

17 Q. [114] D'accord. Qu'est-ce que... Comment vous
18 répondez, à ce moment-là?

19 R. Qu'il n'en est pas question, puis que moi, l'appel
20 d'offres que j'ai été acheter les plans,
21 soumissionné, je vais la déposer à la date qui est
22 prévue.

23 Q. [115] Ça se passe comment...

24 R. Puis un...

25 Q. [116] Pardon.

1 R. Ça se passe comment? Dans le délai de l'achat
2 d'appel d'offres, à l'ouverture, monsieur Théorêt
3 est venu à deux reprises à mes bureaux. Je n'étais
4 pas là. Il laissait sa carte d'affaires. Mais
5 jamais agressif, jamais quoi que ce soit, « C'est
6 important que je lui parle .» Effectivement, cet
7 appel d'offres-là est intéressant, regarde...
8 « Regarde, s'il est intéressant pour toi, il l'est
9 pour moi. »

10 Q. [117] D'accord. Il s'est présenté deux fois à votre
11 bureau?

12 R. À deux reprises à mon bureau.

13 Q. [118] Vous n'y étiez pas?

14 R. Non. Absolument pas.

15 Q. [119] Il laisse sa carte?

16 R. Sa carte d'affaires.

17 Q. [120] D'accord, avec... en demandant que vous le
18 rappeliez?

19 R. Exactement.

20 Q. [121] L'avez-vous fait?

21 R. Pas du tout.

22 Q. [122] D'accord. Quand vous dites « Cet appel
23 d'offres-là était intéressant pour lui, était
24 intéressant pour moi », vous dites ça dans quel
25 contexte?

1 R. Bien, c'est...

2 Q. [123] Vous lui avez dit ça, ou c'est votre
3 réflexion?

4 R. C'est ma réflexion à moi.

5 Q. [124] O.K. O.K.

6 R. S'il est intéressant pour lui, il est intéressant
7 pour moi. Entre-temps, dans le, si on veut, dans le
8 dix (10) jours d'achat de documents et l'ouverture
9 de soumissions, il s'est servi de la compagnie
10 Doncar, Jocelyn Giguère. Pour que Jocelyn m'appelle
11 puis me dise, « Hey, regarde, André... Tu sais, le
12 marché est comme ça, puis... Non. J'ai dit,
13 Jocelyn, tu oublies ça, je dépose ma soumission. »

14 Après deux (2), trois minutes (3 min),
15 Jocelyn m'a félicité pour me dire, « Effectivement,
16 si tu déposes... Si tu y vas de l'avant et que tu
17 veux déposer, ça veut dire que le marché est ouvert
18 pour tous les entrepreneurs », autant pour lui.
19 C'est en plein ça, regarde, monte-la ta soumission,
20 moi je la dépose. Puis effectivement c'est ce qui
21 s'est passé.

22 Q. [125] Ce Jocelyn-là, c'est quoi le lien qu'il a
23 avec Gilbert Théorêt à votre connaissance?

24 R. Je ne peux même pas vous dire.

25 Q. [126] Pourquoi il vous appelle?

1 R. Parce que le monsieur Théorêt en question a appelé
2 Jocelyn Giguère de Doncar que lui puisse essayer de
3 me raisonner sur ce fameux appel d'offres là.

4 Q. [127] Et Doncar c'est un entrepreneur aussi?

5 R. Oui, oui, c'est un entrepreneur effectivement.

6 Q. [128] Puis Doncar pourquoi il vous appelle, il peut
7 être appelé par l'entreprise Théorêt, mais pourquoi
8 il vous appelle?

9 R. C'est parce que Doncar, on était appelé souvent à
10 se rencontrer dans des contrats à Blainville, les
11 appels d'offres publics, puis veut, veut pas, c'est
12 un téléphone arabe, aussitôt que tu donnes ton
13 cellulaire à un entrepreneur, là ils s'en servent
14 puis font le tour, ce n'est pas long. Ça fait que
15 tout le monde avait le numéro du bureau, puis ça
16 c'est normal, c'est publique, mais les numéros de
17 cellulaire il y avait certains entrepreneurs que je
18 connaissais qui l'avaient. Puis là, puis vu que
19 Gilbert Théorêt Excavations savait que Doncar
20 travaillait à Blainville, il savait bien, il me
21 connaissait aussi là. Parce que Doncar et Panthère
22 c'était deux compagnies qu'on se rencontrait
23 souvent sur les appels d'offres.

24 Q. [129] Je comprends que le début c'est qu'il tente
25 de vous dissuader de soumissionner?

1 R. Exactement ça.

2 Q. [130] Et ça se transforme en félicitations?

3 R. Exactement ça.

4 Q. [131] Vous, la conversation se termine, vous vous
5 dites quoi, vous allez soumissionner?

6 R. Oui, oui, oui, mon idée de toute façon, moi mon
7 idée dans ce que André Durocher, Excavations
8 Panthère transigeait que j'achète les plans, je me
9 rendais jusqu'au bout.

10 Q. [132] C'est ce que vous avez fait?

11 R. Exactement ça.

12 Q. [133] Je vais vous demander de prendre l'onglet
13 numéro 6, soumission publique, appel d'offres 9902
14 du mercredi six (6) mai deux mille neuf (2009) à
15 quatorze heures (14 h 00). Je vais vous demander de
16 descendre un peu. On y voit les soumissionnaires,
17 alors le gagnant?

18 R. Gilbert Théorêt.

19 Q. [134] Les Excavations au coût de sept millions
20 quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-
21 cinq (7 495 125)?

22 R. Exactement.

23 Q. [135] Et on y voit également Panthère?

24 R. Oui, pas mal plus bas. Huit millions deux
25 cinquante-neuf (8 259 000).

1 Q. [136] Et ça ce prix-là, huit millions deux cent
2 cinquante-neuf (8 259 000), c'était le prix
3 juste...

4 R. Exactement ça.

5 Q. [137] ... de l'évaluation que vous aviez fait des
6 travaux à effectuer à cet endroit-là?

7 R. Exactement ça.

8 Q. [138] Alors quand vous voyez cette soumission-là,
9 vous en arrivez à la conclusion que vous avez
10 soumissionné selon les prix et que le marché a
11 suivi son cours?

12 R. Exactement ça, puis si je regarde Excavations
13 Panthère, si je l'aurais écouté, j'aurais rentré en
14 haut de neuf millions (9 M). Puis si je regarde les
15 prix des autres soumissionnaires, ça veut dire que
16 le monsieur en question aurait été proche du neuf
17 millions (9 M).

18 Q. [139] Pourquoi vous dites ça?

19 R. Parce qu'une soumission de collusion ou peu importe
20 de comment on va l'appeler, il n'aurait pas rentrer
21 un prix de sept millions quatre quatre quatre-
22 vingt-quinze (7 400 495) et Doncar qui la voulait
23 après m'avoir parlé est rentré à sept millions
24 quatre quatre-vingt-dix-huit (7 400 498).

25 Q. [140] Expliquez, expliquez-nous ça, pourquoi vous

1 dîtes il ne l'aurait pas donné à ce prix-là puis
2 l'autre Doncar non plus ne l'aurait pas donné?

3 R. Parce que moi si j'accepte d'embarquer dans leur
4 collusion, je suis en haut de neuf millions (9 M),
5 ça fait que si on prend l'écart entre, mettons
6 qu'on mettrait un million (1 M) entre Gilbert et le
7 dernier soumissionnaire. Vous partez de neuf
8 millions (9 M), ça veut dire que lui il est bon
9 pour rentrer à peu près dans les huit millions
10 (8 M). Si on fait le même écart, mais excepté que
11 Panthère est à neuf millions cinq cent mille
12 (9 500 000). Ça veut dire qu'on a un jeu entre sept
13 millions quatre quatre-vingt-quinze (7 400 495) et
14 huit millions cinq cent mille (8 500 000).

15 Q. [141] Et là le raisonnement, votre raisonnement...

16 R. Oui.

17 Q. [142] ... part du montant de la soumission qu'il
18 vous avait proposé de faire à neuf millions (9 M)?

19 R. Exactement ça.

20 Q. [143] À neuf millions (9 M) ou neuf millions cinq
21 cent mille (9 500 000)?

22 R. Neuf millions cinq cent mille (9 500 000) à peu
23 près effectivement qui avait été dénoncé.

24 Q. [144] D'accord. Donc vous partez de cette théorie-
25 là et vous dites si j'avais fait cette soumission

1 de complaisance à neuf millions cinq cent mille
2 (9 500 000), ça lui aurait la possibilité aux
3 Excavations Gilbert Théorêt de soumissionner plus
4 haut que ce qu'il a fait?

5 R. Beaucoup plus haut. Beaucoup plus haut.

6 Q. [145] Et par conséquent si la Ville avait accepté
7 l'offre, ils auraient payé trop cher?

8 R. Bien oui, ils auraient payé effectivement trop
9 cher.

10 Q. [146] Pièce que je vais déposer sous 25P-282.

11

12 25P-282 : Ville de Montréal - Soumission
13 publique Sp09 0159 - Appel d'offres
14 9902

15

16 Q. [147] Relativement à la Ville de Mirabel?

17 R. Oui.

18 Q. [148] On a parlé tout à l'heure de la rue, de la
19 rue Victor à Saint-Janvier-de-Mirabel. Mais à
20 Mirabel vous avez également été intéressé par le
21 projet d'une piste cyclable en avril deux mille
22 neuf (2009)?

23 R. Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [149] Juste avant d'arriver sur la piste cyclable,

1 puisque vous revenez sur la rue Victor et que le
2 contrat a été annulé et que vous ne savez pas si on
3 a refait un nouvel appel d'offres?

4 R. Oui.

5 Q. [150] Qu'est-il arrivé du ponceau?

6 R. Je n'en ai aucune idée.

7 Q. [151] Vous ne savez pas s'il a été refait ou pas
8 par la suite?

9 R. Absolument pas.

10 Q. [152] O.K. Merci.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. [153] La piste cyclable à Mirabel, vous avez été
13 intéressé par ce projet-là.

14 R. Oui.

15 Q. [154] En avril deux mille neuf (2009). Est-ce que
16 vous voulez nous relater, là, encore une fois,
17 comment vous prenez connaissance de ce projet et
18 les démarches que vous effectuez par la suite?

19 R. C'est que, la piste cyclable... on n'a pas l'onglet
20 de ce fameux appel d'offres là?

21 Q. [155] Non.

22 R. O.K. La piste cyclable de Mirabel était évaluée à
23 un point deux million (1.2 M) par la firme
24 d'ingénieurs. Je ne peux pas la nommer, un, je ne
25 me rappelle pas. Il y avait un soumissionnaire

1 super intéressé, qui m'a appelé pour me dire,
2 effectivement, qu'il avait réussi à tasser tout le
3 monde sur ce fameux projet-là. Qui était Desjardins
4 Asphalte. Ça fait que là il m'appelle, dans le
5 temps c'était un monsieur Guy Desjardins qui
6 travaillait chez Desjardins Asphalte, il m'appelle,
7 il dit : « André, regarde, cette fameuse piste
8 cyclable là nous intéresse, c'est dans notre coin,
9 notre carrière est tout près. Moi, j'ai dit,
10 regarde, Guy, c'est bien de valeur, tu tombes mal
11 mais, j'ai dit, celle-là aussi m'intéresse. Ça fait
12 que Guy m'a dit, prends le temps d'y penser, André,
13 on va te donner un peu d'ouvrage dessus puis ça va
14 être le " fun ", on va contribuer pour faire la
15 piste cyclable ensemble. Moi, j'ai dit, quand même
16 que tu me donnerais un délai pour y penser, mon
17 intention est de déposer le fameux appel
18 d'offres. » Ça fait qu'on était dans... c'est dans
19 l'hiver ça, en plus, on faisait du déneigement pour
20 la Ville de Blainville. Je regarde dans mon
21 rétroviseur, parce que je suivais mes gars dans la
22 ville de Blainville, il y a une auto qui me
23 « flashe » des lumières, je m'arrête, c'est
24 monsieur Guy Desjardins. Il était minuit, une heure
25 (1 h) dans la nuit : « André, l'appel d'offres sort

1 demain, c'est intéressant, pourquoi on ne s'assit
2 pas, prendre le temps de prendre un café? -Non,
3 j'ai dit, regarde, Guy, ma décision est prise, je
4 dépose la soumission. » En fin du compte, c'est...
5 à l'ouverture de soumissions, je ne l'ai pas eu, je
6 suis arrivé troisième à un million (1 M)... dans
7 les alentours d'un million (1 M) puis Desjardins
8 Asphalte l'a ramassé pour six cent mille (600 000).
9 C'est comme ça que c'est arrivé la fameuse piste
10 cyclable.

11 Q. [156] D'accord. Alors, il y a eu un téléphone...

12 R. Oui.

13 Q. [157] ... vous demandant de réfléchir.

14 R. Exactement.

15 Q. [158] Pour lui laisser la place, vous refusez.

16 R. Exactement.

17 Q. [159] Combien de temps après l'événement du... en
18 automobile?

19 R. Ça, en automobile, c'est arrivé soit une journée ou
20 deux avant l'ouverture des soumissions.

21 Q. [160] Donc, quelques jours après le premier
22 téléphone?

23 R. Exactement. Parce qu'il faut dire que tant qu'une
24 collusion entre entrepreneurs se passe de même.

25 Puis il dit, effectivement, qu'il a réussi à tasser

1 tout le monde, c'est que, l'inverse, il faut se
2 fasse aussi. Que si, moi, je n'accepte pas
3 d'embarquer dans leur collusion, lui, il faut qu'il
4 rappelle son monde pour dire : « Regarde, le marché
5 est ouvert, Panthère ne veut rien savoir. » Ça fait
6 qu'il faut leur laisser un délai. Mais, de toute
7 façon, moi, deux jours avant, il a eu amplement le
8 temps de rappeler. De toute façon, il n'avait rien
9 qu'à rappeler le lendemain que je lui ai parlé puis
10 ça aurait clore (sic) là la discussion.

11 Q. [161] Quand ça se passe l'événement où vous êtes en
12 automobile...

13 R. Oui.

14 Q. [162] ... puis que vous voyez des lumières vous...
15 comment vous le reconnaissez, quand il descend...

16 R. Non, c'est parce que j'ai arrêté, je pensais que
17 quelqu'un voulait me parler.

18 Q. [163] O.K., et c'était effectivement le cas.

19 R. Exactement ça. Une invitation à aller prendre un
20 café puis qu'on puisse régler le dossier.

21 Q. [164] Mais là, ça se passe... vous parlez à une
22 heure (1 h) du matin, sur le bord de la rue?

23 R. Exactement ça, dans la ville de Blainville. Puis
24 mon opinion, mon idée, tout était fait.

25 Q. [165] Tout était fait, vous voulez dire quoi?

1 R. Bien, moi, ma décision c'était de déposer la
2 soumission.

3 Q. [166] Puis là vous lui dites?

4 R. Exactement, je lui répète la même chose que je lui
5 avais dite. En réalité, son sept, huit jours qu'il
6 a perdu son temps à appeler du monde ne lui a
7 absolument rien servi, je l'ai déposée pareil.

8 Q. [167] Quand vous lui dites : « Je vais le faire. »

9 R. Oui.

10 Q. [168] Comment il réagit?

11 R. Il est reviré de bord puis il est parti.

12 Q. [169] Vous avez mentionné aussi, lors du téléphone,
13 qu'il vous propose de lui laisser la place et qu'il
14 va vous donner du travail.

15 R. Oui.

16 Q. [170] À ce moment-là, il vous aurait considéré
17 comme un sous-traitant?

18 R. Exactement ça.

19 Q. [171] Et ça, pour Panthère, qu'en est-il...

20 R. Il n'en est pas question.

21 Q. [172] ... des sous-traitants?

22 R. Il n'en est pas question. J'ai des cautionnements,
23 j'ai une fierté puis j'ai une licence
24 d'entrepreneur.

25 Q. [173] Et en quoi est-ce que ce n'est pas fier

1 d'être sous-traitant?

2 R. C'est parce que tu n'as jamais le bon prix pour
3 soumissionner de... pour exécuter les travaux. Déjà
4 là, lui va rentrer peut-être à vingt-cinq (25),
5 trente pour cent (30 %) mais, toi, tu vas exécuter
6 les travaux pour ton petit cinq pour cent. Tu ne
7 contrôles rien, comme je disais hier. Tu n'as pas
8 avantage à être sous-traitant quand tu as la chance
9 de... C'est comme conduire une auto, si tu as la
10 change d'avoir un permis pour conduire ton auto, tu
11 es mieux assis à gauche qu'assis à droite. C'est
12 épeurant. Non?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [174] Je ne sais pas si, dans votre domaine,
15 c'était moins épeurant.

16 R. Moi, je vois ça comme ça.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. [175] Alors, ce qu'on peut conclure de la piste
19 cyclable à Mirabel c'est que le marché était ouvert
20 et que...

21 R. Exactement ça.

22 Q. [176] ... les gens ont pu soumissionner?

23 R. Oui, très heureux.

24 Q. [177] Au juste prix?

25 R. Hum hum.

1 Q. [178] Au prix du marché. Puis que la Ville en est
2 sortie gagnante?

3 R. Exactement.

4 Q. [179] Parce qu'elle a eu le bon prix.

5 R. Elle a eu un très, très bon prix.

6 Q. [180] Vous avez été appelé également à faire
7 affaire avec le ministère des Transports du Québec?

8 R. Oui.

9 Q. [181] Vous avez soumissionné un projet en deux
10 mille deux (2002), qui était la réfection de
11 ponceaux sur l'autoroute 640.

12 R. Oui.

13 Q. [182] O.K. C'est l'onglet 8, qui est une pièce déjà
14 déposée lors du témoignage de monsieur Zambito, qui
15 porte la cote 13P-195. Et le contrat qui nous
16 intéresse plus spécifiquement est à la page 2 du
17 document. Le quatrième rectangle, qui est la
18 soumission 5100-02-0007. Monsieur Zambito a déjà
19 témoigné relativement à ce contrat. La compagnie
20 Infrabec a remporté le contrat. On y voit également
21 que Excavations Panthère a soumissionné, est
22 arrivée deuxième?

23 R. Exactement.

24 Q. [183] Alors, voulez-vous nous relater... En fait,
25 c'est à partir de la ligne 47. Il y avait des

1 numéros de lignes, j'aurais pu vous aider, là, la
2 page2, 47 à 55, traite de ce contrat. Vous l'avez
3 repéré?

4 R. Oui, oui, je l'ai, effectivement.

5 Q. [184] D'accord. Alors, voulez-vous relater aux
6 commissaires dans quelles circonstances vous avez
7 pris part à cette soumission?

8 R. C'est que, première des choses, un, oui,
9 effectivement, monsieur Zambito à la Commission
10 Charbonneau a révélé effectivement qu'il y avait la
11 fameuse collusion dans ce fameux appel d'offres-là.
12 Quand j'ai vu mon nom, Excavations Panthère,
13 deuxième avec Infrabec, j'ai même resté surpris,
14 parce que de toute façon, moi et Infrabec on n'est
15 pas des amis. On est des ennemis. Puis peu importe
16 ce qu'il m'aurait demandé, de me tasser sur un
17 contrat du MTQ, ça aurait été non.

18 Q. [185] Un contrat d'ailleurs?

19 R. Peu importe où.

20 Q. [186] O.K.

21 R. Peu importe où. Mais le système de collusion que
22 lui a fait allusion, c'est que la collusion, oui
23 elle s'est faite, avec la compagnie de construction
24 CJRB. Infrabec a ramassé le fameux contrat à plus
25 bas que moi, l'a redonné en sous-traitance à CJRB

1 incorporée, que lui n'était pas ISO. Puis dans
2 l'appel d'offres du ministère des Transports,
3 c'était bien écrit qu'il fallait être ISO pour être
4 capable de remporter la soumission et de faire les
5 travaux.

6 Q. [187] Excavations Panthère est-elle certifiée ISO?

7 R. On était ISO, exactement.

8 Q. [188] Infrabec?

9 R. Infrabec aussi, il était ISO.

10 Q. [189] ISO c'est la norme de contrôle de qualité?

11 R. Exactement.

12 Q. [190] Et peut-être juste nous dire rapidement en
13 quoi ça consiste être certifié ISO?

14 R. Certifié ISO, c'est que un, tu as des livres
15 exemplaires, des équipements exemplaires, tout ce
16 qui a rapport aux papiers. C'est un bon système, je
17 ne peux pas dire que ce n'est pas un bon système,
18 mais c'est un... Parce qu'eux autres, ils ont un
19 vérificateur aux deux ans qui vient vérifier tes
20 tenues de livres, tes rapports d'inspection, tes
21 rapports journaliers. Tout est vérifié par eux
22 autres. Ce n'est pas facile à avoir ISO, mais c'est
23 très facile à perdre. Puis dans ce fameux appel
24 d'offres qu'on parle, oui effectivement, c'était
25 exigé d'être ISO.

1 Ce que moi j'ai resté surpris dans le
2 témoignage de monsieur Zambito, c'est que j'ai su
3 que Constructions CJRB n'était pas ISO. ça fait que
4 je me suis dit en moi-même, pourquoi que le MTQ
5 mandate un entrepreneur ISO et qu'un autre
6 entrepreneur en sous-traitance exécute les mêmes
7 travaux sans être ISO?

8 Q. [191] C'est une façon de contourner la règle?

9 R. Exactement ça. C'est exactement ça.

10 Q. [192] Puis vous n'avez pas eu de réponse?

11 R. Aucune réponse.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [193] Est-ce que vous voulez dire que pour qu'un
14 sous-traitant puisse faire les travaux, ça implique
15 une acceptation du MTQ?

16 R. Exactement.

17 Q. [194] O.K.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. [195] Donc, on comprend qu'une exigence pour celui
20 qui remporte la soumission ne devient plus une
21 exigence pour celui qui exécute les travaux?

22 R. Non, ce n'est pas le cas. Parce que s'ils te
23 mettent une exigence en tant qu'entrepreneur
24 général d'être ISO, il faut que tes sous-traitants
25 soient la même chose.

1 Q. [196] Mais ici, là, on a un exemple que ce n'est
2 pas le cas?

3 R. Il s'est passé de quoi entre Infrabec, la firme
4 d'ingénieurs ou le ministère des Transports. Je ne
5 peux pas donner la réponse pour Infrabec. Mais
6 chose certaine, qu'il fallait être ISO.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. [197] Vous dites qu'il n'était pas ISO parce que
9 vous l'avez appris dans le témoignage de monsieur
10 Zambito?

11 R. Oui.

12 Q. [198] C'est ça, pas parce que vous le saviez qu'il
13 ne l'était pas?

14 R. Absolument pas. Parce que si je l'avais su avant le
15 contrat du MTQ que CJRB était le premier
16 soumissionnaire avant moi puis qu'il n'était pas
17 ISO, j'aurais été le premier à appeler au Ministère
18 pour dire : « Regarde, il y a une loi, il n'y a pas
19 vingt-cinq (25) lois pour ton appel d'offres. »

20 Q. [199] Lorsqu'on dépose une soumission, on doit
21 d'abord passer par l'étape de la conformité, c'est-
22 à-dire que notre offre doit être conforme avant
23 bien sûr qu'on ouvre les prix, c'est ça?

24 R. Exactement.

25 Q. [200] Donc, ce qui veut dire que si CJRB n'était

1 pas ISO, donc il n'était pas conforme? Est-ce que
2 c'est ça que ça pourrait vouloir dire?

3 R. Il n'était pas conforme à exécuter les travaux,
4 autant que CJRB avec son sous-traitant n'était pas
5 conforme à exécuter les travaux.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. [201] Mais il semble avoir été retenu comme
8 conforme quand même dans la soumission qu'on voit
9 devant nous, Constructions CJRB arrive troisième?

10 R. Non, quand même que CJRB dépose une soumission, ça
11 ne veut pas dire que les quatre ou cinq autres
12 entrepreneurs sont conformes. Ça, ça ne veut rien
13 dire. Eux autres, ils vont t'exiger d'être conforme
14 si tu es premier à l'ouverture de soumission. Lors
15 de... lorsqu'ils regardent les documents,
16 effectivement, de tout ce qu'ils ont demandé,
17 autant cautionnement que ISO ou peu importe. Parce
18 qu'il peut y avoir des appels d'offres, je vais
19 donner un exemple, que les deux premiers sont non
20 conformes, puis que le MTQ va l'attribuer au
21 troisième parce que lui est conforme avec la
22 demande ISO et cautionnement.

23 Q. [202] O.K. Et à ce moment-là, les noms apparaissent
24 pareil.

25 R. Ils apparaissent pareil.

1 Q. [203] Ils vont juste le donner au troisième qui est
2 conforme...

3 R. Exactement ça. Exactement ça.

4 Q. [204] O.K. Vous avez mentionné que monsieur Zambito
5 a dit que... il a parlé de ce contrat-là, il a
6 parlé de contrat truqué.

7 R. Hum, hum.

8 Q. [205] Vous, est-ce que... qu'est-ce que vous avez à
9 dire relativement à ça, ce contrat-là? Est-ce que
10 pour vous c'est un contrat truqué? Est-ce que
11 Panthère a participé à un contrat truqué?

12 R. Non, ce n'est pas... absolument pas, ce n'est pas
13 un contrat...

14 Q. [206] Comment on peut... Excusez, vous avez... ce
15 n'est pas...

16 R. Oui. Mais, ce n'est pas un contrat truqué parce
17 que, un, on n'a jamais eu d'appel de monsieur
18 Zambito.

19 Q. [207] Ce n'est pas un contrat truqué pour qui? Pour
20 Panthère, c'est ça que vous répondez?

21 R. Que ce soit pour Panthère, nommez tous les autres.
22 Parce que CGRB, peut-être qu'il est de connivence
23 avec Infrabec sur l'appel d'offres, mais ça reste
24 que moi, Panthère, on n'a jamais eu de téléphone ou
25 quoi que ce soit de se tasser ou peu importe.

1 Q. [208] Ça fait que c'est pour ça que vous dites que
2 ce n'est pas truqué.

3 R. Non, non, non. Absolument pas. Ce n'est absolument
4 pas truqué.

5 Q. [209] Le prix qui est indiqué relativement à
6 Panthère, c'est le prix juste, c'est...

7 R. Exactement, c'est un prix agressif pour ramasser la
8 soumission.

9 Q. [210] D'accord. Justement, relativement à ça, les
10 prix, la fixation des prix, si on regarde le vôtre,
11 par rapport à Infrabec, il y a une différence de
12 trente-neuf mille dollars (39 000 \$) là à peu près.

13 R. Exactement.

14 Q. [211] D'accord. Est-ce que vous êtes en mesure de
15 parler des coûts qui sont reliés à votre entreprise
16 à vous et aux autres entreprises? Où les
17 différences peuvent s'opérer quand on fixe un prix
18 dans une soumission?

19 R. Bien, c'est la question des fournisseurs. Ça dépend
20 tout le temps le pourcentage des matériaux que lui
21 va payer versus Panthère va payer. Il y a la
22 question des sous-traitants aussi. Si lui a... il
23 emploie un sous-traitant de pavage, je donne un
24 exemple, six mois par année, il va avoir un
25 meilleur prix qu'Excavations Panthère qui va le

1 prendre une fois par année.

2 Q. [212] Mais, est-ce qu'il y a des coûts qui sont
3 sensiblement identiques pour un entrepreneur à
4 l'autre?

5 R. Oui, toute la main-d'oeuvre, que ce soit... à part
6 que si un entrepreneur paye quelqu'un en argent,
7 mais tout ce qui est main-d'oeuvre, on paye tous le
8 même prix.

9 Q. [213] Quand vous dites « sauf en argent », vous
10 parlez de travail au noir?

11 R. Le travail au noir, exactement.

12 Q. [214] O.K. Mais, si on respecte les règles.

13 R. On est tous pareils, du premier entrepreneur au
14 dernier.

15 Q. [215] Pourquoi?

16 R. Parce qu'on est régi par le domaine de la
17 construction, la CCQ. Ça fait que veux, veux pas,
18 on n'a pas d'autre choix que de payer le décret de
19 la construction.

20 Q. [216] Donc, c'est ce qui vous fait dire qu'au
21 niveau de la main-d'oeuvre, les coûts sont
22 quasiment identiques ou identiques.

23 R. Non, non, non, pas « quasiment », c'est identique.

24 Q. [217] Ils sont identiques de un à l'autre.

25 R. Identique, effectivement.

1 Q. [218] Donc, où ça joue, c'est au niveau des
2 matériaux.

3 R. La différence, c'est les matériaux.

4 Q. [219] O.K. Et pouvez-vous nous illustrer les propos
5 que vous tenez? Quand vous dites « il y a des
6 différences et ça joue de telle façon avec les
7 fournisseurs », pouvez-vous nous donner des
8 exemples de différences qu'on peut constater?

9 R. Bien, je vous donne un exemple. O.K. Je ne me
10 souviens pas là si c'est un remplacement de
11 ponceaux en ciment ou en polyéthylène, mais peu
12 importe. C'est que si la compagnie Infrabec achète
13 pour X milliers de dollars chez un fournisseur,
14 tandis que, moi, je m'en sers, comme je l'ai
15 expliqué hier, que j'ai un marché ouvert autant
16 avec les fournisseurs que n'importe qui, il va
17 avoir un meilleur escompte que, moi, j'en ai un.
18 C'est ça qui fait la grosse différence.

19 Q. [220] Mais, ce sont les lois du marché ça,
20 Monsieur.

21 R. Oui, ce sont les lois du marché. Quand même qu'on
22 voudrait changer ça, ce sont les lois du marché.
23 Mais, nous autres... moi, Excavations Panthère, je
24 n'avais pas l'intention de me marier avec un
25 fournisseur en tant que tel.

1 Q. [221] Ce que vous nous disiez hier.

2 R. Exactement ça. Exactement ça.

3 Q. [222] Parce que vous vouliez garder votre
4 indépendance pour chacun.

5 R. Oui. Parce que, un, tout le monde a le droit de
6 vivre dans le domaine de la construction, autant
7 les fournisseurs. Pas de fournisseur, pas de
8 construction.

9 Q. [223] Autant les fournisseurs que les
10 entrepreneurs, c'est ce que vous voulez dire?

11 R. Exactement ça.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [224] Et diriez-vous que si tout le monde finit par
14 toujours avoir le même fournisseur, les prix ne
15 seront plus les mêmes et au lieu d'avoir des bons
16 prix, ils vont être plus élevés?

17 R. Bien, je vais vous donner un exemple, je vais
18 prendre...

19 Q. [225] S'il finit par avoir seulement un
20 fournisseur.

21 R. Exactement, parce que, Madame la Présidente, je
22 vais prendre l'exemple de la Ville de Montréal.
23 Quand je viens à la Ville de Montréal soumissionner
24 là, ils mettent des exclusivités de fournisseurs.
25 Déjà là qu'on ne part pas avec les entrepreneurs de

1 la Ville de Montréal sur un pied d'égalité parce
2 qu'eux autres ont déjà des fournisseurs attirés à
3 la Ville de Montréal, attirés à ces entrepreneurs-
4 là, ce que, moi, je n'ai pas. Ça fait qu'en
5 réalité, quand je pogne un contrat... si je
6 pognerais un contrat à la Ville de Montréal, je ne
7 partirais pas avec un escompte de quarante pour
8 cent (40 %) sur mes matériaux. Si je l'ai, je vais
9 peut-être partir avec un escompte de cinq pour cent
10 (5 %) sur mes matériaux. Ça fait que la marge de
11 profits est complètement différente.

12 Q. [226] Diriez-vous que c'est ce qui explique la
13 différence dans les contrats que vous aviez quand
14 vous n'avez pas remporté?

15 R. Oui.

16 Q. [227] Comme celui de Théorêt par exemple?

17 R. Exactement.

18 Q. [228] O.K.

19 R. On n'a pas le même escompte.

20 Q. [229] O.K. Est-ce que vous êtes en mesure aussi de
21 savoir - c'est peut-être difficile - de savoir à
22 combien était rendu le contrat final? Parce que le
23 prix de la soumission, c'est peut-être une chose,
24 mais s'il y a de la collusion ou...

25 R. Oui.

1 Q. [230] ... avec la firme d'ingénieurs, par exemple,
2 est-ce que le tout... l'entrepreneur ne se rattrape
3 pas dans les... voyons, les extra?

4 R. Oui, mais c'est ça, mais...

5 Q. [231] Les contingents.

6 R. Oui, je comprends ce que vous voulez dire, mais
7 excepté que, moi, dans le fameux contrat de Gilbert
8 Théorêt, non, ça s'est arrêté là. Mais, j'ai un
9 exemple, que j'ai parlé à ma procureure, à
10 Blainville que vous allez effectivement comprendre
11 exactement ce qui s'est passé dans le contrat.

12 Q. [232] Maître Roy, poursuivez. Ah!

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [233] Peut-être avant. Vous avez dit qu'à la Ville
15 de Montréal on a des exigences plus fréquentes sur
16 des matériaux spécifiques là.

17 R. Oui.

18 Q. [234] Vous, vous avez fait des contrats au MTQ,
19 vous avez fait des contrats à la Ville de Montréal,
20 dans d'autres villes. Est-ce que, pour des travaux
21 de nature similaire, la Ville de Montréal exigeait
22 des fournitures spécifiques, alors qu'au MTQ on
23 laissait plus de marge de manoeuvre dans le choix
24 de certains matériaux, ce qui fait que vous, de
25 votre côté, ça vous laissait plus de marge de

1 manoeuvre?

2 R. Bon. Je donne un exemple. Les contrats de MTQ,
3 avant que les firmes d'ingénieurs s'implantent avec
4 le ministère des Transports, eux autres
5 fournissaient les matériaux premières. Je parle des
6 conduits, des choses comme ça. Nous, ce qu'il nous
7 restait à faire, c'était la question pavage,
8 pierre, sable. Ça fait que déjà là, on partait sur
9 un même pied d'égalité, les entrepreneurs.

10 Deuxièmement, il n'y avait pas de liste
11 d'entrepreneurs. On n'était pas capable de l'avoir.

12 Ça fait que moi, je suis amateur de course
13 automobile, parce que les automobiles, quand elles
14 partent sur le départ, elles sont toutes pareilles.
15 Tandis que là, dans les contrats de MTQ, avant que
16 les ingénieurs prennent possession, ou dirigent, ou
17 s'occupent du ministère des Transports, on était
18 dans un système que c'était le fun travailler.
19 Parce que le contrat, en tant que tel, se jouait
20 sur la pose et le peu de matériaux qu'on avait à
21 fournir.

22 Tandis que vous, ici, à la Ville de
23 Montréal, vous avez les exigences de Lécuyer,
24 Tremca, que moi, sur la rive nord, ou peu importe
25 les entrepreneurs, vous pouvez poser la question à

1 n'importe quel entrepreneur, on ne part pas sur le
2 même pied d'égalité.

3 Q. [235] Donc, vous avez dit qu'au MTQ, auparavant on
4 pouvait acheter les matériaux, puis on vous
5 demandait de les poser tout simplement, de les
6 installer simplement.

7 R. Non non non. Les matériaux principaux étaient
8 fournis par le MTQ.

9 Q. [236] Par le MTQ. C'est une...

10 R. Les conduites.

11 Q. [237] Et c'est une pratique qui a été, qui n'existe
12 plus maintenant, ça, à votre connaissance.

13 R. Quand les firmes d'ingénieurs ont rentré dans le
14 dossier de MTQ, accomode... accomo... bien, où
15 cette patente-là, en réalité, a tombé.

16 Q. [238] Donc là, là maintenant, ça revient à
17 l'entrepreneur à aller acheter lui-même les
18 matériaux et les installer.

19 R. Exactement ça. Exactement, oui.

20 Q. [239] Et les matériaux qui sont exigés, est-ce
21 qu'ils sont exigés avec le même genre de
22 spécifications qu'à la Ville de Montréal, ou
23 parfois on laisse plus de marge de manoeuvre au
24 niveau du fournisseur?

25 R. Non non non non. Plus de marge de manoeuvre.

1 Q. [240] Plus de marge de manoeuvre.

2 R. Plus de marge de manoeuvre.

3 Q. [241] Mais la Ville de Montréal était, elle, plus
4 spécialisée à choisir des fournisseurs spécifiques,
5 ce qui vous, de votre côté, vous pénalisait, alors.

6 R. Exactement. La Ville de Montréal, eux autres,
7 c'était ça ou... pas d'équivalent.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [242] Si on poursuit toujours dans le cadre du
10 contrat que l'on a sous les yeux, relativement à
11 l'alliance entre Infrabec et CJRB, selon ce que
12 vous dites, est-ce que vous avez été en mesure
13 d'apprendre de quelle façon Infrabec s'est
14 comportée avec CJRB? Je comprends qu'il lui a donné
15 en sous-traitance, mais également, quant à d'autres
16 modalités dans l'exécution du contrat?

17 R. Bien, ça revient à l'exemple, effectivement. Il
18 faudrait vérifier quelle firme d'ingénieur qui
19 était avec l'entrepreneur Infrabec, de quelle façon
20 qu'il a été numéré (sic) versus ses quantités, puis
21 versus ses contingences de dix pour cent (10 %). Si
22 le contrat s'est fini à trois millions (3 M)...
23 trois millions trente mille zéro soixante-sept
24 (3 030 067), c'est la façon de vérifier,
25 effectivement, si les quantités, tout a été payé au

1 bordereau. Ça revient à ce que je disais hier.

2 C'est... C'est un entrepreneur puis un autre.

3 Q. [243] Vous nous avez parlé tout à l'heure que vous
4 aviez entendu le témoignage de monsieur Zambito,
5 là, qui parlait particulièrement de cet événement-
6 là...

7 R. Oui.

8 Q. [244] ... et qui avait parlé d'Excavations
9 Panthère. Et vous dites, vous, que ce n'est pas
10 truqué parce que vous n'avez pas eu d'appel?

11 R. Absolument pas.

12 Q. [245] Dans le cadre du témoignage de monsieur
13 Zambito, il a parlé d'une redevance de cent
14 cinquante mille dollars (150 000 \$) qui a été
15 versée à CJRB. Est-ce que ça c'est...

16 R. Oui, je suis au courant, effectivement. Je l'ai
17 entendu.

18 Q. [246] Vous l'avez entendu. Est-ce que, à l'époque
19 du contrat, en deux mille deux (2002), vous aviez
20 entendu parler...

21 R. Absolument pas.

22 Q. [247] ... parler de ça?

23 R. Absolument pas.

24 Q. [248] O.K.

25 R. Je l'ai appris à la Commission, au témoignage de

1 monsieur Zambito.

2 Q. [249] Si, maintenant, on abordait un contrat à
3 Ville de Bellefeuille...

4 R. Oui?

5 Q. [250] Je me permettrais de dire qui a un peu mal
6 tourné, ce contrat?

7 R. Oui.

8 Q. [251] Est-ce que... C'est un contrat en deux mille
9 trois (2003), sur la rue Volière.

10 R. Exactement.

11 Q. [252] C'est un contrat d'égout et d'aqueduc, là,
12 des travaux à faire dans tout à fait votre domaine?

13 R. Exactement.

14 Q. [253] Et voulez-vous dire dans quel contexte on
15 demandait l'exécution de ces travaux?

16 R. C'est qu'il y a un appel d'offres pour la rue
17 Volière. Deux promoteurs, Michel Labonté et Richard
18 Leblanc, on est invité à soumissionner leur projet
19 avec Dessau-Soprin qui était la firme d'ingénieurs.
20 Effectivement, moi je suis tout le temps intéressé.
21 De toute façon, quand même que je me répéterais,
22 chaque job que j'achète les plans, je suis
23 intéressé à l'avoir. Ça fait que...

24 Q. [254] Parce que, quand vous ne les achetez pas,
25 c'est ce qui montre que...

1 R. Parce que je n'ai pas d'intérêt.

2 Q. [255] O.K.

3 R. Je n'ai pas d'intérêt.

4 Q. [256] Vous ne les achetez pas pour le plaisir.

5 R. Non, absolument pas.

6 Q. [257] O.K.

7 R. Ça fait qu'effectivement, ce fameux appel d'offres
8 m'a été remporté, j'étais bien content. On a
9 commencé l'exécution des travaux. Au début ça a
10 bien été, pour s'apercevoir effectivement qu'il y
11 avait des sondages qui avaient été erronés. Des
12 sondages qu'avaient fait Dessau-Soprin, une firme
13 de sondage étaient complètement à côté des travaux
14 que nous on devait exécuter. Les sondages dans
15 l'appel d'offres démontraient qu'on pelletait dans
16 le sable tout le projet au complet, pour
17 s'apercevoir après une semaine qu'on tombait
18 complètement dans le roc. Ça fait que la chicane a
19 pogné entre les promoteurs et moi et Dessau-Soprin.
20 Ça fait que j'ai continué à exécuter les travaux,
21 les quantités ont été acceptées par l'inspecteur de
22 Dessau-Soprin au chantier.

23 Q. [258] Les quantités que...

24 R. Les quantités réelles exécutées, mesurées autant
25 par le dynamiteur que moi que Dessau-Soprin. Après

1 ça les travaux, les paiements ont commencé à
2 retarder parce que les promoteurs dans leur budget
3 défonçaient leur budget parce que ce n'était plus
4 de la réalité des dessins et de l'appel d'offres
5 qui avaient été soumis par Dessau-Soprin.

6 Ça fait que quand que je suis arrivé à la
7 fin des travaux, il y avait une somme de un million
8 quatre-vingt-neuf mille (1 089 000) qui ne m'était
9 pas payée. À force de parler avec les promoteurs,
10 ils ont dit non on ne paiera jamais ça, les
11 promoteurs, moi je poursuivais les promoteurs, les
12 promoteurs ont amené Dessau-Soprin en garantie. Ça
13 fait qu'il y a un an qui s'est passé, pas de
14 paiement. Après ça le fameux dossier s'est ramassé
15 à Montréal en médiation.

16 Q. [259] À Montréal, vous voulez dire?

17 R. Au palais de justice.

18 Q. [260] Au palais de justice?

19 R. Exactement. On est arrivé là à neuf heures (9 h 00)
20 le matin, Dessau-Soprin avait amené ses assureurs,
21 moi j'avais amené mes avocats, en tout cas on était
22 plusieurs alentour de la table. À neuf heures
23 (9 h 00), c'était que Panthère devait un million
24 (1 M) aux promoteurs...

25 Q. [261] Pourquoi?

1 R. ... et une partie à Dessau. Parce que j'avais nui à
2 la vente de leur propriété. J'ai retardé leur
3 projet. Parce qu'il y a une hypothèque légale qui a
4 été enregistrée sur leur lot. Ça fait que, pour en
5 faire une histoire courte, à midi (12 h 00) il y a
6 une pause, mais là Panthère il était rendu qu'il
7 avait repris le dessus, là c'était eux autres qui
8 me devaient de l'argent, autant les promoteurs que
9 Dessau-Soprin qui a été amené en garantie. À midi
10 (12 h 00), la pause se fait, il y a un monsieur
11 Serge Duplessis, propriétaire ou vice-président de
12 Dessau-Soprin, il m'approche sur l'heure du midi.

13 Q. [262] Est-ce que c'est quelqu'un que vous
14 connaissiez avant la rencontre de médiation?

15 R. Pas personnellement, mais c'est quelqu'un
16 qu'effectivement qu'on voyait à Blainville parce
17 qu'il faisait beaucoup d'appel d'offres à
18 Blainville. Ça fait qu'il m'approche, mon ingénieur
19 est à côté de moi, Sylvain Leclerc, là il me
20 suggère, parce que là, un, la balle avait changé de
21 camp. Là il était dû à me verser mon montant qui
22 m'était dû avec les promoteurs et Dessau-Soprin. Ça
23 fait que là il me propose, il me dit regarde André
24 on devrait arrêter ça là, je vais te payer ce que
25 je te dois sur des considérations futures avec

1 d'autres contrats avec intérêts. Mais moi ce qui
2 était primordial, un, c'était d'avoir mon argent.
3 Ça fait déjà un an et demi que j'attends après. Ça
4 fait qu'effectivement je lui ai dit non. On est
5 rendu à la fin, pourquoi que je me priverais d'être
6 payé sans avoir, de toute façon des considérations
7 futures, ça ne m'intéresse pas, je veux avoir mon
8 argent. Puis effectivement j'ai gagné, on ne peut
9 divulguer le montant que Dessau-Soprin a payé, mais
10 chose certaine que j'ai été payé en entier. Et j'ai
11 gagné cent pour cent (100 %) de mon point.

12 Q. [263] En fait ce que, l'élément dans ça c'est que
13 vous avez appris que les firmes de génie pouvaient
14 faire des considérations futures sur des...

15 R. Exactement ça.

16 Q. [264] Et c'est la révélation que vous avez eu cette
17 journée-là?

18 R. Exactement, pas juste moi, mon ingénieur qui est
19 Sylvain Leclerc dans le temps.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [265] Alors c'est une forme de collusion, c'est ce
22 que vous dites?

23 R. Exactement ça, parce que si j'accepte effectivement
24 considérations futures, ça veut dire que, un, je
25 suis à la merci de la firme d'ingénieurs, je suis à

1 la merci de ce gars-là puis on va être réglé quand,
2 puis ça va me coûter combien.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. [266] Vous avez dit il y a quelques minutes
5 relativement à une question, qu'il y avait, vous
6 pouviez donner un exemple relativement à la Ville
7 de Blainville?

8 R. Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [267] Juste avant. Si on revient à ce que vous avez
11 dit qui avait été fait DANS le sable?

12 R. Oui.

13 Q. [268] Comment...

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Des sondages.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [269] Des sondages dans le sable...

18 R. Exactement.

19 Q. [270] ... diriez-vous que c'était une erreur de
20 bonne foi ou de mauvaise foi et quel était
21 l'avantage de faire ça?

22 R. L'avantage de faire ça, un...

23 Q. [271] Est-ce qu'il y en avait un?

24 R. Oui, il y en avait un, il y en avait un, première
25 des choses, un, pour la firme d'ingénieurs parce

1 que si les coûts sont dépassés eux autres ils sont
2 à pourcentage, je ne sais pas s'ils ont dix (10),
3 douze pour cent (12 %) des valeurs du contrat, mais
4 chose certaine. Mais dire que c'était fait
5 volontaire; un, moi, je ne peux pas le dire, c'est
6 une question, peut-être à poser aux ingénieurs.
7 Mais chose certaine, que les promoteurs n'étaient
8 pas contents, puis je les comprends aussi.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Q. [272] Puis vous non plus puisque vous avez dit que
11 la chicane a « pogné »?

12 R. Exactement ça. J'ai attendu un an et demi après mon
13 paiement.

14 Q. [273] Puis le déroulement des travaux ne s'est pas
15 fait du tout comme prévu non plus?

16 R. Absolument pas.

17 Q. [274] Alors, Ville de Blainville.

18 R. Oui.

19 Q. [275] D'accord. Un contrat rue Paul-Albert puis il
20 y a aussi un contrat sur le boulevard des
21 Seigneuries.

22 R. Exactement.

23 Q. [276] Alors, tout à l'heure, quand on a posé la
24 question et que vous avez dit : « Bien, ça c'est un
25 événement à Blainville », vous parliez de la rue

1 Albert ou de la rue...

2 R. Oui, de la rue Paul-Albert, à Blainville. L'estimé
3 de Paul-Albert, par la firme d'ingénieurs était de
4 douze millions (12 M). Ils ont été en appel
5 d'offres, j'ai commencé à regarder la soumission
6 pour douze millions (12 M), effectivement, c'était
7 quelque chose que j'avais de l'intérêt. Pour
8 m'apercevoir après... il restait quatre jours,
9 trois, quatre jours avant l'ouverture de
10 soumissions. On reçoit un addenda comme quoi qu'ils
11 rajoutent deux cent cinquante (250) puisards de
12 plus. Mais là il y en a déjà dans l'appel d'offres;
13 je me suis dit en moi-même, ils ont-tu l'intention
14 de faire la rue juste en puisards, pas mettre
15 d'asphalte? C'est incroyable. Ça fait que là, à
16 force de discuter avec mon ingénieur, j'en ai
17 conclu, un, que je n'ai pas d'affaire là.

18 Q. [277] Pourquoi?

19 R. Parce qu'ils nous amenaient des argumentations ou
20 des demandes qui étaient impensables. C'était des
21 travaux qui étaient... je donne un exemple, début
22 septembre puis, à la fin novembre, il fallait que
23 tout soit terminé. Après ça, on reçoit une lettre,
24 effectivement, que si les travaux ne sont pas
25 terminés pour le trente (30) novembre, une pénalité

1 de cinq mille dollars (5 000 \$) sera imposée à
2 Excavations Panthère ou à André Durocher,
3 personnellement, jusqu'à la reprise des travaux au
4 printemps. Bien, je dis, regarde, on arrête ça là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [278] Vous parlez de cinq mille dollars (5 000 \$),
7 c'est cinq mille dollars (5 000 \$) par jour?

8 R. Par jour. Jusqu'à la fin de l'exécution des
9 travaux.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [279] Alors, il y a un premier addenda, les deux
12 cent cinquante (250) puisards.

13 R. Hum hum.

14 Q. [280] Puis on ajoute... on en ajoute un deuxième,
15 avec ce que vous venez de dire...

16 R. Bien, l'addenda, je ne peux pas dire si c'est un
17 addenda qu'on a eu ou elle était déjà dans le
18 fameux devis. Mais, chose certaine, que quand on
19 s'est aperçu de ça, on a dit : « Regarde, on retire
20 notre soumission puis c'est tout. »

21 Q. [281] Mais pourquoi? Ce n'est pas des clauses
22 normales ça?

23 R. À cinq mille dollars (5 000 \$) par jour? Je ne sais
24 pas, mais en tout cas le délai était court pour
25 exécuter les travaux puis, à cinq mille dollars

1 (5 000 \$) par jour pendant sept mois, je sais que
2 ça fait beaucoup d'argent. Ça fait que le risque de
3 perdre ma compagnie pour un appel d'offres de même
4 ne valait pas la peine.

5 Q. [282] Et vous interprétez ça comment qu'on retrouve
6 de tels montants dans... soit dans un addenda ou
7 dans les plans et devis?

8 R. Je n'en ai aucune idée. Pourquoi cette façon-là
9 d'appel d'offres là a été émis comme ça. Pour faire
10 une histoire courte, c'est que le douze millions
11 (12 M)... parce que, normalement, avant chaque
12 appel d'offres, il y a un montant qui est marqué,
13 évaluation de la « job », comment ça peut monter,
14 les travaux, c'était à douze millions (12 M). Lors
15 de l'appel d'offres, parce que, moi, j'ai fait les
16 suivis, le premier soumissionnaire, qui était
17 Miabec, à treize millions (13 M); le deuxième
18 soumissionnaire, CJRP, à seize millions (16 M),
19 après ça on arrive au troisième soumissionnaire,
20 Doncar, à seize millions et des poussières. Ça fait
21 que là je me suis dit en moi-même, regarde, de
22 toute façon ils ne l'auront pas, c'est Miabec qui
23 remporte l'appel d'offres. Après ça, un, ils
24 demandent un échéancier à Miabec.

25 Q. [283] Juste, si vous me permettez de vous

1 interrompre.

2 R. Oui.

3 Q. [284] Vous dites que vous avez fait un suivi, on a
4 l'appel d'offres.

5 R. Ah! vous l'avez.

6 Q. [285] Oui. Alors, je vous demande de prendre
7 l'onglet 9, procès-verbal d'ouverture de
8 soumissions pour Blainville, secteur Paul-Albert.

9 R. Hum hum.

10 Q. [286] En fait, je vais vous demander d'aller à la
11 page 2, qui va porter le numéro 1, je pense. Très
12 bien. Alors, on a le procès-verbal d'ouverture de
13 soumissions.

14 R. Oui.

15 Q. [287] On voit les... première ligne, c'est les gens
16 présents?

17 R. Oui.

18 Q. [288] Et, plus bas un peu, on voit les
19 soumissionnaires. Alors, vous en étiez à nous dire,
20 Entreprises Miabec avait soumissionné pour treize
21 millions quelques.

22 R. Treize millions deux cent quatre-vingt-treize mille
23 (13 293 000).

24 Q. [289] D'accord. Je vous ai interrompu mais voulez-
25 vous justement poursuivre dans ce que vous étiez à

1 dire relativement aux entrepreneurs qui ont
2 soumissionné?

3 R. J'étais pas pire dans le... en tout cas, dans la
4 mémoire. Treize millions deux (13,2 M\$) Miabec,
5 Constructions CJRB à seize millions trois soixante-
6 huit (16 368 000 \$), Doncar Construction à seize
7 millions six soixante-six (16 666 000 \$). Ça fait
8 que moi, dans ce que j'ai regardé, et puis
9 effectivement l'appel d'offres devait revenir à
10 Miabec, à treize millions (13 M\$).

11 Q. [290] Alors que les coûts étaient de douze millions
12 (12 M\$), prévu?

13 R. Douze millions (12 M\$), effectivement. En tout cas,
14 le temps a passé puis pour s'apercevoir que Miabec
15 avait été déclaré non... pas non conforme sur la
16 soumission, mais ils demandaient un échéancier à
17 fournir pour le délai d'exécution des travaux,
18 qu'il n'a pas fourni. Ça fait qu'ils l'ont
19 carrément enlevé de là pour sa phase... Et après
20 ça, ils ont donné l'appel d'offres à CJRB. Puis
21 quand on allait revirer au chantier, parce que
22 j'allais souvent revirer au chantier, pour
23 m'apercevoir que CJRB, Doncar et Miabec exécutaient
24 les mêmes travaux.

25 Q. [291] Ils travaillaient ensemble, c'est ce que vous

1 voulez dire?

2 R. Ensemble, ensemble, ensemble. Exactement, ensemble.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [292] Pourquoi vous alliez au chantier?

5 R. Parce que c'était à côté de ma maison privée.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. [293] Et c'est ce qui explique justement que vous
8 aviez fait un suivi aussi, relativement à cet...

9 R. Exactement. Je restais à un kilomètre (1 km) de là.

10 Q. [294] O.K. Et est-ce que ce n'est pas aussi parce
11 que vous vouliez savoir comment ça allait se
12 dérouler, cet appel d'offres-là, relativement aux
13 deux cent cinquante (250) puisards ajoutés...

14 R. Exactement ça.

15 Q. [295] ... aux pénalités?

16 R. Exactement.

17 Q. [296] Vous aviez un intérêt pour voir qui allait
18 soumissionner puis comment ça allait se terminer?

19 R. En plein ça, qui exécuterait les travaux, puis
20 tout. Ça fait qu'il y a eu un suivi là-dessus. Puis
21 au moment où on se parle, le fameux appel d'offres
22 est rendu à un petit peu plus de vingt millions
23 (20 M\$).

24 Q. [297] C'est-à-dire, le coût des travaux est rendu à
25 vingt millions (20 M\$)?

1 R. Le coût des travaux, oui.

2 Q. [298] Et ce que l'on comprend, c'est que vous dites
3 que Miabec a été exclu?

4 R. Oui.

5 Q. [299] Parce qu'il n'a pas été capable de rencontrer
6 la lettre de conformité demandée? C'est ça?

7 R. Bien, la lettre d'échéancier.

8 Q. [300] La lettre d'échéancier?

9 R. Oui.

10 Q. [301] O.K. Donc, treize millions (13 M\$), on est
11 allé à l'autre plus bas soumissionnaire, qui est
12 Constructions CJRB à seize millions (16 M\$)?

13 R. Exactement.

14 Q. [302] Ça fait que le contrat de douze millions
15 (12 M\$) prévu a été adjugé à seize millions
16 (16 M\$)?

17 R. Exactement ça.

18 Q. [303] Et là, vous dites que ça se termine à un peu
19 plus de vingt millions (20 M\$)?

20 R. Oui, parce qu'on a fait un suivi pour savoir
21 exactement les coûts réels exécutés, finals, de cet
22 appel d'offres-là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [304] Est-ce que vous savez quelle était la
25 longueur de la route qui devait être construite

1 pour avoir deux cent cinquante (250) puisards?

2 R. C'était qu'il y avait plusieurs rues, mais déjà
3 dans la première demande du bordereau, il y avait
4 déjà des puisards dedans.

5 Q. [305] À quoi devaient servir les deux cent
6 cinquante (250) puisards?

7 R. Aucune idée.

8 Q. [306] Est-ce que vous savez s'il y a eu deux cent
9 cinquante (250) puisards d'installés?

10 R. Je ne pourrais pas vous dire, mais ça aurait pris
11 un ingénieur pour relocaliser les deux cent
12 cinquante (250) autres puisards.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. [307] Si on va justement dans, toujours dans cette
15 pièce à la page 2 du document, on y voit
16 effectivement... Non, donc première, maintenant,
17 pardon. On y voit maintenant, si vous descendez un
18 petit peu au milieu, que Les Constructions CJRB,
19 effectivement, ont eu le contrat?

20 R. Exactement.

21 Q. [308] Doncar est arrivée deuxième?

22 R. Hum hum.

23 Q. [309] Et à la dernière page du document...

24 R. Non, j'aimerais ça juste revenir...

25 Q. [310] Ah, excusez-moi. Allez-y.

1 R. Une parenthèse, quand on dit : « L'estimation du
2 coût des travaux préparée par la firme BPR-Triax le
3 sept (7) mai deux mille neuf (2009) est de l'ordre
4 de douze millions (12 M\$). »

5 Q. [311] Ce que vous disiez...

6 R. Exactement.

7 Q. [312] Et qui avait intéressé Excavations Panthère?

8 R. Exactement.

9 Q. [313] Vous disiez que Miabec a été rejetée. On y
10 voit par la petite note 1, « cette soumission est
11 rejetée en raison de sa non-conformité aux
12 prescriptions des documents d'appel d'offres »,
13 c'est relié à Miabec?

14 R. Exactement.

15 Q. [314] Alors, si on va à la dernière...

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [315] Est-ce que ça vous est déjà arrivé qu'on a
18 justement jugé une de vos propositions non conforme
19 sans motif valable? Ou dans votre...

20 R. Sans motif valable? Mais c'est parce qu'il y a un
21 dossier qu'on va parler en huis clos tantôt,
22 mais...

23 Q. [316] O.K. Bien, parlez-en donc pas.

24 R. Oui.

25 Q. [317] Il ne faut pas en parler. Mais ici, le plus

1 bas soumissionnaire est déclaré non conforme?

2 R. Oui.

3 Q. [318] Il est plus bas de beaucoup, là.

4 R. De beaucoup.

5 Q. [319] On parle de trois (3 M\$) à quatre
6 millions (4 M\$), là.

7 R. Effectivement.

8 Q. [320] Est-ce que cette non-conformité-là, une non-
9 conformité est attestée normalement par d'autres
10 personnes ou essentiellement c'est le greffier qui
11 examine le document puis ensuite dit si c'est
12 conforme ou pas conforme?

13 R. Je ne pourrais pas vous dire. Effectivement, c'est
14 une... en tout cas, si c'est... on parle juste d'un
15 échéancier qui peut être exigé dans le devis et
16 qu'il rejette une soumission de treize millions
17 (13 M\$) et qu'il accorde à seize millions (16 M\$).
18 Je ne le sais pas, mais ça fait un échéancier qui
19 est très dispendieux envers une ville.

20 Q. [321] Hum, hum.

21 R. Aller jusqu'à quel point que ce fameux chantier-là,
22 oui, c'est une chose qui est primordiale dans une
23 soumission, mais la valeur de dire qu'on va rejeter
24 les soumissions ou le premier entrepreneur, je ne
25 suis pas prêt à dire qu'effectivement c'est quelque

1 chose qui est réellement valable.

2 Q. [322] Et vous, dans ce contrat-là, vous avez dit
3 que vous êtes allé voir sur le terrain et la firme
4 qui avait été jugée non conforme travaillait sur le
5 chantier avec...

6 R. Exactement ça.

7 Q. [323] Merci.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [324] Est-ce qu'on peut conclure qu'une lettre ne
10 vaut pas trois millions (3 M\$)? C'est un peu ce que
11 vous...

12 R. Bien, je ne le sais pas là, mais... en tout cas,
13 moi, en tant que maire ou... peu importe, j'aurais
14 fait des pieds et des mains qu'il m'amène son
15 fameux échéancier à trois millions (3 M\$).

16 Q. [325] Si on va à la dernière page du document...
17 Bon, on est rendu. Alors, ce qu'on y voit, c'est
18 que, effectivement, le contrat a été adjudgé à
19 Constructions CJRB pour la somme de seize millions
20 (16 M\$)...

21 R. Hum, hum.

22 Q. [326] ... seize millions trois cent... Alors,
23 document que je vais déposer sous 25P-283.

24

25 25P-283 : Ville de Blainville - Formulaire de

1 demande d'autorisation au Conseil et
2 als (Secteur Paul-Albert)

3

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je suppose que vous êtes prête à passer à un autre
6 sujet.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Diriez-vous que c'est un bon moment pour prendre
11 une pause?

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Oui. Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 MADAME LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Durocher, vous êtes toujours sous le même
22 serment.

23 R. Merci.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. [327] Monsieur Durocher, on a parlé tout à l'heure

1 du contrat gagné par Infrabec au niveau du MTQ, et
2 dans le cadre du témoignage de monsieur Lino
3 Zambito, monsieur Zambito a dit que c'était un
4 contrat truqué et qu'il avait fait des appels
5 auprès des entrepreneurs pour qu'il y ait des
6 montants qui soient soumis lors de cet appel
7 d'offres. Vous, vous dites ce n'est pas un contrat
8 truqué. Alors, voulez-vous revenir sur cette
9 conception que vous avez que pour vous, ce contrat-
10 là, parce qu'on parle du même, là, c'est la pièce
11 13P-195, pourquoi vous maintenez que ce n'est pas
12 un contrat truqué?

13 R. Non. Je ne veux pas dire, un, que ce n'est pas un
14 contrat truqué. Je me dis que moi, Excavations
15 Panthère n'était pas de collusion avec cet
16 entrepreneur-là. La façon la plus plausible de dire
17 que c'est un contrat truqué, Infrabec, avec la
18 firme d'ingénieurs, on va faire un exercice simple,
19 c'est que le fameux contrat de trois millions
20 (3 M), on part, on enlève dix pour cent (10 %) des
21 contingences, déjà là on a une réserve de trois
22 cent mille (300 000). Après ça, question main-
23 d'oeuvre, que ça soit Infrabec, peu importe
24 l'entrepreneur, on est au même point.

25 Mais là, si on prend la question des sous-

1 traitants et des matériaux, moi je vais payer peut-
2 être cent pour cent (100 %) des sous-traitants et
3 des matériaux, tandis que Infrabec peut avoir un
4 escompte de vingt (20), vingt-cinq pour cent
5 (25 %). Ça fait que déjà là, on parle d'une
6 méchante différence entre Excavations Panthère et
7 Infrabec.

8 Excavations Panthère va exécuter, mettons,
9 trente-cinq (35) items au bordereau. Il y en a
10 quarante-cinq (45). Moi, ils vont me payer pour les
11 quantités exécutées. Tandis que Infrabec, s'il est
12 de connivence avec la firme d'ingénieurs, il va
13 avoir cent pour cent (100 %) du contrat, peu
14 importe s'il a exécuté tous les points, les items
15 au bordereau. Ça fait que déjà là, on va parler
16 d'une affaire, une réserve de quatre (4), cinq cent
17 mille piastres (500 000 \$) qu'Infrabec fait sur ce
18 fameux contrat-là. C'est la façon de le voir.

19 Q. [328] Mais si on revient à truqué/pas truqué...

20 R. Oui.

21 Q. [329] Monsieur Zambito dit « C'est un contrat
22 truqué, il dit, j'ai communiqué avec des
23 entrepreneurs. »

24 R. Oui.

25 Q. [330] Vous, vous dites « Il n'a pas communiqué avec

1 moi. »

2 R. Absolument pas.

3 Q. [331] Pour vous, Panthère, Excavations Panthère, ce
4 n'est pas un contrat truqué parce qu'il ne vous a
5 pas appelé.

6 R. En plein ça.

7 Q. [332] Il ne vous a pas appelé, puis en plus qu'il
8 ne vous ait pas appelé, vous avez soumissionné le
9 prix juste.

10 R. Exactement ça.

11 Q. [333] D'accord. Mais si monsieur Zambito dit qu'il
12 a communiqué avec des entreprises, il n'a pas
13 communiqué avec Panthère.

14 R. Absolument pas.

15 Q. [334] Comment vous expliquez qu'il puisse affirmer
16 que c'est un contrat truqué et qu'il ne vous ait
17 pas appelé?

18 R. Bien, la seule façon de le faire, c'est que, un, il
19 a eu une entente avec CJRB comme sous-traitant, et
20 une connivence avec la firme d'ingénieurs qui était
21 surveillant au chantier. C'est la seule façon. Mais
22 je doute réellement qu'il ait parlé à d'autres
23 entrepreneurs que moi.

24 Q. [335] Vous voulez...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [336] Ce que je comprends de ce que vous essayez de
3 nous faire comprendre, c'est que comme vous n'aviez
4 pas de prix préférentiel sur les matériaux, vous
5 étiez donc désavantagé par rapport à d'autres
6 entrepreneurs qui avaient des prix, qui étaient
7 favorisés dans leurs prix avec les sous-traitants,
8 de telle sorte que vous ne pouviez pas
9 soumissionner plus bas ou aussi bas que pouvaient
10 le faire les autres entreprises qui faisaient de la
11 collusion.

12 R. Exactement ça.

13 Q. [337] O.K.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. [338] Donc, vous n'étiez pas un compétiteur pour
16 lui. C'est pour ça que, vous avez expliqué que, au
17 niveau de rentrer le prix. C'est ce qu'on comprend,
18 mais là vous... Il vous... Vous ne l'inquiétiez
19 pas, Infrabec.

20 R. Il faut faire attention. Je ne l'inquiétais pas,
21 non, parce que la firme d'ingénieurs était de
22 connivence avec Infrabec. Mais si on avait pris...

23 Me BENOIT BOUCHER :

24 Ah! Madame la Présidente, s'il vous plaît. Je pense
25 qu'on est manifestement dans le domaine des

1 suppositions ici. Je ne pense pas qu'il sache, à
2 moins qu'il nous le dise, que Infrabec était de
3 connivence avec une firme d'ingénieurs. Mais pour
4 le moment, il nous parle de ses impressions, de ce
5 qu'il croit être la vérité, je ne suis pas sûr que
6 c'est la recherche des faits, on a une impression,
7 mais je ne pense pas que ce soit des faits. On
8 pourra regarder éventuellement les dossiers dans
9 lesquels monsieur Durocher a été impliqué et on
10 pourra peut-être examiner si ce qu'il prétend se
11 produit ou pas.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Relativement à ça, ce que je vous dirais c'est qu'à
14 partir du moment où monsieur Zambito dit que c'est
15 une offre qui est truquée et que monsieur Zambito a
16 expliqué pour quelles raisons il affirmait que
17 cette offre était truquée, il en était
18 l'instigateur selon ce qu'on peut comprendre de son
19 témoignage.

20 Que sur le même contrat, monsieur Durocher
21 dise non pour moi je n'ai pas donné un prix truqué,
22 donc pour moi ce n'était pas une offre truquée, je
23 pense qu'il est en train d'expliquer les raisons
24 qui lui font dire, lui font prononcer que pour lui
25 ce n'est pas un contrat truqué et d'en venir à

1 expliquer pour quelles raisons, je pense qu'il
2 s'apprêtait à dire ça, pour quelles raisons il a
3 réussi à soumissionner quand même pas beaucoup plus
4 haut qu'Infrabec, il explique son interprétation
5 des chiffres qu'il voit et de la situation qu'il a
6 vécue pendant nombre d'années. Alors je pense qu'on
7 n'est pas dans le monde des suppositions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je pense que c'est un entrepreneur qui a beaucoup
10 d'expérience et qui a vécu ou essayé de survivre à
11 l'intérieur du monde de la collusion et ce qu'il
12 pense de ce qui s'est passé avec le contrat
13 relativement à Infrabec est permis et j'accueille
14 la question qui est posée et je rejette votre
15 objection.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. [339] Alors, Monsieur Durocher, je vous disais
18 donc, vous inquiétiez pas Infrabec, vous avez dit
19 bien attention et vous étiez à expliquer pour
20 quelles raisons il faut atténuer le fait que vous
21 puissiez ne pas inquiéter Infrabec?

22 R. C'est que sa collusion sur ce fameux contrat-là
23 effectivement on met une autre firme d'ingénieurs
24 complètement différente de celle qui est là. Je
25 regrette Infrabec ne peut donner de contrat en

1 sous-traitance avec un montant de cent cinquante
2 mille (150 000), parce qu'il est sur le même point
3 d'égalité que moi, ma compagnie.

4 Q. [340] Voulez-vous expliquer ça?

5 R. C'est qu'on parle tout le temps de la connivence.

6 Oui, je ne nie pas que monsieur Zambito dit qu'il y
7 a eu collusion sur ce contrat-là, il y a eu
8 collusion avec une firme d'ingénieurs et non avec
9 un entrepreneur qui est moi je suis deuxième. Je me
10 dis si c'est, on met une toute autre firme
11 d'ingénieurs en charge du projet, puis que lui ne
12 s'adonne pas avec cette firme d'ingénieurs là,
13 Infrabec, Lino Zambito, ne peut donner cent
14 cinquante mille piastres (150 000 \$) à qui que ce
15 soit et le donner en sous-traitance à un gars, un
16 entrepreneur qui n'est pas ISO. C'est ce que je
17 veux expliquer. C'est qu'il faut faire la
18 différence entre la firme d'ingénieurs et une autre
19 firme d'ingénieurs qui serait, qui superviserait
20 les contrats.

21 Q. [341] Dans le cadre de l'explication que vous
22 donniez, vous avez parlé aussi des frais fixes,
23 vous avez parlé de la main-d'oeuvre, vous avez
24 parlé des matériaux, vous avez parlé du dix pour
25 cent (10 %) du contingent. Je vais vous demander de

1 préciser ces différents éléments pour nous amener à
2 comprendre pourquoi vous parlez d'un montant de
3 cinq cent mille dollars (500 000 \$) à un moment
4 donné?

5 R. Bien déjà là, un, que les montants de contingence à
6 dix pour cent (10 %), s'ils ne sont pas exécutés
7 par Panthère, je ne suis pas payé pour mon fameux
8 dix pour cent (10 %) de contingence. Ce que j'en
9 crois, c'est qu'Infrabec avec la firme d'ingénieurs
10 n'a pas exécuté les fameuses contingences de dix
11 pour cent (10 %) qui l'amènent déjà à un coffre de
12 trois cent mille (300 000).

13 Q. [342] Parce que c'est dix pour cent (10 %) du trois
14 millions (3 M)?

15 R. Exactement.

16 Q. [343] O.K.

17 R. Après ça, on parle sur un pourcentage, on dit un
18 pourcentage d'économie sur les sous-traitants,
19 matériaux, même si on ne le met pas dedans, on va
20 parler du contrat réel qui peut avoir quarante-cinq
21 (45) items au bordereau. Il en exécute trente-cinq
22 (35). Je donne l'exemple du pompage. Moi j'ai un
23 item au bordereau de soixante mille piastres
24 (60 000 \$) de pompage. Je ne le fais pas, il ne me
25 le paie pas. Tandis qu'un ingénieur qui côtoie ou

1 qui est plus de connivence avec un entrepreneur va
2 lui payer. Ça fait que déjà, là, si vous prenez
3 toute la différence des montants non exécutés
4 payables au bordereau à cent pour cent (100 %),
5 vous n'êtes pas loin du quatre, cinq cent mille
6 piastres (400 000-500 000 \$) de différence.

7 Q. [344] Et vous parlez qu'il existe une entente entre
8 les firmes, par exemple, de génie, des ingénieurs
9 avec une compagnie, mais pourquoi est-ce que dans
10 certains cas on va payer tous les matériaux au
11 bordereau et que dans un autre cas comme, par
12 exemple, dans le cas que vous avez vécu où on ne
13 vous paie que les matériaux utilisés. C'est quoi
14 qui est à la base de cette iniquité?

15 R. Bien, c'est la connivence entre la firme
16 d'ingénieurs et l'entrepreneur. Il n'y a pas mille
17 et une façons d'expliquer la façon. C'est
18 qu'effectivement, les travaux exécutés, payables à
19 Panthère, sont les quantités réelles tandis que les
20 quantités payables à Infrabec, s'il y a une
21 collusion, c'est cent pour cent (100 %) du contrat
22 puis personne n'en voit rien. Pour le simple des
23 mortels, il n'y a pas eu de collusion, le montant
24 est arrêté à trois millions (3 M)... trois millions
25 vingt-six mille (3 026 000). Mais, comme moi,

1 entrepreneur, avec l'expérience que j'ai sur les
2 chantiers en tant qu'entrepreneur, on sait bien
3 qu'un entrepreneur comme moi ne fera... je peux
4 compter sur les doigts les appels d'offres que j'ai
5 exécutés à cent pour cent (100 %).

6 Q. [345] Vous voulez dire quoi?

7 R. Que des quantités ont été... même pas dépassées,
8 réellement accotées avec le bordereau de
9 soumission.

10 Q. [346] Je ne suis pas certaine de comprendre. C'est-
11 à-dire que vous en aviez mis cent (100) puis vous
12 en avez utilisé cent (100) et ils vous ont payé
13 cent (100); est-ce que c'est ce que vous voulez
14 dire?

15 R. Non, non, non. Mettons, que j'en ai exécuté quatre-
16 vingts (80) puis il y en avait cent (100) au
17 bordereau, bien, ma compagnie... la firme
18 d'ingénieurs va être payée quatre-vingts (80).
19 Tandis que si elle est de connivence avec une firme
20 d'ingénieurs, il va lui en payer cent (100). Peu
21 importe qu'il les ait exécutés.

22 Q. [347] Mais les règles c'est que si vous en exécutez
23 quatre-vingts (80), ils doivent...

24 R. Normalement, ils paient quatre-vingts (80).

25 Q. [348] Mais c'est une façon... si je comprends bien

1 ce que vous dites c'est que c'est une façon,
2 puisqu'on avait autorisé cent (100)...

3 R. Oui.

4 Q. [349] ... de payer cent (100), puisque c'est ce qui
5 apparaissait au budget et tout est conforme.

6 R. Exactement.

7 Q. [350] Et ça permet à l'entrepreneur d'en mettre
8 vingt (20) ou le prix unitaire de vingt (20) en
9 argent direct.

10 R. Exactement ça. Exactement ça.

11 Q. [351] O.K.

12 R. Exactement ça.

13 Q. [352] Et donc, à partir de ce moment-là, on
14 comprend qu'une entreprise comme la vôtre est
15 désavantagée en partant puisque c'est... bien, en
16 fait, « est désavantagée », n'est pas... l'autre
17 entreprise est avantagée à votre détriment?

18 R. Exactement ça.

19 Q. [353] Donc, ce qui fait en sorte que plus d'argent
20 sur le même contrat que vous, en plus...

21 R. C'est ça.

22 Q. [354] ... des pourcentages sur les matériaux, en
23 plus de tout le reste?

24 R. Exactement.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [355] Vous savez que certains projets, au ministère
3 des Transports, parfois, le surveillant de
4 chantier, ça peut être des gens du ministère des
5 Transports lui-même, qui peut être un peu plus
6 présent; est-ce que vous avez vu ça? Ou, parfois,
7 le surveillant c'était du personnel permanent du
8 ministère des Transports ou c'était toujours...

9 R. Non, non...

10 Q. [356] ... une firme de génie civil?

11 R. Non, moi, en réalité, les contrats de MTQ que j'ai
12 faits avec les firmes d'ingénieurs conseils,
13 c'était leur surveillant à eux autres.

14 Q. [357] Leur surveillant à eux. Jamais...

15 R. Exactement.

16 Q. [358] ... le ministère des Transports.

17 R. Jamais le ministère des Transports.

18 Q. [359] Est-ce que vous, avant de soumissionner, vous
19 vous êtes informé à savoir qui serait le
20 surveillant de chantier dans tous ces...

21 R. Non, même si c'est une question qu'on poserait à la
22 firme d'ingénieurs, ils ne nous le diront pas.
23 Absolument pas.

24 Q. [360] Mais, pendant un certain nombre d'années, la
25 pratique, au ministère des Transports, c'est de

1 donner la surveillance du chantier à la firme de
2 génie civil qui avait fait les plans et devis; ça,
3 est-ce que vous connaissez cette pratique-là? Donc,
4 si on sait qui a fait les plans et devis, on sait
5 qui va surveiller le chantier, c'était la pratique
6 pendant un certain nombre d'années au Ministère des
7 transports?

8 R. Oui, exactement ça. C'est exactement la manière de
9 fonctionner.

10 Q. [361] C'est ça. Donc, vous... mais quand vous
11 soumissionnez, vous n'allez pas tenter d'identifier
12 qui va être votre surveillant de chantier au niveau
13 (inaudible)?

14 R. Absolument pas.

15 Q. [362] Jamais?

16 R. Absolument pas.

17 Q. [363] Est-ce que vous avez vu certains autres
18 entrepreneurs s'informer qui serait le surveillant
19 de chantier, justement? Si...

20 R. Non.

21 Q. [364] ... vous dites qu'il y a entente un peu entre
22 eux, de savoir qui va être le surveillant de
23 chantier peut certainement influencer les
24 soumissionnaires potentiels, est-ce que vous avez
25 vu des entrepreneurs...

1 R. Non.

2 Q. [365] ... s'informer qui...

3 R. Pas ça, mais plus un entrepreneur qui va... il va
4 plus regarder l'ingénieur qui a fait la conception
5 des plans.

6 Q. [366] Parce qu'il sait qu'il va travailler avec lui
7 sur un chantier...

8 R. Exactement.

9 Q. [367] ... (inaudible) le ministère des Transports?

10 R. Parce que le surveillant de chantier est dirigé par
11 la firme d'ingénieurs et parce que c'est cet
12 ingénieur-là qui a fait le concept des plans.

13 Q. [368] Donc, s'il est plus proche d'un type... d'une
14 firme de génie civil plutôt qu'une autre, s'il voit
15 que c'est cette firme-là qui a fait les plans et
16 devis, il va... il pourrait donc aller dans un prix
17 de soumission un peu différent, là, pour être
18 certain d'avoir le contrat?

19 R. Exactement ça. Exactement ça.

20 Q. [369] Merci.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Q. [370] On avait, avant la pause, abordé la Ville de
23 Blainville et vous nous avez parlé de la rue Paul-
24 Albert. Également les travaux pour lesquels vous
25 avez été intéressés à effectuer sur le boulevard

1 des Seigneuries.

2 R. Exactement.

3 Q. [371] D'accord. Toujours à Blainville?

4 R. Oui.

5 Q. [372] D'accord. C'est en décembre deux mille huit
6 (2008). Voulez-vous relater comment c'est venu à
7 votre connaissance, toujours, l'exécution de ces
8 travaux ou les démarches que vous avez effectuées,
9 que Panthère a effectuées, et les résultats que ça
10 a donné dans le processus?

11 R. Il faut faire attention, c'est le premier appel
12 d'offres, hein, le boulevard des Seigneuries?

13 Q. [373] Oui. Bien... c'est ça. Alors, dès en partant,
14 vous faites une distinction. Alors, on comprend
15 qu'il y a eu plus qu'un appel d'offres dans...

16 R. Oui, il y en a eu deux.

17 Q. [374] D'accord.

18 R. Effectivement.

19 Q. [375] Et est-ce que vous êtes en mesure de nous
20 dire les dates, si c'est à votre mémoire?

21 R. Non, je ne me souviens pas par coeur.

22 Q. [376] D'accord. Alors, je vais vous demander de
23 prendre l'onglet numéro 10. Alors, que je vais
24 coter immédiatement, comme ça, ça va être fait,
25 25P-284.

1 25P-284 : Ville de Blainville - Procès-verbal
2 d'ouverture des soumissions et als
3 (boul. de la Seigneurie Est)
4

5 Alors, on y voit « procès d'ouverture des
6 soumissions, dix-sept (17) décembre deux mille huit
7 (2008) ». On parle de la première soumission?

8 R. Exactement.

9 Q. [377] D'accord. Et je vais vous demander d'aller à
10 la page 3 du document, en descendant un petit peu
11 s'il vous plaît, pour qu'on puisse voir la date. On
12 a un procès-verbal d'ouverture de soumission du
13 huit (8) avril deux mille dix (2010)?

14 R. Oui.

15 Q. [378] Alors, et dans les deux cas, il est question
16 d'une conduite de refoulement des eaux usées,
17 boulevard de la Seigneurie Est, qui est également
18 le cas de la deuxième ouverture de soumission du
19 mois d'avril deux mille dix (2010).

20 R. Exactement.

21 Q. [379] Alors, Panthère a été intéressée par la
22 première offre?

23 R. Par la première offre, effectivement. C'est que le
24 boulevard de la Seigneurie est à un kilomètre
25 (1 km) de ma bâtisse commerciale à Blainville. ça

1 fait que pour moi, c'était une vraie belle job pour
2 moi, parce que déjà là qu'on était à côté de ma
3 place commerciale. Ça fait que, effectivement, j'ai
4 envoyé mon commissionnaire chercher les plans. On a
5 commencé à regarder les plans avec l'ingénieur.
6 C'était une vraie belle job intéressante, tout.
7 J'ai reçu un fameux coup de téléphone de monsieur
8 Christian Blanquette, CJRB.

9 Q. [380] CJRB c'est un entrepreneur?

10 R. Un compétiteur. Et il me demande à ses bureaux. Ça
11 fait que moi, effectivement, je me doutais un peu
12 de la demande qu'il me formulait. Je me suis rendu
13 à ses bureaux à Terrebonne.

14 Q. [381] Juste avant, quand il vous demande d'aller à
15 son bureau le rencontrer, est-ce qu'il vous dit
16 pourquoi?

17 R. Non, absolument pas.

18 Q. [382] Vous ne posez pas de questions?

19 R. Je ne pose pas de questions non plus.

20 Q. [383] Mais vous vous doutez, ça?

21 R. Je me doute, effectivement, qu'on...

22 Q. [384] Vous vous doutez de quoi?

23 R. Que c'est pour l'appel d'offres sur le boulevard de
24 la Seigneurie à Blainville.

25 Q. [385] Pourquoi vous pensez que c'est ça?

1 R. Parce que quand on rapatrie les plans à mon bureau,
2 plans et devis, puis le téléphone sonne par après,
3 on sait effectivement. Puis c'était une personne
4 qui ne me parle jamais, puis là on parle du même
5 concept d'appel d'offres, ça fait
6 qu'automatiquement, on fait le lien entre un
7 entrepreneur qui ne t'appelle jamais, qui t'appelle
8 aujourd'hui pour un appel d'offres qui s'en vient.

9 Q. [386] Par conséquent, vous, vous disiez que vous
10 avez décidé d'aller le rencontrer?

11 R. Oui, effectivement, j'étais allé le rencontrer à
12 ses bureaux. Puis effectivement, c'était au sujet
13 de l'appel d'offres. Ça fait que là, la première
14 chose qu'il m'a demandé, si j'étais réellement
15 intéressé à soumissionner cet appel d'offres-là.
16 J'ai dit : « Regarde, c'est à côté de chez nous,
17 c'est dans ma ville, puis je suis payeur de
18 taxes. » J'ai dit : « Effectivement, ça m'intéresse
19 beaucoup. » Il dit : « Il y a-tu moyen qu'on fasse
20 des affaires ensemble ou on se partage le
21 contrat? » « Non, j'ai dit, non. Moi, mon intérêt
22 pour ce contrat-là c'est cent pour cent (100 %) du
23 contrat. »

24 Q. [387] Quand il vous propose ça, vous comprenez
25 qu'il vous propose de travailler à titre de sous-

1 traitant éventuellement ou il vous propose de...

2 R. De sous-traitant.

3 Q. [388] De sous-traitant?

4 R. Exactement ça.

5 Q. [389] O.K. À ce moment-là, vous n'entrevoyez pas de
6 collusion dans sa demande?

7 R. Non, mais après ça il est arrivé, il a dit :

8 « Regarde, je vais te donner une partie du contrat,
9 puis moyennant un montant d'argent. » « Non, j'ai
10 dit, regarde, avance-moi pas le montant d'argent,
11 je n'ai aucun intérêt pour ce montant d'argent-là,
12 je veux avoir la job, c'est pas mal plus payant
13 pour moi de ramasser ce fameux appel d'offres-là. »

14 Q. [390] Et quand il vous offre ça, le montant
15 d'argent, là, ça arrive dans quel contexte? Il vise
16 quoi en faisant ça?

17 R. Bien, il vise quoi en faisant ça, il m'a offert
18 quatre-vingt-dix mille piastres (90 000 \$) puis me
19 donner de l'ouvrage de sous-traitance, que j'ai
20 refusé. Il dit : « Déjà là, tu vas partir avec une
21 équité de quatre-vingt-dix mille piastres
22 (90 000 \$) puis tu vas travailler en sous-traitance
23 pour moi, pour l'exécution de ces travaux-là. »

24 Q. [391] Et il vise quoi en faisant ça?

25 R. Il vise quoi? À me tasser.

1 Q. [392] O.K. Là vous n'y alliez pas.

2 R. Non.

3 Q. [393] O.K. Donc, au début, il vous propose la sous-
4 traitance, vous refusez.

5 R. Oui.

6 Q. [394] Toujours dans le même entretien, il vous
7 propose un montant d'argent...

8 R. Exactement.

9 Q. [395] ... avec de la sous-traitance, une partie...

10 R. C'est ça.

11 Q. [396] ... des travaux à réaliser.

12 R. Exactement.

13 Q. [397] Et vous refusez.

14 R. J'ai refusé.

15 Q. [398] Les travaux qu'il vous proposait de réaliser,
16 qu'est-ce que c'étaient?

17 R. Bien, la pose de la conduite dans le champ, la même
18 chose que le vrai... le vrai appel d'offres là, si
19 on veut là.

20 Q. [399] Mais, une partie ou...

21 R. Juste une partie.

22 Q. [400] O.K.

23 R. Juste une partie. Ça fait que ça a été « non ».

24 J'ai ramassé mes affaires, puis j'ai dit :

25 « Regarde, oublie ça, je m'en vais. Je n'ai aucun

1 intérêt à ton appel d'offres... à ton... à ce que
2 tu me proposes pour l'appel d'offres ».

3 Q. [401] Il réagit comment?

4 R. Il réagit comment! Déçu, mais ça s'est arrêté là.

5 Je suis reparti avec mon petit bonheur, puis je me
6 suis en allé chez nous.

7 Q. [402] Vous avez fait quoi une fois chez vous?

8 R. On a continué la soumission.

9 Q. [403] Jusqu'à... jusqu'à quand?

10 R. Jusqu'à tant de la déposer et ce qu'on a fait, on
11 l'a déposée.

12 Q. [404] Si on revient à la page 1 du document 25P-
13 284, on y voit, à l'ouverture des soumissions, à
14 l'ouverture de la soumission, pardon, les gens...
15 les entrepreneurs qui ont soumissionné.

16 R. Hum, hum.

17 Q. [405] Est-ce qu'on y voit Excavations Panthère?

18 R. Oui. Cinquième ligne.

19 Q. [406] À quel montant?

20 R. Cinq millions trois cent soixante-quatorze mille
21 cent quarante-neuf et quatre-vingt-un
22 (5 374 149,81 \$).

23 Q. [407] Qui arrive en premier selon le document?

24 Doncar?

25 R. Non, pas Doncar, CJRB...

1 Q. [408] O.K.

2 R. ... à cinq millions cent cinquante-trois mille zéro
3 vingt-cinq et trente-huit (5 153 025,38 \$).

4 Q. [409] Qu'on voit trois lignes plus bas que vous là.

5 R. Pardon?

6 Q. [410] Qu'on voit trois lignes plus bas
7 qu'Excavations Panthère.

8 R. Exactement.

9 Q. [411] Alors, c'est le plus bas soumissionnaire.

10 R. C'est ça.

11 Q. [412] Qu'est-ce qui se passe par la suite?

12 R. Qu'est-ce qui se passe par la suite? C'est que le
13 contrat n'a pas été octroyé puis son... il me
14 semble, ça a traîné tout près de quatorze (14) mois
15 avant de rejeter la soumission et retourner en
16 appel d'offres.

17 Q. [413] D'accord. Est-ce que vous avez une raison...
18 est-ce que vous avez une explication pour quelle
19 raison ça a été... le contrat n'a pas été accordé
20 et que...

21 R. Absolument pas. Et on n'a pas fait de téléphone non
22 plus pour savoir ce qui se passait sur ce job-là.

23 Q. [414] Et vous n'en avez pas eu non plus. CJRB ne
24 vous a pas rappelé ou qui que ce soit d'autre.

25 R. Non. Aucun coup de téléphone par après.

1 Q. [415] Pendant cette période-là, qu'en était-il du
2 cautionnement de Excavations Panthère?

3 R. Bien, il était gelé là.

4 Q. [416] Et sur un montant de cinq millions trois cent
5 soixante-quatorze mille (5 374 000 \$), le montant
6 de cautionnement pouvait représenter quel montant?

7 R. Bien, à cent pour cent (100 %) d'exécution, c'est
8 cinq millions (5 M\$).

9 Q. [417] Donc, si je me rappelle bien votre témoignage
10 d'hier, la liquidité de cautionnement que vous
11 pouvez avoir...

12 R. Était serrée, vraiment serrée.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [418] Pourquoi le montant était gelé...

15 R. C'est parce que...

16 Q. [419] ... puisque le contrat n'a pas été octroyé?

17 R. ... on ne sait pas pourquoi que le contrat n'a pas
18 été octroyé, mais eux autres ne rejettent pas aucun
19 entrepreneur tant et aussi longtemps qu'ils n'ont
20 pas pris une décision d'octroyer le contrat ou de
21 rejeter le contrat.

22 Q. [420] C'est cette décision-là qui a pris plusieurs
23 mois.

24 R. Exactement.

25 Q. [421] O.K.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [422] Alors, juste si on va à la page suivante, on
3 a justement le procès-verbal du Conseil du neuf (9)
4 février deux mille dix (2010) qui rejette la
5 soumission. Toujours si on revient à l'agenda tenu
6 par votre soeur, mais relativement...

7 R. Oui.

8 Q. [423] ... à l'entreprise Panthère, je vais vous
9 demander d'aller à l'onglet 4, page 3, en fait,
10 page 4 là, la dernière page. Le seize (16)
11 décembre... Plus loin, dernière page. Alors, seize
12 (16) décembre, on y voit à dix heures trente
13 (10 h 30)...

14 R. Oui.

15 Q. [424] ...

16 André discute avec CJRB pour job de
17 demain.

18 R. Oui.

19 Q. [425] Si on se rappelle la soumission qu'on...
20 l'ouverture de soumissions, c'était pour le...
21 L'ouverture était le dix-sept (17) décembre deux
22 mille huit (2008).

23 R. Oui.

24 Q. [426] On y voit, un petit peu plus bas, vers quinze
25 heures (15 h 00) :

1 R. De l'ouverture des soumissions. Exactement ça.

2 Q. [433] O.K. Le dix-sept (17) décembre, on y voit une
3 annotation, toujours dans l'agenda, à neuf heures
4 trente (9 h 30) :

5 Blainville, boulevard Seigneurie,
6 CJRB.

7 R. Oui.

8 Q. [434] Nous, deuxièmes.

9 R. Exactement.

10 Q. [435] Et là, à ce moment-là, on comprend que CJRB a
11 obtenu, est arrivé le plus bas soumissionnaire?

12 R. Le plus bas soumissionnaire conforme.

13 Q. [436] Et que Panthère est arrivée deuxième.

14 R. Exactement.

15 Q. [437] Alors vous en étiez à... Je l'ai déjà déposé,
16 ça... Vous en étiez à nous dire que c'est le
17 premier appel d'offres, les travaux n'ont pas
18 été... En fait, le contrat n'a pas été adjudgé?

19 R. Exactement.

20 Q. [438] La soumission a été rejetée. Il y a un
21 deuxième appel d'offres.

22 R. Oui.

23 Q. [439] D'accord. Relativement au deuxième appel
24 d'offres, si je reviens à la pièce 25P-284,
25 l'onglet 10, la troisième page de ce document, on y

1 voit une ouverture de soumissions au mois d'avril
2 deux mille dix (2010).

3 R. Exactement.

4 Q. [440] Donc, le temps s'est écoulé?

5 R. Oui.

6 Q. [441] Il y a eu un nouvel appel d'offres pour des
7 travaux?

8 R. Pour les mêmes travaux.

9 Q. [442] Pour les mêmes travaux?

10 R. Exactement.

11 Q. [443] Panthère a-t-il montré son intérêt?

12 R. La même chose.

13 Q. [444] O.K.

14 R. La même chose.

15 Q. [445] Comment ça s'est passé?

16 R. Ça s'est passé sur le même principe que le premier
17 appel d'offres. C'est que tu vas te tasser, je vais
18 te donner de la sous-traitance, puis je vais
19 t'émettre un montant d'argent. Là il n'a pas été
20 question du montant d'argent, mais tu vas avoir un
21 montant d'argent.

22 Q. [446] O.K. Je comprends qu'il n'y a pas eu de
23 chiffre.

24 R. Absolu...

25 Q. [447] C'est ce que vous voulez dire.

1 R. Aucun chiffre. Ça a été un refus, puis
2 effectivement on a monté la soumission, la même
3 chose. On reparle de la même affaire, la même job,
4 mais deux ans plus tard. Puis mon intérêt était
5 encore le même, ma bâtisse était encore à la même
6 place, ça fait que... Il n'était pas question de
7 laisser passer qui que ce soit.

8 Q. [448] En fait, vous dites deux ans mais on parle de
9 décembre deux mille huit (2008) à avril deux mille
10 dix (2010).

11 R. Exactement.

12 Q. [449] O.K. Alors, vous déposez votre soumission?

13 R. Oui, je dépose la soumission.

14 Q. [450] CJRB également le fait?

15 R. Exactement ça.

16 Q. [451] Et si on constate, si on regarde, justement,
17 ce procès-verbal d'ouverture des soumissions du
18 huit (8) avril deux mille dix (2010), qu'est-ce
19 qu'on y voit relativement aux Excavations Panthère?

20 R. Je ne comprends pas votre question.

21 Q. [452] O.K. Bien, on voit Excavations Panthère?

22 R. oui, effectivement.

23 Q. [453] Et quel montant... Excusez-moi. Quel montant
24 est inscrit?

25 R. Ah, le montant.

1 Q. [454] Oui. Bon...

2 R. Excavations Panthère à quatre millions six cent
3 cinq mille cent cinquante et une et huit
4 (4 605 151,08).

5 Q. [455] Relativement au plus bas soumissionnaire?

6 R. CJRB... O.K. À quatre millions deux cent quatre-
7 vingt-dix-huit mille six cent soixante et une et
8 soixante-cinq (4 298 661,65).

9 Q. [456] Et à côté on y voit, on voit un A puis on
10 voit un B.

11 R. C'est qu'on avait deux... Dans le même appel
12 d'offres on avait... A c'était du béton, B c'était
13 en plastique. On avait le choix des deux. Puis la
14 Ville prenait le choix, le plus bas soumissionnaire
15 de un ou l'autre.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [457] Est-ce que c'est ce qui explique une
18 différence de tout près de neuf cent mille dollars
19 (900 000 \$)?

20 R. Oui. Exactement.

21 Q. [458] Entre la première offre qui a été...

22 R. C'est ça.

23 Q. [459] ... rejetée?

24 R. Exactement.

25 Q. [460] O.K.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [461] Et quant à Panthère, vous faites une seule
3 offre.

4 R. Oui. On en a fait juste un avec le plastique.

5 Q. [462] Et pour quelle raison?

6 R. Bien, c'était une question d'exécution des travaux,
7 c'était plus avantageux pour nous autres d'y aller
8 avec le plastique que le béton.

9 Q. [463] De toute façon la Ville vous donnait le
10 choix?

11 R. Elle nous donnait le choix, si on avait été un prix
12 plus bas que CJRB, c'est nous qu'on aurait eu la
13 job.

14 Q. [464] Et si on voit, si on va à la page suivante,
15 la résolution...

16 R. Oui.

17 Q. [465] ... du conseil du quatre (4) mai deux mille
18 dix (2010) octroie le contrat à CJRB?

19 R. Exactement.

20 Q. [466] Monsieur Durocher?

21 R. Oui.

22 Q. [467] Monsieur Zambito a témoigné à l'effet que
23 vous avez été l'instigateur d'une rencontre
24 d'entrepreneurs en vue de faire de la collusion?

25 R. Exactement.

1 Q. [468] Vous êtes l'instigateur d'une rencontre
2 d'entrepreneurs pour faire de la collusion?

3 R. Exactement. En deux mille huit (2008) après que
4 l'étai se serrait sur toutes les villes, les
5 municipalités, les entrepreneurs, la pression,
6 toute, j'ai décidé avec trois autres entrepreneurs,
7 de dire regarde, on n'est pas pire qu'ailleurs, on
8 va former un système de collusion, on va sortir les
9 entrepreneurs qui nous sortent de d'autres villes,
10 de d'autres municipalités. J'ai convoqué bien les
11 trois personnes qu'on se parlait effectivement.
12 Après ça s'est...

13 Q. [469] Ces personnes-là, je vous interromps, mais
14 ces personnes-là qui sont-elles les personnes avec
15 qui vous discutiez?

16 R. Bien sous toutes réserves il y a Bernard Sauvé, il
17 y a Mike Merzl, un entrepreneur de Laval.

18 Q. [470] Bernard Sauvé un entrepreneur d'où?

19 R. De Saint-Augustin, mais l'autre je ne peux pas vous
20 dire, je ne me souviens de l'autre, mais je sais
21 qu'on était quatre.

22 Q. [471] Et à ce moment-là vous parlez ensemble?

23 R. Exactement, exactement, on parle ensemble puis on
24 se dit regarde il faut faire de quoi de toute façon
25 on ne travaille plus. On ne peut plus aller à

1 Repentigny, Mascouche, Saint-Jérôme. Il nous reste
2 où là, il reste Sainte-Thérèse. Parce que Sainte-
3 Thérèse il n'y a pas de liste d'entrepreneurs en
4 tant que tel. Ça fait que c'est la seule place
5 qu'on peut se ramasser les entrepreneurs comme moi
6 qui n'a jamais dans la collusion ou quoi que ce
7 soit. Ça fait que Mike Mergl ce n'est pas un jeune
8 entrepreneur, il doit avoir, Mike il doit avoir
9 soixante-dix (70) ans, il me dit André il faut
10 faire de quoi, tu es bon là-dedans, tu as la parole
11 facile, on s'organise une rencontre puis on fait le
12 téléphone arabe, celui qui connaît l'autre
13 entrepreneur l'appelle, puis l'appelle.
14 Effectivement un samedi dans le mois de mai deux
15 mille huit (2008).

16 Q. [472] Juste avant...

17 R. Oui.

18 Q. [473] ... qu'on arrive à cette rencontre-là,
19 l'idée, l'idée, c'est le téléphone arabe c'est pour
20 se rendre, se rendre appeler qui, jusqu'à combien
21 de personnes. C'est quoi votre idée?

22 R. Ce n'est pas, ce n'est pas une idée de se rendre à
23 combien de personnes, c'est que, un, on était tous
24 sur le même sujet et c'était de dire aux
25 entrepreneurs qui ont de l'intérêt à ce que le

1 marché de la rive-nord nous appartienne comme il
2 appartient ailleurs, c'est de prendre, de dire aux
3 entrepreneurs si vous êtes intéressés à vivre puis
4 à survivre au moins bien venez à la rencontre puis
5 on va en discuter, puis on va en parler c'est tout.
6 Puis c'est effectivement ce qui a été fait.

7 Q. [474] Est-ce que vous avez...

8 R. Oui.

9 Q. [475] ... avant qu'on rentre dans le sujet de la
10 rencontre, est-ce que vous avez effectué des
11 démarches en vue de la logistique reliée à cette
12 réunion?

13 R. Oui, effectivement moi tous les appels d'offres qui
14 étaient pour sortir dans l'année, je les ai fait
15 sortir.

16 Q. [476] Vous voulez dire quoi?

17 R. Bien j'ai tout ramassé la documentation de chaque
18 appel d'offres soit Rosemère, Blainville, n'importe
19 où, tout ce qui était rive-nord.

20 Q. [477] Et vous avez fait quoi avec ça?

21 R. Bien je les ai amenés effectivement à la réunion.
22 On s'est ramassé tout près d'une vingtaine
23 d'entrepreneurs.

24 Q. [478] Vous avez, vous dites vous les amenez à la
25 réunion, vous avez dressé comme une liste des

1 contrats qui s'en venaient...

2 R. Exactement, tous les appels d'offres qui étaient
3 pour sortir.

4 Q. [479] Et c'était quoi l'intérêt de, ça devenait un
5 sujet de la rencontre, c'est ça?

6 R. Oui, ça devenait un sujet de la rencontre, au moins
7 qu'on dise bien regarde nous on ne travaille pas,
8 parce que, un, il faut faire attention, les appels
9 d'offres de la rive-nord, o.k., comme je
10 l'expliquais, on va être une trentaine
11 d'entrepreneurs, trente-cinq (35) entrepreneurs, à
12 chaque appel d'offres qui sortait il y a un
13 entrepreneur de Laval ou de Montréal que lui arrive
14 en limousine pour déposer sa soumission, tandis que
15 nous on n'a pas l'opportunité de faire de l'argent
16 sur d'autres contrats. On soumissionne au contrat à
17 deux, trois, quatre, cinq pour cent (2-3-4-5 %).
18 Puis c'est le seul moyen de survie qu'on a. On n'a
19 pas la chance de travailler à Laval à des prix
20 meilleurs ou à Montréal. C'est ça qui faisait la
21 différence. On voulait prendre...

22 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

23 Q. [480] Les appels d'offres qui étaient pour sortir,
24 c'est quoi ça un appel d'offres, un appel d'offres
25 qui avait été lancé là?

1 R. Exactement, exactement ça.

2 Q. [481] Pas des projets qu'éventuellement étaient
3 pour lancer un appel d'offres, là, vous parlez...

4 R. Non, non, non.

5 Q. [482] ... des appels d'offres qui étaient en cours
6 au moment de la réunion?

7 R. Exactement ça. Exactement ça.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [483] Et ça devenait les sujets d'intérêt pour
10 cette rencontre?

11 R. En plein ça.

12 Q. [484] Et quand je vous parlais, tout à l'heure, au
13 niveau de la logistique, je comprends que, du
14 travail que vous avez effectué, vous avez dressé
15 une liste à partir des contrats qui allaient...

16 R. Non, pas une liste. C'est que chaque appel
17 d'offres, dans la construction, on la sort puis
18 l'appel d'offres est la même chose que ça. Ça fait
19 que tous les documents d'appel d'offres étaient...
20 c'est moi qui les ai amenés, effectivement, à la
21 réunion.

22 Q. [485] D'accord. Donc, là vous êtes arrivé avec ça,
23 mais qu'est-ce que vous avez été appelé à faire ou
24 si on vous a dit : « Bien, organise ça, tu as la
25 parole facile »? Qu'est-ce que vous avez fait

1 préalablement à la rencontre?

2 R. Bien, c'était de parler avec les entrepreneurs,
3 première des choses, un. Puis dire : « Demain
4 matin... »... parce qu'à ma grande surprise,
5 effectivement, il y a des entrepreneurs de Montréal
6 qui étaient là, des entrepreneurs de Laval qui
7 étaient là. Ça fait que déjà que le marché de
8 Montréal et Laval était fermé, ils se présentent à
9 la réunion. Ça veut dire qu'il y a des
10 entrepreneurs que... que je connais ou ne connais
11 pas, ils les ont appelés. Puis, effectivement, la
12 réunion a commencé il était huit heures (8 h), au
13 Ramada Inn à Blainville. On a commencé à regarder
14 les « jobs », un entrepreneur a dit : « Tiens, je
15 vais prendre celle-là », l'autre va prendre celle-
16 là, l'autre va prendre celle-là. Après deux heures,
17 deux heures et demie de pourparlers entre
18 entrepreneurs pour en venir avec une entente,
19 supposément, que chacun va faire sa « job » puis il
20 va avoir avec sa survie avec ça, la chicane a
21 « pogné ». Ça fait que la réunion, en tant que
22 telle, de collusion, que ma famille était vraiment
23 contre ça... mais il vient un temps que tu ne sais
24 plus où te garrocher quant tu as des équipements à
25 payer, tu as des hommes à faire travailler. Puis là

1 on dit : « Regarde, il y a un système de collusion
2 partout sauf où on est puis on se fait manger la
3 laine sur le dos, il reste quoi? » En fin du
4 compte, moi, j'avais confiance, un, à ce que je
5 voulais monter comme dossier, mais ça s'est avéré
6 le fouillis total. La chicane a parti, les gars ont
7 garroché les papiers, ils sont tous partis puis la
8 réunion s'en est conclu avec, regarde, un deux
9 heures et demie de perte de temps. Puis, le lundi
10 matin, bien, la guerre a recommencé avec les
11 entrepreneurs puis ça a été fini. J'en ai conclu
12 que je ne suis pas un bon médiateur pour monter des
13 collusions. C'est exactement ce qui s'est passé
14 dans le dossier. Puis c'est la tache qu'Excavations
15 Panthère a à son dossier.

16 Q. [486] Vous voulez dire quoi?

17 R. Bien, ça a été une chose que, un, je ne suis pas
18 content puis, effectivement, je n'ai pas... je n'ai
19 pas à m'en vanter de ce que j'ai fait là. Puis j'en
20 ai vraiment du regret, regarde, qu'est-ce que tu
21 veux que je te dise? C'est comme ça la vie, hein.
22 Quand tu es en survie tu ferais n'importe quoi,
23 puis c'est ce que j'ai fait.

24 Q. [487] Vous avez mentionné que ça faisait de la
25 chicane dans la famille...

1 R. Ah! oui, oui, effectivement.

2 Q. [488] Quand vous dites, de la chicane, c'est parce
3 qu'on vous dissuadait de tenter de faire ça?

4 R. Oui, ma soeur Johanne, mes parents, effectivement.

5 On embarquait dans un système de collusion : « Tu
6 ne mèneras plus ta business, tu vas avoir des
7 comptes à rendre, tu vas avoir plein de choses qui
8 vont t'arriver. Dans le moment tu vas avoir plus
9 besoin d'ouvrage, bien, ça va être l'ouvrage pour
10 un autre. » Effectivement, ils n'avaient pas tort
11 mais quand tu es en mode de survie, effectivement,
12 tu vas faire n'importe pour sauver ce que tu as.
13 Puis ça s'est avéré un échec total, c'est tout.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. [489] Dans cette rencontre-là, quand vous avez
16 décrit comment on peut s'organiser pour faire de la
17 collusion, là, dans le fond, les approches que vous
18 avez proposées aux gens qui étaient dans la salle.

19 R. Oui.

20 Q. [490] Par exemple : « Moi, je vais prendre tel
21 contrat dans telle ville et, toi... personne
22 d'autre ne soumissionne. Ou bien, moi, je vais
23 prendre tel contrat mais ça me prend des
24 soumissions de complaisance. Ou bien, moi, je vais
25 prendre le contrat en travaillant avec le conseil

1 municipal », c'est quoi les approches que vous avez
2 discutées ensemble pour... les divers stratagèmes,
3 là, que vous avez discutés?

4 R. Oui, mais c'est ça, mais, moi, au tout début,
5 regarde, je regardais juste au moins la
6 Municipalité de Blainville. La Municipalité de
7 Blainville, on était trois entrepreneurs, quatre
8 entrepreneurs, on va se partager les « jobs », on
9 va faire un roulement de « jobs, si on veut. Puis
10 la chicane a commencé quand il y en a un qui a
11 choisi l'appel d'offres pour Boisbriand. Ça fait
12 que, déjà là, ça a... il y avait déjà un
13 entrepreneur qui était ciblé à Boisbriand. Après
14 ça, un autre, s'est en allé à Mascouche : « Moi,
15 j'aimerais bien ça avoir celui-là de Mascouche »,
16 mais l'entrepreneur qui est déjà local à Mascouche,
17 « Bien, là, regarde, tu ne viendras pas jouer chez
18 nous ». St-Jérôme, ça a été la même affaire. Ça
19 veut dire qu'on a essayé de partager un gâteau en
20 une vingtaine d'entrepreneurs mais tout le monde
21 voulait avoir le même morceau de gâteau ou la
22 même... regarde, c'est comme ça que ça a
23 fonctionné.

24 Q. [491] Donc, vous avez discuté le partage de
25 territoires.

1 R. Exactement.

2 Q. [492] Donc : « Moi, je suis dans tel
3 secteur... »... Est-ce que vous avez discuté
4 également d'un stratagème basé sur une
5 spécialisation des travaux, c'est-à-dire que « moi
6 je fais tel type de travail, laissez-le-moi puis
7 vous autres faites-en d'autres? » Est-ce que vous
8 avez également mis ça sur la table?

9 R. Je vais être franc avec vous, je pense qu'on n'a
10 même pas eu le temps de se rendre jusque-là. Parce
11 que déjà là, il fallait déterminer effectivement,
12 parce que là, il y en a un qui m'a amené comme
13 argument : « Bien oui, moi je ramasse une job de
14 trois cent mille (300 000 \$), il y a une job de
15 trois millions (3 M\$) que l'autre a à côté. » Ça
16 fait qu'il dit : « On va attendre que l'autre soit
17 rendu à... » Le gars de trois cent mille
18 (300 000 \$), il dit : « Je vais prendre des jobs
19 jusqu'à trois millions (3 M\$), après ça je vais
20 être accoté sur l'autre. » Mais là, c'est parce que
21 là on ne finira jamais, là. Parce que s'il sort une
22 job de sept millions (7 M\$), vous allez être...
23 tous les entrepreneurs, vous allez attendre
24 d'exécuter pour sept millions (7 M\$) de job.

25 Q. [493] Est-ce que vous avez discuté de la

1 possibilité que certains soient toujours des sous-
2 traitants, d'autres des entrepreneurs généraux qui
3 cotaient ou...

4 R. Non, des sous-traitants, non. Non.

5 Q. [494] Pas... Le rôle de sous-traitant, ça
6 n'intéressait personne?

7 R. Absolument pas, puis personne ne payait l'autre ou
8 quoi que ce soit, il n'y avait pas une question
9 monétaire du tout, pas une question de sous-
10 traitant non plus.

11 Q. [495] Quand vous étiez sous-traitant sur certains
12 contrats précis, est-ce que ça se faisait
13 simplement parce que l'entreprise vous appelait,
14 l'entrepreneur général vous appelait puis il
15 disait : « Je veux t'avoir dans un contrat, j'ai
16 besoin de toi »?

17 R. Oui.

18 Q. [496] C'est comme ça? Bon. Est-ce que vous savez si
19 ça prenait l'autorisation de la Ville pour que vous
20 soyez sous-traitant pour l'entrepreneur qui avait
21 eu le contrat?

22 R. Bien, la seule...

23 Q. [497] Est-ce que vous deviez avoir l'autorisation
24 de la Ville ou c'était simplement une transaction
25 privée entre l'entrepreneur général et vous?

1 R. Non, c'était une transaction privée, parce qu'en
2 réalité, les sous-traitants de pavage que moi je
3 fais les égouts puis il y a du pavage, c'est un
4 sous-traitant.

5 Q. [498] Et jamais ça ne demande l'approbation de la
6 Ville?

7 R. Non. Oui, effectivement, la Ville va te demander,
8 ou la firme d'ingénieurs va te demander quel sous-
9 traitant tu veux engager pour faire tes travaux.

10 Q. [499] O.K. La Ville va demander ça à l'entrepreneur
11 général?

12 R. Exactement.

13 Q. [500] Mais ce n'est pas une forme d'approbation,
14 c'est juste une information? C'est-à-dire que vous
15 informez la Ville, quand vous étiez entrepreneur
16 général, vous informiez la Ville du sous-traitant
17 que vous alliez engager?

18 R. Exactement.

19 Q. [501] Mais la Ville n'avait pas un droit de veto
20 pour dire : « Non, pas tel sous-traitant »?

21 R. Bien, pas un droit de veto. Ça dépend tout le temps
22 de l'entrepreneur, parce qu'il y a une qualité des
23 travaux qu'eux autres veulent. Ça fait que tu ne
24 peux pas arriver avec un entrepreneur, un petit
25 entrepreneur de fond de cour, puis dire :

1 « Regarde, tu vas me paver le boulevard de la
2 Seigneurie. » Ça ils vont le refuser.

3 Q. [502] Je comprends que l'entrepreneur général ne
4 veut pas engager n'importe qui...

5 R. Non.

6 Q. [503] ... mais moi je veux savoir si vous, vous
7 aviez, quand vous engagiez un sous-traitant,
8 l'obligation de faire approuver ce sous-traitant-là
9 par la Ville?

10 R. Non.

11 Q. [504] Vous en informez, mais il n'y a pas
12 d'approbation par la Ville en tant que telle?

13 R. Absolument pas.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [505] Est-ce qu'il a été question ou quelqu'un a
16 abordé la question des cotes à être payées à qui
17 que ce soit?

18 R. Absolument pas. Absolument pas. Jamais, jamais. Il
19 n'a jamais été question de monétaire ou quoi que ce
20 soit, ou de pourcentage, absolument pas.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Q. [506] Le but, là, c'était le partage du territoire
23 pour que tout le monde réussisse à travailler?

24 R. Exactement ça. Exactement ça. Vous avez la liste
25 des entrepreneurs, puis vous allez voir ce que j'ai

1 marqué à la main en bas, puis vous allez comprendre
2 le pourquoi.

3 Q. [507] Mais justement, vous témoignez verbalement,
4 alors je vais vous demander, vous avez parlé d'une
5 vingtaine d'entrepreneurs qui étaient à la réunion.

6 R. Oui.

7 Q. [508] Mais avant qu'on arrive aux noms des
8 entrepreneurs, si ces gens-là ont été convoqués,
9 parce qu'il y a des réservations d'hôtel qui ont
10 été faites... Quand je vous parlais tout à l'heure
11 de logistique, comment ça s'est organisé, là? Je
12 comprends que vous avez parlé avec des
13 entrepreneurs, mais une fois que vous avez dit :
14 « Bon, on est rendu là, puis on va se contacter »,
15 qui entreprend des démarches pour les réservations
16 de salle, et caetera?

17 R. C'est moi.

18 Q. [509] D'accord. Vous faites ça...

19 R. À Blainville, au Ramada Inn à Blainville. J'ai loué
20 une salle, j'ai réservé une salle que chaque
21 entrepreneur, s'il y avait des coûts de café ou
22 n'importe quoi, payait ses propres affaires.

23 Q. [510] Puis ça, c'était dit lors de la convocation?

24 R. Exactement.

25 Q. [511] Et quant aux coûts, qu'est-ce qu'il en est?

1 Est-ce que ça a été effectivement...

2 R. La même chose. Exactement la même chose.

3 Q. [512] Les gens ont...

4 R. Chaque entrepreneur a payé sa partie de réservation
5 ou de café, ou de beigne, ou de n'importe quoi.

6 Q. [513] Je vais vous demander de prendre l'onglet 11,
7 s'il vous plaît, facture Ramada Inn, Blainville.

8 Alors, on a le contrat devant nous. On y voit :

9 « Compagnie, Excavations Panthère »?

10 R. Oui.

11 Q. [514] « Client, André Durocher »?

12 R. Exactement.

13 Q. [515] Si on descend un petit peu plus bas, on
14 voit : « Date, samedi dix (10) mai »?

15 R. C'est ça.

16 Q. [516] Deux mille huit (2008). On réservait la salle
17 de six heures (6 h 00) à onze heures (11 h 00)?

18 R. Exactement.

19 Q. [517] Et si on regarde « nombre d'adultes, vingt
20 (20) »?

21 R. C'est ça.

22 Q. [518] Vous aviez l'information déjà qu'une
23 vingtaine de personnes...

24 R. Non, non, non, c'est un montant fictif que j'ai mis
25 là, parce que première des choses, un, je ne savais

1 pas quel entrepreneur avait appelé quel
2 entrepreneur et quel entrepreneur.

3 Q. [519] O.K. Donc vous, vous avez contacté certains
4 entrepreneurs, puis eux ont diffusé la nouvelle?

5 R. Exactement. Les quatre qu'on a organisé ce fameux
6 meeting-là, on a parti de quatre, après ça, ça
7 s'est... chacun appelait le monde qu'il
8 connaissait.

9 Q. [520] Si on descend plus bas sur... dans le
10 document, on y voit une somme de cent... je ne vois
11 pas bien là, cent soixante...

12 R. Cent soixante-treize et cinquante-cinq (173,55 \$).

13 Q. [521] ... treize dollars et cinquante-cinq
14 (173,55 \$).

15 R. C'est ça.

16 Q. [522] Je verrais mieux là. Qui a acquitté cette
17 somme-là?

18 R. Ce sont tous les entrepreneurs.

19 Q. [523] Vous avez fait quoi? Vous avez partagé ça sur
20 les lieux?

21 R. Bien, chacun donnait... mettons, je donne un
22 exemple, chacun... il y en a qui donnaient cinq
23 piastres (5 \$), d'autres qui donnaient dix piastres
24 (10 \$), mais chose certaine, il fallait acquitter
25 la fameuse facture. Mais, il n'y a pas un

1 entrepreneur en tant que tel qui a acquitté la
2 facture de son propre gré, tout seul.

3 Q. [524] Malgré le fait que la facture soit à votre
4 nom, ça a été partagé par...

5 R. Par tous les entrepreneurs.

6 Q. [525] Donc, une facture que je vais déposer sous
7 25P-285. Alors, c'était une réservation de salle
8 pour le dix (10) mai.

9 R. Oui, un samedi.

10 Q. [526] Et on y voit là que les démarches ont été
11 effectuées en mai deux mille huit (2008). Je ne
12 vois pas si c'est bien un sept ou un deux là,
13 mais...

14 R. Oui.

15 Q. [527] ... on est en mai deux mille huit (2008).

16

17 25P-285 : Facture Hôtel Ramada pour réservation
18 de salle 10 mai 2008

19

20 Plus bas. Il faudrait descendre plus bas, s'il vous
21 plaît. Alors là :

22 Signature du client : André Durocher

23 Date : 2 mai 2008

24 R. Exactement.

25 Q. [528] C'est la réservation de salle.

1 R. C'est ça.

2 Q. [529] Pour l'événement du dix (10) mai.

3 R. Oui.

4 Q. [530] Toujours si on reste dans le cadre de cette
5 rencontre, je vais vous demander d'aller à l'onglet
6 4, à la page 2 de l'onglet 4 qui est l'agenda deux
7 mille huit (2008), 25P-280. Alors, la page
8 précédente, s'il vous plaît. Alors, au dix (10)
9 mai, on y voit une annotation, la première qu'on y
10 voit...

11 R. Oui.

12 Q. [531] ... c'est l'écriture de qui?

13 R. Johanne.

14 Q. [532] Et qu'est-ce qu'on y lit :

15 R. Réunion d'entrepreneurs

16 Q. [533] Alors, c'est elle qui a inscrit ça dans le
17 contexte où vous nous avez dit qu'elle n'était pas
18 contente.

19 R. Exactement.

20 Q. [534] Donc, vous en avez parlé et elle l'a noté
21 dans l'agenda.

22 R. Oui. Elle était contre la réunion.

23 Q. [535] Mais, elle n'a pas réussi à vous faire
24 changer d'idée.

25 R. Non, parce que quand t'es en mode de survie, tu

1 veux garder tes employés, tu ne travailles plus, tu
2 vas faire des pieds et des mains pour t'en sauver
3 là. Regarde, c'est effectivement ça. T'arrives à
4 des murs partout, t'as pas le choix là. T'es pas
5 pour appeler la compagnie de finance, la compagnie
6 de caution et dire : « Regarde, demain matin, moi
7 là, je ne travaille plus là. Je viens de décider
8 que je vais attendre que le marché soit ouvert ».
9 Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne.

10 Q. [536] Mais, au risque de faire une chicane dans la
11 famille.

12 R. Oui, parce qu'une entreprise familiale, c'est une
13 chose, mais les responsabilités de... je vous donne
14 un exemple, de paiement, de tout ce qui est payable
15 envers... les redevances envers la compagnie, c'est
16 moi, André Durocher, que je les ai là.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. [537] Dites-moi, Monsieur Durocher, vous, votre...
19 Vous avez dit que certaines entreprises avaient des
20 territoires très précis dans certaines
21 municipalités.

22 R. Oui.

23 Q. [538] Est-ce que, ça, vous... Est-ce qu'on aurait
24 pu dire d'Excavations Panthère que, elle, elle
25 avait des territoires qui étaient... où elle était

1 plus privilégiée que d'autres?

2 R. Non, absolument pas.

3 Q. [539] Pourquoi, vous, vous n'avez pas de territoire
4 privilégié et les autres ont réussi à se gagner des
5 territoires?

6 R. Parce que, avoir un territoire pour un entrepreneur
7 là, ça te prend une firme d'ingénieurs puis ça te
8 prend une ville. O.K. Déjà là que, un, si tu ne
9 donnes pas de bonbons à une firme d'ingénieurs, il
10 n'a pas d'intérêt à te localiser ou à te donner de
11 l'ouvrage dans n'importe quelle ville, si on veut.
12 C'est ça la différence.

13 Q. [540] C'est quoi les bonbons qu'on donne à une
14 firme d'ingénieurs pour...

15 R. Bien, il faut que t'embarques dans un système de
16 collusion, c'est comme ça là.

17 Q. [541] Mais, ça veut dire quoi? Ça veut dire vous
18 faites des paiements... on fait des paiements
19 particuliers à la firme d'ingénierie ou quoi?

20 R. Bien, c'est que, un, un appel d'offres que, je
21 donne un exemple, qu'elle vaut huit cent mille
22 (800 000 \$), si elle sort un million (1 \$), il y a
23 un deux cent mille (200 000 \$) de l'équité. Sur le
24 deux cent mille (200 000 \$), il peut y avoir un
25 cent mille (100 000 \$) qui va aller à la firme

1 d'ingénieurs et un autre cent mille (100 000 \$) qui
2 va aller où? Je ne le sais pas.

3 Q. [542] Est-ce qu'il y a des entrepreneurs qui vous
4 ont dit qu'ils faisaient ça?

5 R. Directement, non.

6 Q. [543] Et vous l'avez su indirectement de quelle
7 façon?

8 R. Indirectement, de quelle façon? C'est
9 qu'effectivement avec l'expérience que j'ai,
10 quarante (40) ans d'expérience, sur le domaine de
11 la construction, le vingt (20) ans en tant que
12 président des Excavations Panthère, veux, veux pas,
13 tu vois toutes les anomalies qui se passent dans le
14 domaine de la construction.

15 Q. [544] Mais, jamais personne vous l'a dit à vous
16 directement « je suis un entrepreneur, je donne...
17 je m'organise avec telle firme de génie civil ». Vous
18 n'avez pas eu de conversation comme ça aussi
19 précise là.

20 R. Oui. Tantôt à huis clos.

21 Q. [545] Ah! Bon. Je vais attendre à la portion huis
22 clos.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. [546] J'ai peut-être juste, si vous me permettez,
25 pour terminer sur les entrepreneurs.

1 R. Oui.

2 Q. [547] Vous avez mentionné qu'il y avait une
3 vingtaine d'entrepreneurs qui se sont présentés.
4 Vous avez dit « j'ai même été surpris, il y en a eu
5 de Laval »...

6 R. De Montréal, d'un peu partout.

7 Q. [548] ... de Montréal. Pouvez-vous nous nommer les
8 entrepreneurs qui étaient présents à cette
9 rencontre du samedi matin dix (10) mai?

10 R. Bien, les entrepreneurs... Un de mon coin à moi,
11 j'ai Robert Dion de Pavage Dion; Bernard Sauvé de
12 Sauvé Excavation. J'ai un représentant des
13 Entreprises Charles Maisonneuve.

14 Q. [549] Ça, c'est toujours de votre coin?

15 R. Oui, oui, oui, oui, oui.

16 Q. [550] Excusez, continuez.

17 R. Après ça, j'ai Jocelyn Giguère de Doncar;
18 Christian Blanquette de CJRB; j'ai Lino Zambito
19 d'Infrabec. Après ça, j'en ai... j'ai un
20 représentant de chez Poly, Mike Mergl de chez Mike
21 Mergl Excavation. Après ça, j'ai Constructions
22 Anor avec André Ross. Là j'en ai d'autres, mais je
23 ne me souviens pas là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [551] Écoutez, vous pourrez y réfléchir sur...

1 pendant la pause du dîner.

2 R. Parfait. Merci.

3 Q. [552] Merci.

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Merci.

6

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 MADAME LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Durocher, vous êtes toujours sous le même
12 serment.

13 R. Oui. Merci.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. [553] Monsieur Durocher, quand on a suspendu pour
16 l'heure du dîner, on était à nommer les
17 entrepreneurs qui ont fait... qui ont participé à
18 la rencontre du dix (10) mai deux mille huit (2008)
19 et, à l'invitation de madame Charbonneau, l'heure
20 du dîner était, entre autres, pour évidemment
21 manger, mais également réfléchir s'il y avait
22 d'autres noms d'entrepreneurs qui... à la liste que
23 vous avez mentionnée. Est-ce qu'effectivement vous
24 êtes en mesure d'ajouter des noms à la liste?

25 R. Oui, effectivement. Il y a un entrepreneur qui a

1 été oublié, c'est Patrick Lavallée de Dufresne
2 Asphalte de Laval.

3 Q. [554] Donc, dans les entrepreneurs que vous nous
4 avez nommés ce matin, complétés à ce moment-ci, ce
5 sont des entrepreneurs de votre région. Donc, quand
6 vous dites de votre région, c'est Rive-Nord de
7 Montréal?

8 R. Exactement.

9 Q. [555] Et il y a cet entrepreneur-là de Laval. Est-
10 ce qu'il y en a d'autres à l'extérieur de la Rive-
11 Nord et cet entrepreneur-là de Laval dans ceux que
12 vous nous avez identifiés?

13 R. Oui. Dans Laval, il y avait Poly Excavation.

14 Q. [556] Que vous nous avez nommé ce matin.

15 R. Exactement. Mike Mergl, Mergl Excavation qui est
16 de Laval.

17 Q. [557] Et c'est justement ce que vous avez mentionné
18 ce matin, vous étiez content de voir qu'il y avait
19 des gens d'un territoire où c'était plus difficile
20 pour les entrepreneurs de la Rive-Nord de percer
21 qui participent à cette rencontre.

22 R. Exactement.

23 Q. [558] Alors, ce qu'on comprend de cette rencontre,
24 c'est que vous avez fait une tentative qui a échoué
25 et de laquelle vous êtes... vous n'êtes pas fier.

1 R. Exactement. Je suis ressorti de là très amer de ce
2 dossier-là.

3 Q. [559] D'accord.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [560] Quels entrepreneurs de Montréal étaient là?

6 R. Je crois qu'il n'y en avait pas de Montréal.

7 Q. [561] Ah! J'ai compris que vous aviez dit ce
8 matin...

9 R. Non.

10 Q. [562] ... qu'il y en avait qui étaient de Montréal
11 qui s'étaient présentés...

12 R. Non.

13 Q. [563] ... à cette rencontre. Non?

14 R. Non, absolument pas de Montréal.

15 Q. [564] O.K.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. [565] Laval, mais pas Montréal.

18 R. Exactement.

19 Q. [566] D'accord. Relativement à une tentative aussi
20 de participation à un contrat à Ville Saint-
21 Hippolyte, monsieur...

22 R. Oui.

23 Q. [567] ... Monsieur Durocher, pouvez-vous nous dire
24 d'abord si vous vous rappelez c'est en quelle année
25 cet...

1 R. Non, je ne me souviens pas en quelle année, mais
2 effectivement la Ville de Saint-Hippolyte a été en
3 appel d'offres. On a pris possession des documents,
4 on n'a pas reçu aucun appel. On a demandé le
5 cautionnement, on a monté la soumission. Rendu à
6 midi (12 h), parce que la soumission était ouverte
7 à quinze heures (15 h) dans l'après-midi, j'ai reçu
8 un téléphone sur mon cellulaire. Monsieur Bruno
9 Crispin, ingénieur de Dessau-Soprin.

10 Q. [568] Est-ce que c'est quelqu'un que vous
11 connaissiez auparavant?

12 R. Bien, de nom là, ce n'est pas une connaissance
13 vraiment personnelle. Il m'a formulé une demande de
14 ne pas déposer la soumission, que le contracteur à
15 qui ce fameux appel d'offres-là allait était la
16 compagnie Infrabec de Boisbriand. J'ai dit : « De
17 toute façon, moi, si je prends l'initiative de la
18 déposer pareil, j'ai quoi comme conséquence? ». Il
19 dit : « On va rejeter ta soumission et on va
20 rejeter l'appel d'offres ».

21 Q. [569] Qu'est-ce que vous avez fait?

22 R. On a gardé la soumission au bureau, puis on a
23 effectivement pas déposé la soumission.

24 Q. [570] Est-ce que vous avez fait un suivi de cet
25 appel d'offres-là?

1 R. Oui, l'appel d'offres de Saint-Hippolyte a été
2 octroyé à Infrabec.

3 Q. [571] Et Panthère, Excavations Panthère n'a pas
4 soumissionné.

5 R. Absolument pas.

6 Q. [572] O.K. Relativement aux différents points que
7 vous vouliez mentionner devant la Commission,
8 Monsieur Durocher, est-ce que ça a fait le tour de
9 ce que vous demandiez?

10 R. Moi, il y a juste une chose. J'aimerais ouvrir une
11 parenthèse, effectivement, que pour André Durocher,
12 la famille, la Commission Charbonneau, je trouve
13 que vous faites un très bon travail et que vous
14 avez, d'après moi, de la façon que vous
15 fonctionnez, vous allez peut-être redorer les
16 entrepreneurs comme moi et des firmes d'ingénieurs
17 qui n'ont jamais trempé dans les fameuses
18 collusions. Je tiens à remercier vous, les avocats
19 et les enquêteurs, vous faites un excellent
20 travail.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [573] Merci beaucoup, Monsieur Durocher.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. [574] Et Monsieur Durocher, justement par rapport à
25 Excavations Panthère, votre entreprise, qu'est-ce

1 que vous en dites aujourd'hui compte tenu du fait
2 qu'elle est fermée?

3 R. Bien, c'est que, effectivement, s'il y avait eu une
4 Commission Charbonneau dix (10) ans auparavant, je
5 serais peut-être assis ici dix (10) ans auparavant,
6 mais j'aurais encore mon entreprise, ma famille et
7 on travaillerait encore dans le domaine de la
8 construction, ce qui n'est plus le cas dix (10) ans
9 après. Ça fait que ça reste que, effectivement,
10 c'est bon pour moi, effectivement, qu'il y ait un
11 suivi dans ce qu'on a commencé, mais excepté que ça
12 va donner le courage à d'autres entrepreneurs
13 d'être capable de poursuivre dans le domaine de la
14 construction.

15 Q. [575] Je vous remercie.

16 R. Je vous remercie.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Est-ce que les avocats sont prêts pour contre-
19 interroger? Maître Rochefort.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 J'aurais changé d'idée.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pardon?

24 Me DANIEL ROCHEFORT :

25 J'aurais changé d'idée, si vous permettez. J'aurais

1 à peu près vingt (20) minutes de questions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Allez-y.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Si vous permettez, Madame Charbonneau. Moi, j'aurai
6 des questions à poser au témoin, mais je ne serai
7 pas prêt à le faire immédiatement. J'ai demandé des
8 documents au ministère des Transports ce matin et
9 hier soir. J'ai reçu des documents ce matin et hier
10 soir. Je pense que je dois mettre ça ordre pour que
11 je puisse les présenter convenablement à la
12 Commission. Peut-être que vous allez me demander
13 pourquoi je ne les ai pas produits avant les
14 documents. Je n'ai jamais eu la RTA en ce qui
15 concerne monsieur Durocher, je ne l'ai toujours pas
16 aujourd'hui. J'ai consulté celle de mon confrère
17 St-Jean ce matin. J'ai consulté celle de mon
18 confrère St-Jean ce matin. Il n'y est pas du tout
19 question d'aucun ministère du gouvernement du
20 Québec. Alors, il était bien difficile pour moi de
21 prévoir là qu'est-ce que monsieur Durocher pouvait
22 dire au sujet du ministère des Transports du
23 Québec, mais j'ai des informations à livrer à la
24 Commission et je pense que c'est important que je
25 puisse le faire de façon complète et sereine.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors dans les circonstances, ce que nous ferons à
3 ce moment-là, c'est que... Je vais entendre maître
4 Rochefort. Maître St-Jean, vous n'avez pas de
5 questions?

6 Me MARTIN ST-JEAN :

7 Une dizaine, une quinzaine de minutes.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, parfait. Non, vous pouvez prendre votre temps.
10 Mais...

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 C'est ça qui est ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Pardon?

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Mais c'est dix (10), quinze minutes (15 min), là,
17 pour que vous puissiez...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non, c'est correct. Non mais je pensais que vous
20 vouliez vous limiter. Maître Houle, vous avez des
21 questions aussi, avez-vous dit?

22 Me DENIS HOULE :

23 Je n'en ai pas pour l'instant.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bon. Alors ce que nous ferons, c'est que nous

1 allons entendre les questions de maître Rochefort.
2 Par la suite, je comprends qu'il y aura une portion
3 qui va se faire en non-publication, et à la suite
4 de quoi vous pourrez sans doute, peut-être serez-
5 vous prêts à pouvoir poser vos questions avec vos
6 documents.

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Je suppose qu'on sera en non-publication jusqu'à la
9 fin de la journée?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je ne le sais pas.

12 Me BENOIT BOUCHER :

13 Bien, à tout événement, je pense que ce serait bien
14 pour moi que je puisse faire le contre-
15 interrogatoire demain matin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On verra.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Allez-y.

22

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

24 Merci.

25 Q. [576] Alors Monsieur Durocher, je suis Daniel

1 Rochefort, je représente l'Association de la
2 construction du Québec. J'ai pour vous quelques
3 questions sur quatre thèmes.

4 R. O.K.

5 Q. [577] Quatre ou cinq thèmes. Vous avez affirmé
6 hier, dans un premier temps, que vous étiez le mal-
7 aimé du groupe, notamment parce que vous ne vouliez
8 pas collaborer dans ce système de corruption, et
9 dans une certaine mesure contribuer à l'enrayer.

10 R. Exactement.

11 Q. [578] Et vous avez dit « Parce que nous on était
12 une famille. »

13 R. Une entreprise familiale.

14 Q. [579] O.K. Est-ce que vous admettez avec moi que
15 plusieurs des joueurs qui se sont adonnés au
16 système de corruption, système de collusion,
17 étaient aussi des entreprises familiales? Autrement
18 dit, cette raison, là...

19 R. Oui?

20 Q. [580] « Parce que nous on était une entreprise
21 familiale », est-ce qu'il y a lieu de nuancer un
22 peu?

23 R. C'est parce qu'une entreprise familiale, c'est que
24 un, le nom Durocher, pour mes parents, mon frère et
25 mes soeurs, ne valait pas la peine d'être sali, ou

1 peu importe, sur le nom Durocher, en tant que
2 propriétaire et famille.

3 Q. [581] Mais il y a d'autres entreprises familiales
4 du même domaine, de la construction, et caetera,
5 pour qui ça n'a pas la même importance. Alors ce
6 n'est pas le fait que vous étiez une entreprise
7 familiale qui faisait une différence, dans le fond.
8 C'est que votre famille à vous, si je comprends
9 bien, avait pris comme position qu'ils ne voulaient
10 pas marcher dans ce système-là.

11 R. Exactement, mais moi je me suis motivé à venir à la
12 Commission Charbonneau... Le plus dur pour moi, de
13 parler, c'est que, c'est d'apprendre à dire « moi »
14 au lieu de « on ». Ça veut dire que moi,
15 Excavations Panthère, on était une famille. On
16 prenait des décisions. On prenait nos responsabi-
17 lités.

18 Q. [582] C'est ça que vous voulez dire. Je comprends.
19 C'est bien. J'aimerais que l'on parle quelques
20 instants des fournisseurs.

21 R. Oui.

22 Q. [583] O.K. Vous avez mentionné dans votre
23 témoignage que jadis, auparavant, par exemple le
24 ministère des Transports du Québec fournissait des
25 matériaux.

1 R. Exactement.

2 Q. [584] Vous avez mentionné aussi qu'à la Ville de
3 Montréal, eux, souvent, ils choisissaient qui
4 serait le fournisseur.

5 R. Bien, à date, dans tous les appels d'offres,
6 effectivement, que j'ai pris connaissance, il y a
7 des fournisseurs qui sont attitrés. Il n'y a pas
8 d'équivalents.

9 Q. [585] O.K.

10 R. C'est ce que j'ai dit.

11 Q. [586] C'est beau. Alors ma ques...

12 R. On n'a...

13 Q. [587] Ma question...

14 R. On n'a pas le choix.

15 Q. [588] Je vais revenir sur ce que vous avez
16 mentionné.

17 R. O.K.

18 Q. [589] Ma question est la suivante.

19 R. Oui.

20 Q. [590] Qu'en était-il de Ville de Laval, des autres
21 municipalités de la couronne nord et des plus
22 petites municipalités? Est-ce qu'elles font la même
23 chose? Comment procèdent-elles? Si vous le savez.

24 R. Non. Ville de Laval est sur le même principe que
25 Ville de Montréal. La couronne nord, il y a un

1 système qui était implanté à Blainville, comme j'ai
2 pu en parler. Pour la question des regards, c'était
3 du Lécuyer et non d'équivalents. Ce que je reproche
4 d'un appel d'offres comme ça, c'est que tu
5 pénalises une entreprise familiale de Mirabel, qui
6 est la firme Boisclair et Fils, qui donne le même
7 service, les mêmes qualités, à beaucoup moindres
8 frais.

9 Q. [591] Et les autres municipalités de la couronne
10 nord?

11 R. Bien, si on regarde, question St-Jérôme, c'est tu
12 peux prendre du Boisclair, tu peux prendre du
13 Lécuyer, parce que si c'est le nom Boisclair qui
14 est là, effectivement il va y avoir le nom, ou
15 équivalent. C'est ça qui fait la grosse différence
16 de la couronne nord.

17 Q. [592] O.K. Alors si je comprends bien, la
18 particularité, c'est qu'à plusieurs endroits, ou à
19 certains endroits on met pas d'équivalents.

20 R. Exactement ça.

21 Q. [593] O.K. Et cette pratique, de spécifier qu'ils
22 ne veulent pas d'équivalents, est-ce qu'elle est
23 généralisée, ou très localisée dans Montréal, par
24 exemple, Laval...

25 R. Bien, c'est Montréal, Laval, et... Parce que,

1 effectivement, Excavations Panthère n'a pas
2 soumissionné dans tous les districts de Montréal.
3 Mais il me semblerait, sous toutes réserves,
4 qu'effectivement ça doit être mentionné dans les
5 devis.

6 Q. [594] O.K. Est-ce que vous admettez, cependant,
7 avec moi, que le fait de spécifier qu'on veut tel
8 fournisseur ou tel type de produit, permet aussi
9 d'assurer une certaine qualité?

10 R. Non. Ça, je ne suis pas d'accord avec vous.

11 Q. [595] O.K.

12 R. Absolument pas.

13 Q. [596] Pourquoi?

14 R. Parce que, pour ma part à moi, si c'est du Lécuyer,
15 Boisclair donne aussi les meilleures garanties, les
16 mêmes choses. Je regrette, pour cette partie-là je
17 suis complètement en désaccord avec vous.

18 Q. [597] O.K. Alors...

19 R. Ce n'est pas le fait de dire que tu paies le gros
20 prix que tu as une meilleure qualité.

21 Q. [598] Non.

22 R. Dans le domaine de la construction.

23 Q. [599] Non. Mais est-ce qu'il n'y a pas un danger,
24 si on ne spécifie pas, si on n'accrédite pas
25 certains fournisseurs ou certains produits, que

1 certains entrepreneurs, à ce moment-là, arrivent
2 avec des produits de qualité beaucoup moindre?

3 R. Non, parce que de toute façon, si je m'en viens à
4 Montréal soumissionner, effectivement, puis je
5 rentre avec du Boisclair, il y a des dessins
6 d'atelier, il y a des garanties qui sont soumises à
7 la Ville et à la firme d'ingénieurs. Je ne le vois
8 pas, je ne vois pas le problème de dire que c'est à
9 moindre coût ou moins bon que les matériaux
10 d'ailleurs.

11 Q. [600] Est-ce que je comprends de votre réponse
12 qu'il y a d'autres moyens à ce moment-là de
13 s'assurer que l'entrepreneur va arriver avec des
14 produits de qualité, avec des garanties, etc.?

15 R. Exactement.

16 Q. [601] C'est beau.

17 R. Parce qu'il faut juste penser que si vous ciblez
18 tel fournisseur dans un appel d'offres de la Ville
19 de Montréal ou Ville de Laval, vous venez d'enlever
20 toute la compétition à tous les entrepreneurs qui
21 sont de l'extérieur de Montréal, l'extérieur de
22 Laval.

23 Q. [602] Oui?

24 R. C'est ça le gros problème. Ou prenez engagement à
25 la Ville de Montréal d'acheter les matériaux, aller

1 en appel d'offres seulement pour la pose puis on
2 n'en parlera plus de ça.

3 Q. [603] Vous avez vu beaucoup d'entreprises victimes
4 comme vous?

5 R. Oui, oui, oui, effectivement, effectivement. Ça se
6 parle beaucoup, on est beaucoup d'entrepreneurs.
7 Parce que pour Montréal nous autres effectivement
8 c'était un choix de travailler effectivement, que
9 ce soit Montréal, que ce soit Laval. Quand je vous
10 dis qu'une entreprise comme la mienne qu'on a été
11 obligé de travailler à Val d'Or parce qu'il y a un
12 manque d'ouvrage, on travaille à La Tuque parce
13 qu'on ne peut pas percer le marché, il y a
14 réellement un problème, là.

15 Q. [604] Quand vous allez travailler à Val d'Or et à
16 La Tuque?

17 R. Oui.

18 Q. [605] Dans des endroits un peu plus éloignés des
19 grands centres...

20 R. Oui.

21 Q. [606] ... comme ça, est-ce que vous vivez la même
22 chose, est-ce qu'il y a de la collusion aussi à
23 l'occasion?

24 R. Absolument pas, tout le travail que j'ai fait à
25 l'extérieur à date en vingt ans, je n'ai jamais eu

1 aucun téléphone, menace, au contraire quand
2 j'arrivais sur un contrat de Val d'Or il y a des
3 entrepreneurs qui me demandaient si j'avais besoin
4 d'équipements qu'ils étaient prêts à me les
5 fournir. Ça fait que le cercle fermé de la Ville de
6 Montréal ou Ville de Laval, il n'y en a pas.

7 Q. [607] Et au niveau des fournisseurs, est-ce que
8 vous avez des spécifications comme à Montréal ou
9 Laval ou...

10 R. Absolument pas.

11 Q. [608] ... c'est différent?

12 R. Absolument pas.

13 Q. [609] C'est bien. On passe à un autre sujet.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Si vous me permettez avant...

16 Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Oui, bien sûr. Je vous en prie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [610] ... d'entreprendre votre autre sujet. Est-ce
20 que vous pourriez nous dire, Monsieur Durocher,
21 combien de contrats vous avez faits à l'extérieur
22 comme à Val d'Or, par exemple, ou dans les centres
23 plus éloignés?

24 R. En vingt ans, je dois avoir une dizaine de projets
25 que j'ai faits à l'extérieur.

1 Q. [611] Et les plus récents datent de quand?

2 R. À peu près deux mille trois (2003), deux mille
3 quatre (2004).

4 Q. [612] Où?

5 R. La Tuque.

6 Q. [613] Merci.

7 Me DANIEL ROCHEFORT :

8 Q. [614] J'aimerais m'entretenir avec vous sur
9 l'arrivée des firmes d'ingénieurs?

10 R. Oui.

11 Q. [615] J'ai bien compris l'essence de votre
12 témoignage de mille neuf cent quatre-vingt-douze
13 (1992) à deux mille deux (2002) c'était très
14 agréable de travailler?

15 R. Exactement.

16 Q. [616] Il y avait de la libre concurrence, etc., et
17 tout le monde était content d'avoir sa part du
18 gâteau?

19 R. Il ne faut pas oublier, il n'y avait pas de liste
20 d'entrepreneurs.

21 Q. [617] Qu'est-ce que vous voulez dire?

22 R. C'est que le MTQ c'était impossible d'avoir la
23 liste d'entrepreneurs.

24 Q. [618] Qui soumissionnaient sur les contrats?

25 R. Exactement.

1 Q. [619] O.K. Alors est-ce que je comprends qu'il y a
2 eu différents facteurs en deux mille deux (2002)
3 qui ont changé le fonctionnement dans l'industrie,
4 d'une part, on a arrêté de donner les listes de
5 soumissionnaires?

6 R. Oui.

7 Q. [620] Et hier votre témoignage semblait dire que
8 l'arrivée des firmes de génie-conseil...

9 R. Oui.

10 Q. [621] ... comme conseillers auprès des
11 municipalités avaient changé la donne?

12 R. Oui.

13 Q. [622] Et vous avez donné comme exemple notamment
14 les matériaux où on a commencé à spécifier des
15 matériaux?

16 R. Exactement.

17 Q. [623] Ma question est la suivante, avez-vous
18 d'autres exemples, des faits concrets qui vous
19 permettent d'appuyer votre affirmation à l'effet
20 que tout change vers deux mille deux (2002), vous
21 m'en donnez tout de suite un autre en me disant on
22 ne fournit pas la liste des soumissionnaires...

23 R. Hum, hum.

24 Q. [624] ... l'arrivée, on utilise davantage
25 d'ingénieurs, est-ce qu'il y a d'autres faits qui

1 ont fait en sorte que le climat, que tout a changé?

2 R. Moi depuis deux mille deux (2002), je vais être
3 franc avec vous, effectivement depuis l'implanta-
4 tion des firmes d'ingénieurs sur des contrats de
5 MTQ, o.k., c'est que les firmes d'ingénieurs ont
6 valorisé des entrepreneurs, ils ont favorisé des
7 entrepreneurs. Des entrepreneurs comme moi qui est
8 dans le domaine de la construction, qu'on connaît
9 le tabac, effectivement on s'en est aperçu. O.K. Ça
10 c'est une chose, mais aller jusqu'à quel point,
11 parce qu'il ne faut pas généraliser les firmes
12 d'ingénieurs.

13 Q. [625] Hum, hum?

14 R. C'est que, un, ça va être, on ne parle pas des
15 présidents ou quoi que ce soit, mais ça reste que
16 l'ingénieur au chantier peut valoriser un
17 entrepreneur. O.K. Aller jusqu'où dans leur monde à
18 eux autres d'ingénieurs, ça peut-tu aller jusqu'au
19 président, ça je ne peux pas l'affirmer, je ne peux
20 même pas y penser ou quoi que ce soit, mais je peux
21 vous dire une chose que mon expérience avec les
22 contrats que j'ai vécus, effectivement il y a des
23 firmes d'ingénieurs qui protègent des entrepre-
24 neurs.

25 Q. [626] Certains entrepreneurs?

1 R. Certains entrepreneurs.

2 Q. [627] O.K. Alors on a la chance de vous avoir qui
3 avez travaillé à plusieurs niveaux...

4 R. Oui.

5 Q. [628] ... ministère des Transports, Laval,
6 Montréal, couronne nord, La Tuque, etc., alors
7 pouvez-vous nous dire est-ce que ce changement en
8 deux mille deux (2002) c'était localisé, est-ce que
9 c'était au ministère des Transports, Montréal,
10 Laval ou est-ce que c'était généralisé selon
11 l'expérience que vous avez?

12 R. Non, moi ça a commencé au tout début c'est le
13 ministère des Transports, MTQ.

14 Q. [629] O.K.

15 R. Après ça, on oublie Laval, Montréal, on n'en
16 parlera pas. Après ça...

17 Q. [630] Pourquoi on n'en parle pas?

18 R. Parce qu'il y a déjà une collusion d'implantée
19 puis...

20 Q. [631] Qui existe déjà auparavant, avant deux mille
21 deux (2002)?

22 R. Exactement ça.

23 Q. [632] O.K.

24 R. Puis un entrepreneur comme moi on n'est pas le
25 bienvenu, regarde, c'est, on l'a ciblé ces deux

1 problèmes-là, Montréal, Laval. Après ça ça a
2 commencé à s'étendre à Mascouche, à Boisbriand.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [633] Est-ce que vous seriez capable de mettre une
5 époque, quand vous dites déjà, là, à Montréal puis
6 à Laval la collusion était installée. On parle de
7 quelles années?

8 R. Tous ces, en réalité depuis deux mille deux (2002),
9 là, le cancer dans la construction a commencé
10 vraiment en deux mille deux (2002). O.K. Parce que
11 des entrepreneurs comme moi que ce soit à
12 L'Assomption, Repentigny, on s'en parlait, on
13 voyait le changement avec une firme d'ingénieurs,
14 un entrepreneur et une ville. D'autres places
15 c'était un entrepreneur et un ingénieur. Ça fait
16 que depuis deux mille deux (2002), là, excepté que
17 le cercle des entrepreneurs, ingénieurs, villes a
18 commencé à se resserrer envers des entrepreneurs
19 comme moi.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 Q. [634] O.K. Alors mis à part le ministère des
22 Transports, Montréal et Québec, vous étiez en train
23 de nous dire...

24 R. Montréal et Laval.

25 Q. [635] Pardon?

1 R. Montréal et Laval.

2 Q. [636] Montréal et Laval, excusez-moi?

3 R. Il ne faut pas annoncer Québec, je ne le sais pas.

4 Q. [637] Non, non, non, je ne veux pas là. Alors vous
5 avez mentionné donc des villes comme Montréal et
6 Laval et vous étiez en train de commencer à dire
7 Mascouche. Alors, vous étiez en train de nous
8 faire, tranquillement, la couronne nord.

9 R. Oui.

10 Q. [638] Pourriez-vous continuer?

11 R. Comme Mascouche, un entrepreneur, firme
12 d'ingénieurs.

13 Q. [639] Ça arrive vers quelle année ça, à Mascouche,
14 selon vous?

15 R. On part tout le temps de deux mille deux (2002),
16 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004).
17 O.K.? Le gros morceau s'est passé... le cercle
18 s'est vraiment fermé à partir de deux mille cinq
19 (2005). Deux mille cinq (2005, là, pour un
20 entrepreneur comme moi, regarde, ce n'était plus
21 vivable, première des choses, on ne pouvait plus
22 travailler. Ça fait qu'on parle de deux mille cinq
23 (2005). Deux mille six (2006), ça s'est aggravé;
24 deux mille sept (2007), c'était encore pire parce
25 que là on parle de St-Jérôme, Boisbriand,

1 Blainville, Mascouche, Terrebonne, Repentigny,
2 L'Assomption. L'Assomption, on est rendu loin, là.

3 Q. [640] Toutes ces villes-là?

4 R. Oui, effectivement ça.

5 Q. [641] Ça s'est tout organisé dans ces trois, quatre
6 années-là?

7 R. C'est parce que la journée que, sur la couronne
8 nord, qu'un entrepreneur a pris l'initiative de
9 contrôler une ville, de là l'autre entrepreneur
10 s'est dit : « Je peux faire mieux, je vais
11 contrôler ma ville. » Ça fait que c'est comme ça
12 que, effectivement, ça a parti.

13 Q. [642] Et est-ce que les coûts que la population
14 paie c'est à ce moment-là qu'ils ont augmenté
15 sensiblement ou on ne peut pas faire une équation
16 directe?

17 R. Non, non, effectivement, les coûts ont augmenté
18 parce que, de la compétition, il n'y en a plus. Il
19 n'y en a réellement plus de compétition. Si on
20 arrive, je donne exemple, Mascouche, le même
21 entrepreneur, je vais donner un exemple, le
22 déneigement des bornes-fontaines à six cent
23 cinquante piastres (650 \$), je regrette, là, je
24 vais m'engager comme entrepreneur à déneiger juste
25 des bornes-fontaines, puis dans le Canada au

1 complet si j'étais pour avoir ce prix-là.

2 Q. [643] Votre entreprise a cessé ses opérations en
3 deux mille onze (2011) ou deux mille douze (2012)?

4 R. En deux mille onze (2011). Deux mille onze (2011).

5 Q. [644] En deux mille onze (2011).

6 R. Oui.

7 Q. [645] Je ne vous demanderai pas aujourd'hui, parce
8 que vous n'êtes plus en opération, mais quand vous
9 cessez vos activités, en deux mille onze (2011).

10 R. Oui.

11 Q. [646] Suite à des reportages, comme l'émission
12 Enjeux, et caetera, est-ce que la situation est
13 redevenue à la normale, comme dans les années
14 quatre-vingt-dix (90) ou le système de collusion
15 était encore implanté et cette espèce
16 d'association, firmes d'ingénieurs, entrepreneurs,
17 existait encore?

18 R. Non, si je vous dirais qu'en deux mille neuf
19 (2009), quand les dénonciations ont commencé à
20 Enquête, il y a eu un changement. En deux mille dix
21 (2010), effectivement, il y a eu un gros
22 changement. Mais, en deux mille onze (2011)...
23 parce que ça c'est une question médiatique, O.K.?
24 La dénonciation d'entrepreneurs, de contrats. Puis
25 si je vous dirais qu'aujourd'hui, ça a tendance à

1 renouer dans la collusion?

2 Q. [647] Aujourd'hui?

3 R. Oui, aujourd'hui.

4 Q. [648] Mais, si deux mille neuf (2009) puis deux
5 mille dix (2010), il y a un ralentissement
6 important de la collusion...

7 R. Oui.

8 Q. [649] ... deux mille onze (2011), vous devriez être
9 correct?

10 R. Non, parce que ça a été public deux mille neuf
11 (2009), deux mille dix (2010). Mais il n'y a pas eu
12 de conséquence envers les entrepreneurs. Regarde :
13 « Ta licence est suspendue. Tu es à l'amende pour
14 cinquante mille piastres (50 000 \$). » Tu sais, là,
15 il ne faut pas se leurrer, là, que, la collusion,
16 on parle de millions. Un vol dans un dépanneur, on
17 parle de cent piastres (100 \$), le gars, un an
18 après il est en prison. Le gars va voler dix
19 millions (10 M\$) puis il est encore aujourd'hui en
20 liberté. C'est ça qui fait la différence.

21 Q. [650] Alors, les sanctions ne sont pas assez
22 sévères, selon vous?

23 R. Ce n'est pas qu'elles ne sont pas assez sévères, il
24 n'y en pas de sanction, en tant que telle,
25 aujourd'hui. On est en train d'étudier la loi, un,

1 pour les appels d'offres, mais ça va prendre
2 combien de temps? C'est ça qui fait la différence.
3 Moi, si je passe tout le temps sur une autoroute à
4 pleine vitesse, là, mais je n'ai jamais de ticket,
5 ça peut durer longtemps avant que je dise, Ah! mon
6 Dieu! la pancarte, c'était cinquante kilomètres
7 (50 km). Mais la journée, par exemple, que je vais
8 avoir une infraction puis je vais y penser,
9 effectivement, ça va être là. J'aime vos questions.
10 Continuez à m'en poser des questions.

11 Q. [651] On ne se connaît pas, on ne s'est jamais
12 parlé.

13 R. Non, jamais, jamais.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous avez l'air surpris, Maître Rochefort.

16 Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Je ne veux surtout pas qu'il me mette dans le
18 trouble, là, par...

19 R. Non, non, absolument pas. Mais, regarde...

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 Je vois monsieur pour la première fois.

22 R. ... c'est des choses qui ont besoin d'être
23 éclaircies. Madame la Présidence, Monsieur le
24 Commissaire, c'est des questions d'une telle
25 envergure. Vous, vous en amenez d'autres en tant

1 que... vous êtes avocat entrepreneur, c'est le
2 temps ou jamais.

3 Q. [652] Exactement. Et c'est pour ça que j'aimerais
4 passer à un autre sujet.

5 R. Oui.

6 Q. [653] Mon Dieu! on n'est pas humoriste pourtant!
7 J'aimerais ça passer à un sujet qui va être un
8 petit peu plus ennuyeux.

9 R. Ce n'est pas grave.

10 Q. [654] Mais je pense que c'est important pour tout
11 le monde, pour la Commission, que je pose des
12 questions sur le sujet des cautionnements.

13 R. Oui.

14 Q. [655] Parce qu'on n'est pas sûr qu'on comprend
15 exactement comment ça fonctionne. Ça fait que j'ai
16 une série de questions pour vous là-dessus. O.K.?

17 R. Parfait.

18 Q. [656] Alors, on a entendu, jusqu'à présent, qu'il y
19 a quatre types de cautionnements les plus courants.

20 R. Oui.

21 Q. [657] Alors, le premier type s'appelle le
22 cautionnement de soumission.

23 R. Oui.

24 Q. [658] Pouvez-vous nous expliquer c'est quoi ça, à
25 quoi ça sert et c'est quel pourcentage, environ,

1 d'habitude?

2 R. Un cautionnement de soumission c'est lors qu'on
3 dépose notre fameuse soumission. C'est un
4 cautionnement de dix pour cent (10 %). Dix pour
5 cent (10 %) de la valeur du contrat, effectivement,
6 qui est demandé.

7 Q. [659] O.K.

8 R. Si c'est un contrat d'un million (1 M), bien, on
9 dépose dix pour cent (10 %), qui fait une valeur de
10 cent mille piastres (100 000 \$); ça c'est un
11 cautionnement de dépôt de soumission. Mais il faut
12 faire attention. Avec un cautionnement de dépôt de
13 soumission il y a tout le temps un assureur qui
14 s'engage à fournir un deuxième cautionnement, qui
15 est gages et matériaux.

16 Q. [660] On va y arriver dans trente (30) secondes...

17 R. Non, mais c'est parce que... je sais où vous voulez
18 en venir, mais c'est important de le dire, ce n'est
19 pas juste un cautionnement.

20 Q. [661] O.K. Ce premier cautionnement-là, qui est le
21 cautionnement de soumission, à quoi sert-il,
22 qu'est-ce qu'il garantit exactement? Est-ce que
23 vous le savez?

24 R. Oui, c'est que le dix pour cent (10 %) de... ça
25 revient exactement à ce que je viens de vous dire.

1 C'est que lors du dépôt de la soumission, il y a un
2 cautionnement de dix pour cent (10 %).

3 Q. [662] Oui.

4 R. O.K.? Qui garantit un deuxième cautionnement qui va
5 être rattaché si jamais le contrat est octroyé.

6 Q. [663] Et qu'est-ce qui arrive si le plus bas
7 soumissionnaire qui obtient le contrat, en cours de
8 route, il décide que, non, il se retire, il ne veut
9 plus exécuter le contrat, est-ce que le cautionne-
10 ment de soumission, à ce moment-là, a une certaine
11 utilité? Est-ce qu'il peut être utilisé?

12 R. Oui, effectivement. On a deux choix. Ils gardent le
13 cautionnement, la Ville garde le cautionnement ou
14 tu... l'entrepreneur, en tant que tel, qui retire
15 sa soumission, parce que pour X montant il s'est
16 trompé, il s'engage à défrayer les frais entre le
17 premier et le deuxième soumissionnaire.

18 Q. [664] La différence de prix?

19 R. Exactement ça.

20 Q. [665] Est-ce qu'il peut aussi servir à couvrir les
21 frais pour lancer une deuxième soumission?

22 R. Oui, effectivement.

23 Q. [666] Ou changer...

24 R. Exactement.

25 Q. [667] ... celui qu'il va exécuter?

1 R. Exactement ça.

2 Q. [668] Alors ça, ça c'est le cautionnement de
3 soumission.

4 R. Exactement.

5 Q. [669] O.K. Maintenant, il y a un deuxième type de
6 cautionnement...

7 R. Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :
9 Attendez juste un instant.

10 Me DANIEL ROCHEFORT :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [670] J'aimerais bien comprendre ce que vous venez
14 d'expliquer entre le fait qu'il garantit entre le
15 premier puis le deuxième soumissionnaire. Quand
16 vous dites... Ça c'est dans la perspective,
17 j'imagine, où l'entrepreneur qui a soumissionné est
18 le plus bas soumissionnaire. Est-ce que c'est ça?

19 R. Plus bas soumissionnaire conforme.

20 Q. [671] Conforme.

21 R. Exactement.

22 Q. [672] Et s'il est celui qui devait remporter le
23 contrat, c'est à ce moment-là qu'il va être obligé
24 de défrayer la différence entre les deux.

25 R. Tout dépend de la discrétion de la Ville ou du

1 donneur d'ouvrage. Il garde... Je donne un exemple.
2 Si c'est un contrat d'un million (1 M) il a déposé
3 cent mille (100 000) de cautionnement.

4 Q. [673] Oui?

5 R. Dix pour cent (10 %). Mais le deuxième est à un
6 point cinq million (1.5 M). Ça veut dire que si la
7 Ville veut être vraiment amère envers
8 l'entrepreneur qui retire sa soumission conforme,
9 peut lui exiger le montant de cinq cent mille
10 (500 000) de différence, ou retenir son fameux dix
11 pour cent (10 %) de soumission. C'est à la
12 discretion d'une ville, ou donneur d'ouvrage.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [674] Est-ce que vous en avez vu souvent, vous, des
15 situations comme ça?

16 R. Non.

17 Q. [675] Non.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [676] Quelle est la motivation derrière ça?

20 R. Bien, c'est parce que... Ça c'est un système qui
21 empêche les entrepreneurs non sérieux de déposer
22 des soumissions. Parce que là, si tout le monde...
23 Effectivement, il n'y aurait pas de pénalités, quoi
24 que ce soit, ah mon Dieu, v'là deux cent mille
25 (200 000), je retire ma soumission, ça ne me coûte

1 rien. Ça ne ferait pas de sérieux, puis on ferait
2 travailler tous les entrepreneurs absolument pour
3 rien.

4 Me DANIEL ROCHEFORT :

5 Q. [677] Et, peut-être juste avant de passer au
6 cautionnement de paiement de gages matériaux, et
7 caetera, j'aimerais ça si on pouvait voir la pièce,
8 si on pouvait vous exhiber la pièce 25P-284. Là
9 vous nous avez parlé ce matin, qui est le procès-
10 verbal d'ouverture des soumissions... 284. Je ne
11 crois pas que ce soit cette pièce-là. C'est
12 l'exemple où il y avait... Oui. Oui, oui, oui, oui.
13 Ça va bien. Juste un petit peu en bas, où on voit
14 les montants. Si vous me permettez, Madame.
15 Exactement ça. Je vous remercie. Merci. Dans un
16 exemple comme celui-ci, où les travaux sont de cinq
17 millions (5 M)... cinq millions cinq (5,5 M), si je
18 comprends bien, le cautionnement de soumission va
19 être de dix pour cent (10 %).

20 R. Exactement.

21 Q. [678] O.K. Alors dans un exemple comme celui-ci, on
22 parle de cinq cent mille dollars (500 000 \$).

23 R. Exactement.

24 Q. [679] O.K. Je veux juste être certain. J'avais cru
25 comprendre ce matin que, dans un exemple comme

1 celui-là, on venait geler, sur votre cautionnement
2 total, cinq millions de dollars (5 M \$). Mais ce
3 n'est pas le cas. On gèle à peu près dix pour cent
4 (10 %).

5 R. Il faut faire...

6 Q. [680] Je réfère, là, aux...

7 R. Oui, O.K.

8 Q. [681] ... aux seize (16) mois que vous avez trouvés
9 longs, ça a fait mal, et caetera. Ce n'est pas cinq
10 millions (5 M) qu'on gelait, c'était cinq cent
11 mille (500 000)?

12 R. Exactement. Ce que vous dites là c'est cinq cent
13 mille (500 000), mais si jamais, pour X raison, ils
14 débarquent le premier soumissionnaire, et moi, qui
15 est deuxième, ils m'octroie le contrat.

16 Q. [682] Hum, hum?

17 R. Ça veut dire qu'on ne parle plus de cinq cent mille
18 (500 000). Parce qu'il faut faire attention. On n'a
19 pas cent millions (100 M) de cautionnement à dix
20 pour cent (10 %). On a un cautionnement de dix pour
21 cent (10 %), qui couvre un contrat de cinq millions
22 (5 M). O.K.? Puis si jamais le premier, deuxième ou
23 troisième... Je donne un exemple. Le premier est
24 non conforme, deuxième est non conforme, ils
25 l'attribuent à Excavations Panthère qui est

1 troisième, mais douze (12) mois après.

2 Ça veut dire que la compagnie d'assurances
3 s'engage à fournir, demain matin, un cautionnement,
4 s'ils demandent cent pour cent (100 %) gages et
5 matériaux, un cautionnement de cinq millions (5 M).

6 Q. [683] À partir du moment où le contrat vous est
7 octroyé.

8 R. Exactement. Mais...

9 Q. [684] Mais durant toute la période de seize (16)
10 mois, là c'est une attente, mais on est dans le
11 cautionnement de soumission. C'est cinq cent mille
12 (500 000) qu'on gèle pendant ce temps-là, pas cinq
13 millions (5 M).

14 R. C'est cinq cent mille (500 000) qu'on gèle. Mais il
15 reste tout le temps la réserve que le contrat peut
16 m'être octroyé. Je ne pourrais pas faire deux,
17 trois fois, cinq millions (5 M).

18 Q. [685] Est-ce que vous voulez me dire que la
19 compagnie de cautionnement, à ce moment-là, gèle
20 cinq millions (5 M) plutôt que cinq cent mille
21 (500 000)?

22 R. Elle va geler cinq cent mille (500 000), mais sous
23 réserve de déposer un cautionnement de cinq
24 millions (5 M).

25 Q. [686] Oui. Oui, O.K.

1 R. C'est ça que, effectivement, Excavations Panthère,
2 quand on allait chercher les appels d'offres puis
3 ils nous parlaient de quatre-vingt-dix (90), cent
4 vingt (120) jours de cautionnement, ça reste que
5 c'est, pour nous autres, pour nous, Les Excavations
6 Panthère, c'était un mauvais choix d'aller sur un
7 appel d'offres comme ça.

8 Q. [687] Je comprends. Par contre, vous n'aviez pas
9 l'air heureux de la période de seize (16) mois,
10 mais il faut comprendre - je veux faire la part des
11 choses, là - il faut comprendre que la Ville, elle,
12 doit annuler le soumissionnaire en question, faire
13 un paquet de vérifications sur le deuxième, et
14 caetera. Ça prend un certain temps, faire ça.

15 R. Oui mais ça ne prend pas seize (16) mois.

16 Q. [688] Qu'est-ce qui serait pour vous un délai
17 normal?

18 R. Quatre-vingt-dix (90) jours. Comme n'importe quel
19 appel d'offres dans la province de Québec, c'est
20 quatre-vingt-dix (90) jours. Moi, si je prends
21 seize (16) mois pour m'acheter une voiture, je vais
22 me ramasser que la voiture que j'ai achetée, elle
23 va être un an trop vieille.

24 Q. [689] Vous êtes vraiment un spécialiste de
25 l'automobile, vous, hein?

1 R. Non, mais je vous le dis, effectivement, c'est
2 comme ça que ça fonctionne.

3 Q. [690] O.K. C'est beau. Il y aura peut-être d'autres
4 questions sur le sujet, je vois des moustaches qui
5 retroussent. Alors on passe au deuxième type de
6 soumission, si vous permettez... de cautionnement,
7 excusez-moi. Le cautionnement de paiement pour les
8 gages, matériaux ou les services. Ça c'est le
9 deuxième type de cautionnement?

10 R. Oui.

11 Q. [691] Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit,
12 à quoi ça sert, et caetera?

13 R. Bon. Ça dépend des municipalités, ça dépend des
14 appels d'offres, ça dépend de beaucoup de choses.
15 Gages et matériaux, un, ça couvre les matériaux, et
16 ça couvre la main-d'oeuvre. On peut frapper, avoir
17 des villes que ça va être cinquante-cinquante (50-
18 50). O.K.? Ils vont demander un cautionnement
19 d'exécution cent pour cent (100 %). Ça veut dire
20 que ce fameux cautionnement-là, le dix pour cent
21 (10 %), O.K., il tombe. Le cautionnement qui est en
22 vigueur au moment où on se parle, qui est octroyé,
23 que ton contrat est octroyé par la Ville, O.K.,
24 l'entrepreneur s'engage à effectuer les travaux.

25 Q. [692] Oui.

1 R. Mais entre-temps, l'entrepreneur a eu une « bad
2 luck », il fait faillite ou quoi que ce soit. La
3 compagnie de caution... La Ville qui t'a octroyé le
4 contrat prend le cautionnement, appelle la
5 compagnie de cautionnement, puis elle leur dit :
6 « Deux choix. Vous finissez les travaux, ou nous on
7 mandate un autre entrepreneur pour finir les
8 travaux. »

9 Q. [693] O.K. Au lieu de dix pour cent (10 %) dans
10 cette phase-là pour gages, matériaux et services,
11 on parle de quel pourcentage, en général, qu'on va
12 vous geler sur le montant des travaux?

13 R. Bien, tout dépend. Il n'y a pas... Il n'y a pas une
14 ville qui est pareille. Ça peut être soixante-dix
15 pour cent (70 %) du cautionnement, ça peut être
16 quatre-vingts (80), ça peut être cent-cent (100-
17 100)... cinquante-cinquante (50-50).

18 Q. [694] O.K. Donc c'est beaucoup plus important que
19 le dix pour cent (10 %) de la soumission?

20 R. Exactement ça, beaucoup plus, parce que la journée
21 qu'il y a un dépôt de cautionnement d'exécution
22 puis que tu failles à ta tâche, je regrette c'est
23 ta carte de crédit personnelle qui vient d'y
24 passer.

25 Q. [695] O.K.

1 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

2 Q. [696] On comprend que plus on est exigeant, plus
3 dans les faits, on dit, bien, on fait appel à des
4 entreprises qui ont les reins financiers pour
5 supporter de tels cautionnements?

6 R. Oui.

7 Q. [697] Donc on peut, entre guillemets, restreindre
8 un peu la concurrence en exigeant de fort taux de
9 cautionnement?

10 R. Exactement.

11 Q. [698] Vous est-ce que vous avez dit ça dépend,
12 chaque ville parfois ça peut être différent. Avez-
13 vous parfois l'impression dans certaines villes on
14 mettait de fort taux de cautionnement pour
15 favoriser un petit nombre d'entrepreneurs ou
16 c'était vraiment relié au projet en tant que tel?

17 R. Bien pour ma part à moi, je ne voyais pas la
18 différence, parce que nous autres de toute façon
19 Excavations Panthère soumissionnait des contrats
20 entre un et cinq millions (1-5 M), mais pour le
21 petit entrepreneur, effectivement, vous avez
22 entièrement raison, que lui un contrat d'un million
23 (1 M) c'est tout nouveau, il n'a peut-être pas la
24 capacité financière d'avoir des cautionnements de
25 ce montant-là. Son dix pour cent (10 %) il n'y a

1 aucun problème, mais ça va être que son
2 cautionnement de cinquante, cinquante (50-50) c'est
3 là qu'est le problème, parce que la compagnie
4 d'assurance va dire : « Regarde ta liquidité ou tes
5 actifs ne couvrent pas le montant de ton
6 cautionnement. »

7 Q. [699] Mais comme vous disiez au départ tout à
8 l'heure dès qu'on pense soumissionner, le
9 cautionnement de soumission était seulement de dix
10 pour cent (10 %), mais la compagnie d'assurance
11 doit s'attendre à fournir un autre cautionnement
12 plus tard s'il gagne le contrat?

13 R. Exactement ça.

14 Q. [700] Moyennement réserve un peu ce cautionnement
15 potentiel supérieur qui s'en vient?

16 R. Exactement.

17 Q. [701] Bon, là, moi je voudrais, dans certaines
18 villes avez-vous l'impression qu'on a demandé des
19 taux de cautionnement d'exécution ou gage aux
20 matériaux plus élevés en pourcentage de la valeur
21 du contrat afin d'éliminer certains petits,
22 certains entrepreneurs puis de garder un petit
23 groupe d'entrepreneurs privilégiés à la Ville?

24 R. Non, ça ce côté-là, moi je ne me suis jamais arrêté
25 à ça ou quoi que ce soit.

1 Q. [702] Vous n'avez pas vu ça?

2 R. Absolument pas.

3 Q. [703] C'est beau.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [704] Alors vous avez dit que c'était de cinquante
6 (50) à combien le pourcentage qui pouvait aller?

7 R. À cent pour cent (100 %).

8 Q. [705] À cent pour cent (100 %). O.K.

9 Me DANIEL ROCHEFORT :

10 Q. [706] Toujours dans le cautionnement de gages,
11 matériaux et services, si un entrepreneur général
12 engage des sous-traitants...

13 R. Hum, hum.

14 Q. [707] ... pour quelque raison que ce soit il n'est
15 plus en mesure de les payer?

16 R. Oui.

17 Q. [708] Fait faillite ou et caetera., est-ce que ça
18 va être le cautionnement de gages, matériaux et
19 services qui à ce moment-là va entrer en action ou
20 ça va être le cautionnement d'exécution, le
21 prochain qu'on va voir?

22 R. Première des choses, un, si le généraux fait
23 faillite, O.K., puis le cautionnement gages et
24 matériaux est là, la chose première à faire être
25 sous-traitant d'un entrepreneur c'est de dénoncer à

1 la caution. Ça c'est la première chose à faire. Si
2 vous ne dénoncez pas à la caution, vous faites les
3 travaux, le généraux fait faillite, il ne vous a
4 pas payé, la caution ou le cautionnement ne vous
5 paiera jamais.

6 Q. [709] O.K. Donc pour le sous-traitant c'est
7 important quand il contracte avec un entrepreneur
8 général de savoir c'est qui la compagnie qui
9 cautionne?

10 R. Oui, ça c'est très important.

11 Q. [710] Très important parce que s'il a une
12 réclamation à faire, comme il risque de ne pas
13 avoir de réponse ou de collaboration de la part de
14 l'entrepreneur général, s'il veut aller à la
15 compagnie de cautionnement, c'est important qu'il
16 sache c'est qui cette compagnie qui cautionne
17 l'entrepreneur général, n'est-ce pas?

18 R. Exactement, puis il faut qu'il demande son montant
19 de cautionnement de gages et matériaux. C'est-tu
20 soixante-dix pour cent (70 %), trente-cinq (35)
21 matériaux, trente-cinq (35) main-d'oeuvre, ça fait
22 la grosse différence.

23 Q. [711] O.K. Parce que les pourcentages ne sont pas
24 nécessairement les mêmes sur les matériaux?

25 R. Ça dépend des municipalités, ça dépend des villes

1 puis ça dépend du donneur d'ouvrage. S'ils sont
2 trop de monde à demander le fameux trente-cinq pour
3 cent (35 %) de gages et matériaux, je regrette, ils
4 vont avoir à peu près trente-cinq sous dans la
5 piastre (0,35 \$).

6 Q. [712] Je comprends.

7 R. C'est là qu'est le désavantage d'être sous-
8 traitant. Tu es à la merci de ces choses-là. Ce
9 n'est pas parce que tu as un cautionnement que ça
10 veut dire que tu vas être garanti d'être payé par
11 la compagnie d'assurance, ce n'est pas vrai.

12 Q. [713] O.K.

13 R. C'est réellement pas vrai.

14 Q. [714] Vous êtes déjà retrouvé dans des situations
15 où vous avez été obligé de demander à la compagnie
16 de cautionnement d'embarquer?

17 R. Oui.

18 Q. [715] Vous avez vécu cette expérience-là combien de
19 fois?

20 R. Oui, un entrepreneur de Québec effectivement, je ne
21 me souviens pas du nom, un contrat à Sainte-Marthe-
22 sur-le-Lac, la Ville m'a appelé effectivement et la
23 compagnie de caution pour qui il faisait affaire
24 m'a demandé de terminer ses travaux. Mais l'erreur
25 qu'on a faite, c'était de savoir effectivement

1 combien qu'il y avait de montants qui n'avaient pas
2 été payés sur le fameux contrat depuis le départ.
3 Puis on s'est ramassé avec cinquante sous dans la
4 piastre (0,50 \$) pour avoir finir les travaux pour
5 une compagnie de caution.

6 Q. [716] Je vois. On passe au troisième type de
7 cautionnement?

8 R. Oui.

9 Q. [717] Le cautionnement d'exécution?

10 R. Oui.

11 Q. [718] À quoi sert-il celui-là?

12 R. C'est, c'est, bien on vient d'en parler, gages et
13 matériaux, exécution, c'est le même cautionnement.

14 Q. [719] O.K. Ça fait partie?

15 R. C'est le même cautionnement.

16 Q. [720] C'est pour garantir les mêmes choses si je
17 comprends bien?

18 R. Oui, exactement.

19 Q. [721] En cas de faillite de l'entrepreneur ou le
20 sous-traitant qui n'est pas payé, et caetera. O.K.

21 Et lui est de quel pourcentage, c'est la même chose
22 que l'autre...

23 R. C'est la même chose.

24 Q. [722] ... entre cinquante (50) et cent pour cent
25 (100 %)?

1 R. Oui, exactement.

2 Q. [723] O.K.

3 R. Parce qu'on dit nous autres dans le monde que je
4 vais affaire, un, un cautionnement de dix pour cent
5 (10 %), il y a un cautionnement de gages et
6 matériaux, mais après que tes travaux sont
7 terminés, après trois, quatre mois, il y a une
8 inspection provisoire qui se fait au chantier,
9 après ça on a une garantie de cinq pour cent (5 %)
10 qui reste là pendant un an. Comme j'expliquais
11 hier, ça on appelle ça un cautionnement
12 d'entretien.

13 Q. [724] J'y arrive c'est le quatrième type si je
14 comprends bien?

15 R. C'est ça.

16 Q. [725] C'est le cautionnement de garantie?

17 R. D'entretien.

18 Q. [726] Oh, d'entretien?

19 R. D'entretien, oui, effectivement. D'entretien, ça
20 veut dire que si, mais là, de toute façon, les
21 villes de moins en moins sont restreintes à avoir
22 des cautionnements d'entretien.

23 Q. [727] O.K.

24 R. Ils aiment mieux garder ton cinq pour cent (5 %)
25 gelé là pendant un an.

1 Q. [728] Bon. Il y a un cautionnement, quatrièmement
2 un cautionnement de garantie pour s'assurer durant
3 une période d'un an après les travaux?

4 R. Oui, oui, effectivement, effectivement.

5 Q. [729] Alors ça c'est pour garantir que les travaux
6 ont été bien exécutés?

7 R. Oui.

8 Q. [730] S'il y a des choses à retravailler à ce
9 moment-là, on peut prendre l'argent dans ce
10 cautionnement de garantie?

11 R. Il faut faire attention, si l'entrepreneur est
12 encore en vie et décide d'aller exécuter les
13 travaux, faire les réparations, c'est une chose.

14 Q. [731] Oui?

15 R. Mais si l'entrepreneur dans l'année il a disparu,
16 il appelle la compagnie de caution, il donne le
17 choix de faire les réparations ou qu'eux autres
18 engagent une personne pour faire les réparations.

19 Q. [732] O.K. C'est bon. Alors si je comprends bien,
20 en résumé, si vous prenez un contrat pour une
21 valeur d'un million (1 M), normalement votre
22 cautionnement de soumission va être de cent mille
23 dollars (100 000 \$), dix pour cent (10 %)?

24 R. Exactement.

25 Q. [733] Et celui d'exécution va varier entre cinq

1 cent mille (500 000) et un million de dollars (1
2 M\$)?

3 R. C'est ça.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. [734] Juste pour faire confirmer. Donc, avec votre
6 expérience, que ce soit au niveau du cautionnement
7 d'entretien, d'exécution, de gages, matériaux,
8 soumission, vous n'avez pas vu de... je dirais, de
9 pratiques différentes entre les Villes, qui
10 pourraient être une forme de stratagème pour
11 réduire la concurrence? Vous, là, le cautionnement,
12 ça ne peut pas servir... ça n'a pas servi, avec
13 votre expérience, de limiter la concurrence à
14 certains endroits?

15 R. Moi, la seule place que je vois, effectivement,
16 c'est la Ville de Blainville, dans les contrats de
17 neige. O.K.? Première des choses, un, ils te
18 demandent un cautionnement de dix pour cent (10 %)
19 avec un chèque certifié de cinquante mille dollars
20 (50 000 \$). Après ça, ils te demandent un
21 cautionnement d'exécution, gages et matériaux, de
22 cent pour cent (100 %). Ça fait que la concurrence,
23 dans le monde du déneigement de la Ville de
24 Blainville, est complètement éliminée. Parce qu'il
25 n'y a pas un petit entrepreneur qui va avoir, un,

1 dix pour cent (10 %), une cautionnement de cent
2 pour cent (100 %) et un chèque certifié de
3 cinquante mille (50 000). Ça fait beaucoup de sous
4 de gelés là, sans savoir si tu vas avoir l'appel
5 d'offres à l'heure de l'ouverture.

6 Me DANIEL ROCHEFORT :

7 Q. [735] À votre connaissance, est-ce qu'il y a une
8 différence entre les assurances et le
9 cautionnement? Êtes-vous capable... parce que je
10 comprends que vous faisiez affaire avec un
11 courtier, là, monsieur Papineau, je crois.

12 R. Oui, oui.

13 Q. [736] Est-ce que vous êtes capable de nous
14 expliquer la différence entre l'assurance, à un
15 moment donné il vous a coupé l'assurance...

16 R. Oui.

17 Q. [737] ... puis le cautionnement? C'est quoi la
18 différence entre les deux puis sur quoi on se base,
19 et caetera?

20 R. C'est que l'assurance... O.K., on va partir du
21 départ, O.K.? Moi, André Durocher, j'appelle un
22 courtier, comme monsieur Pierre Papineau, O.K.? On
23 commence de là. Lui, la première proposition qu'il
24 m'a faite, il veut assurer toute ma flotte
25 d'équipements. Ça c'est une chose. Après ça, lui,

1 il m'offre, effectivement, je suis dans le domaine
2 de la construction, déneigement, peu importe, j'ai
3 besoin de cautions, c'est là que lui me fait la
4 proposition, effectivement, de m'émettre des
5 cautions. Dans son bureau, il y a une partie
6 cautionnements, une partie assurance véhicules.

7 Q. [738] O.K. Êtes-vous d'accord avec moi que
8 lorsqu'il examine le volet assurance, il va vous
9 mettre une prime en fonction du risque qu'il prend?

10 R. Exactement.

11 Q. [739] Alors que quand il va faire un cautionnement,
12 là, ça va être en fonction du montant du contrat
13 qui vous est octroyé?

14 R. Non. Avant de m'émettre un cautionnement, ça va
15 être tes bilans financiers.

16 Q. [740] Exact.

17 R. Ça c'est la première chose, si tu as des bilans
18 financiers négatifs, tu n'as pas de cautionnement.

19 Q. [741] O.K., on s'entend bien. Alors, pour fixer,
20 autrement dit, la limite de votre cautionnement,
21 là, il va demander un certain nombre de garanties,
22 comme une Banque le fait?

23 R. Exactement.

24 Q. [742] O.K.

25 R. Exactement.

1 Q. [743] Et, à ce moment-là, il va analyser votre
2 dossier financier...

3 R. Hum hum.

4 Q. [744] ... votre gestion, et caetera. Autrement dit,
5 en assurance, on évalue le risque, on établit une
6 prime, tu paies ta prime et on obtient l'assurance.

7 R. Exactement.

8 Q. [745] En matière de cautionnement, si je comprends
9 bien, on va examiner la situation financière de
10 l'entreprise, sa gestion, son passé, et caetera.
11 Et, avant d'établir un maximum de cautionnement
12 qu'on est prêt à vous fournir, là, on va faire
13 cette analyse-là.

14 R. Oui.

15 Q. [746] Et, si je comprends bien, la compagnie qui...
16 de cautionnement comme telle, je ne parle pas du
17 courtier, elle, elle est libre de vous le donner ou
18 de ne pas vous le donner?

19 R. Exactement.

20 Q. [747] De l'augmenter, de le réduire?

21 R. Exactement ça.

22 Q. [748] O.K. Ce processus, pour obtenir un
23 cautionnement, ça se fait en combien de temps?

24 R. Un entrepreneur qui n'a jamais eu de cautionnement,
25 ça peut prendre jusqu'à dix-huit (18) mois.

1 Q. [749] Jusqu'à dix-huit (18) mois.

2 R. Oui. La première année, un, tes états financiers.

3 Deux, savoir si tu génères des profits. Et, trois,
4 même ils vont te demander ton expérience de vécu
5 dans le domaine de la construction.

6 Q. [750] Vous, dans votre cas, avez-vous toujours
7 fonctionné avec, comme courtier, monsieur Papineau
8 ou vous en avez connu quelques-uns?

9 R. Non, j'en ai connu, en réalité, avant monsieur
10 Papineau, c'était un autre courtier; après monsieur
11 Papineau, ça a été un autre courtier.

12 Q. [751] O.K. Et la compagnie qui vous donne le
13 cautionnement, est-ce que ça a toujours été la même
14 pour votre entreprise ou vous avez changé aussi au
15 cours des années?

16 R. Non, ça a changé. Moi, en réalité, en vingt (20)
17 ans, j'ai eu deux compagnies de cautions. J'ai eu
18 Jevco au tout début puis j'ai eu Axa après.

19 Q. [752] O.K.

20 R. Mais là, on est en train de vivre un cercle vicieux
21 des compagnies d'assurances, c'est que, un, les
22 compagnies d'assurances ont commencé à s'acheter un
23 et l'autre. Vous souriez, vous êtes au courant,
24 quoi?

25 Q. [753] Non, j'aimerais ça que vous disiez... oui, je

1 suis au courant, mais j'aimerais ça...

2 R. Intact a acheté Axa, Axa a acheté Jevco. Puis, des
3 compagnies de cautionnement, il n'y en a pas vingt
4 (20). Moi, je calcule qu'il doit y en avoir à peu
5 près six dans le marché. Ça fait que, déjà là, on
6 vient jumeler trois compagnies dans une.

7 Q. [754] Donc, là aussi, il y a moins de concurrence
8 entre elles.

9 R. Bien, c'est parce que ça empêche les petites
10 compagnies de pousser puis avoir du cautionnement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [755] Parce que les compagnies ne leur fourniront
13 pas de cautionnement?

14 R. Absolument pas. Parce qu'on élimine la concurrence
15 dans les cautionnements.

16 Q. [756] Alors, est-ce qu'on y voit une certaine forme
17 de collusion dans ce domaine-là aussi?

18 R. Non, je ne dirais pas une collusion, mais un marché
19 fermé, restreint. C'est ça qui va arriver. La même
20 chose que les firmes d'ingénieurs, quand ils ont
21 commencé à jumeler un et l'autre, un et l'autre. Au
22 lieu d'avoir dix (10) firmes d'ingénieurs, bien, on
23 s'est ramassé avec une grosse. C'est ça qui fait la
24 différence.

25

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Q. [757] Alors, si on comprend bien, lorsque la
3 Commission se penche sur la problématique de la
4 collusion et de la corruption dans l'industrie,
5 est-ce qu'ils doivent aller aussi loin que
6 d'examiner ce qui se passe avec les compagnies de
7 cautionnement aussi? Parce que celles-ci peuvent
8 avoir un impact sur la collusion et la conspiration
9 que certains entrepreneurs...

10 R. Je ne suis pas prêt à dire ça, mais vous avez eu un
11 interrogatoire de monsieur Pierre Papineau hier,
12 qui est un courtier en assurances, un courtier en
13 cautionnement, puis, effectivement, il ne
14 cautionnait pas juste moi, comme entrepreneur.

15 Q. [758] Oui. Sauf que monsieur Papineau est venu nous
16 raconter que... il a fait le messenger, là, pour...
17 je ne dirais pas pour des menaces ou de
18 l'intimidation, mais il était, à tout le moins,
19 venu vous passer des messages. Alors, ces
20 courtiers-là, si je comprends bien, dans
21 l'industrie de la construction, n'ont pas été à
22 l'abri des pressions?

23 R. Absolument pas. Absolument pas.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [759] Et, si je peux continuer, selon l'offre et la

1 demande, moins il va y avoir de compagnies
2 d'assurances, plus les assurances vont coûter cher?

3 R. Exactement ça. C'est vrai.

4 Me DANIEL ROCHEFORT :

5 Q. [760] Alors, si les courtiers font l'objet de
6 pression, directe ou indirecte, est-ce qu'à votre
7 connaissance, les compagnies qui fournissent les
8 cautionnements, elles aussi font l'objet de
9 certaines pressions, intimidations, menaces ou
10 autres?

11 R. Je ne sais pas. Je ne pourrais pas dire,
12 effectivement, si... non, c'est une chose que je ne
13 m'avancerai pas, mais ça serait peut-être une
14 question à poser.

15 Q. [761] O.K. Est-ce que vous avez entendu le
16 témoignage de monsieur Papineau ou...?

17 R. Oui, oui, je l'ai entendu, effectivement.

18 Q. [762] Vous l'avez entendu.

19 R. Oui.

20 Q. [763] O.K. Je vais vous poser des questions un
21 petit peu... relativement à son témoignage...

22 R. O.K.

23 Q. [764] ... mais en jonction avec le vôtre,
24 évidemment.

25 R. O.K.

1 Q. [765] Ce que j'ai entendu notamment, c'est qu'un
2 entrepreneur du nom de Tony Conte aurait utilisé un
3 employé de sa firme pour savoir qui essayait
4 d'aller chercher des cautionnements, ce qui
5 permettrait possiblement de voir qui va
6 soumissionner sur un contrat.

7 R. Hum, hum.

8 Q. [766] On a entendu la même chose?

9 R. Oui.

10 Q. [767] Et je vous ai entendu aussi raconter une
11 histoire du trois (3) décembre deux mille huit
12 (2008)...

13 R. Oui.

14 Q. [768] ... à l'effet qu'à six heures, six heures et
15 quart (6 h 00-6 h 15) le matin, monsieur Papineau
16 serait allé vous rencontrer en vous disant « ne
17 soumissionne pas sur le contrat », je pense que
18 c'était le boulevard Gouin, si ma mémoire est
19 bonne.

20 R. Exactement. Non, Chabanel.

21 Q. [769] Chabanel, exactement. Alors « soumissionne
22 pas dessus, sinon tes cautionnements sont retirés
23 et tes assurances sont retirées ».

24 R. Exactement.

25 Q. [770] C'est intimidant ça, non! Ce n'est pas

1 menaçant?

2 R. Moi, Pierre Papineau, là, je vais être franc avec
3 vous là, je le connais depuis deux mille deux
4 (2002). O.K. Le témoignage de monsieur Pierre
5 Papineau hier, je ne dis pas qu'il a conté des
6 « menteries », mais il en a oublié un bout, puis je
7 le comprends. Il vit une intimidation, il vit ce
8 que je vis, que j'ai vécu pendant vingt (20) ans,
9 mais lui, il est encore dans le même domaine. O.K.
10 Ça, c'est important parce que Pierre, ce n'est pas
11 une méchante personne ou quoi que ce soit. C'est un
12 gars qui va nous donner du cent pour cent (100 %),
13 mais je me mets à sa place, effectivement. Mais, ça
14 reste que, oui, quand tu t'arrêtes à « je vais te
15 retirer tes assurances, je vais te retirer tes
16 cautionnements », c'est une chose qui n'est pas
17 normale, ce n'est pas... C'est la première fois que
18 je vivais ça depuis que je suis en affaires.

19 Q. [771] On réagit comment quand on se fait dire ça?
20 Ça veut dire « arrête de travailler, arrête de
21 soumissionner sur des contrats, mets en péril ton
22 entreprise, les employés ». On réagit comment dans
23 ce temps-là?

24 R. Bien, madame la présidente lui a posé la question.
25 « Vous protégez les machines ou vous protégez

1 l'individu », puis je crois qu'il a dit qu'il
2 protégeait l'individu. Ça fait que, t'sais, dans
3 tout ça, c'est son marché lui, là, là, c'est son
4 gagne-pain. C'est son marché, c'est l'histoire de
5 sa vie, son Assurance Commerco, ses cautionnements,
6 la même chose. Mais, de quelle façon qu'il vit la
7 pression qu'il a, parce que je n'étais pas le seul
8 entrepreneur qu'il cautionnait puis je n'étais pas
9 le seul entrepreneur qui était assuré, là. Mais, je
10 peux vous dire juste une chose, que Pierre
11 Papineau, il a fait un très beau témoignage. Il y a
12 un bout, effectivement, qu'il n'a pas mentionné,
13 puis je le comprends. Peut-être j'aurais fait la
14 même chose. Ce n'est pas une « menterie » qu'il a
15 conté, c'est un... il a fait, si on veut, une
16 parenthèse dans son... puis c'est ça qu'on vit
17 aujourd'hui puis que vit... lui vit. Moi, je ne la
18 vis plus la pression, là.

19 Q. [772] Mais, vous témoignez, ça n'a pas l'air à vous
20 choquer qu'il soit venu vous passer un message
21 comme ça.

22 R. Bien, moi, en tout cas, je ne le sais pas, là, ça
23 dépend sur quelle... quelle impression qu'on le
24 voit. Si effectivement il m'a passé un message de
25 dire « regarde, tu rentres Chabanel demain matin,

1 t'as les deux jambes coupées ou t'as les deux
2 jambes cassées, t'es sur le sérum »... Je regrette,
3 c'est un beau message qu'il m'a fait.

4 Q. [773] O.K. Pour vous, ce n'est pas de
5 l'intimidation, de la pression ça, c'est un... il
6 vous rend service en vous disant ça.

7 R. Exactement ça. Exactement ça.

8 Q. [774] C'est comme ça que, vous, vous l'avez pris?

9 R. Moi, je l'ai... moi, je l'ai vécu comme ça, puis je
10 le vois comme ça.

11 Q. [775] Admettez-vous que ce n'est pas tout le monde
12 qui le verrait ou qui le voit même de cette façon-
13 là?

14 R. Ah! Non. Regarde, je lève mon chapeau à Pierre
15 Papineau, il a été assez franc pour le dire, assez
16 franc pour venir ici. Regarde...

17 Q. [776] O.K.

18 R. Parce que l'intimidation... il faut arrêter de dire
19 qu'il y a juste de l'intimidation dans le domaine
20 de la construction, il y a des voies de faits
21 aussi.

22 Q. [777] Comment ça s'est passé? Il s'est présenté à
23 six heures, six heures et quart (6 h 00-6 h 15) à
24 quel endroit? Chez vous ou au bureau?

25 R. À mes bureaux à Blainville. À mes bureaux à

1 Blainville.

2 Q. [778] À vos bureaux?

3 R. Oui. En panique.

4 Q. [779] Hier, dans son témoignage... Je veux vous
5 donner l'occasion d'expliquer.

6 R. Oui.

7 Q. [780] Hier, dans son témoignage, est-ce qu'il n'a
8 pas dit qu'il vous avait téléphoné?

9 R. Oui, effectivement.

10 Q. [781] Alors, est-ce qu'il est allé vous rencontrer
11 ou il vous a téléphoné?

12 R. Non. La vraie vérité, je suis prêt à le jurer,
13 Pierre Papineau est arrivé à six heures et quart,
14 six heures et demie (6 h 15-6 h 30) le matin de la
15 soumission. Ma soeur Johanne était aux bureaux
16 depuis six heures (6 h 00) et moi aussi. Il est
17 arrivé en belle panique : « On va se faire casser
18 les jambes si tu déposes la soumission sur
19 Chabanel ». Puis pour que Pierre Papineau arrive -
20 parce que ce n'est pas... un, ce n'est pas dans son
21 habitude d'être nerveux. C'est un gars qui est très
22 enjoué, puis je me suis aperçu qu'il cautionnait...
23 il cautionnait peut-être du monde très agressif,
24 mais... En tout cas, dans son témoignage, ce n'est
25 pas lui qui a cautionné, c'est son associé.

1 Q. [782] O.K.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [783] Pour éclaircir, si j'ai bien compris ce que
4 vous dites, monsieur Papineau est arrivé dans un
5 mode intimidé et non pas intimidant face à vous.

6 R. Non, non, non, non. Pas intimidant, intimidé, un
7 gars très nerveux, vraiment pas Pierre Papineau de
8 ce monde.

9 Me DANIEL ROCHEFORT :

10 Q. [784] Et votre soeur était là?

11 R. Oui, Johanne, oui, effectivement.

12 Q. [785] Est-ce que c'est celle qui fait les agendas,
13 elle?

14 R. Oui, exactement.

15 Q. [786] Si on pouvait vous exhiber la pièce 25P-280
16 qui est l'agenda de la compagnie deux mille huit
17 (2008). J'aimerais qu'on vous montre le mercredi
18 trois (3) décembre, c'est à la troisième feuille.
19 Oui. Exactement là, c'est parfait. Alors, si je
20 regarde avec vous, vers neuf heures (9 h 00),
21 monsieur Deschênes de la BDC, pour avoir un
22 analyste. Et tout de suite après :

23 André reçoit téléphone de Pierre
24 Papineau : « urgent de ne pas rentrer
25 soumission à Montréal »

1 R. Exactement.

2 Q. [787] Est-ce qu'il vous a téléphoné ou il est allé
3 vous voir?

4 R. Il est venu me voir.

5 Q. [788] Puis ce n'est pas écrit.

6 R. Ah! Je le sais que ce n'est pas écrit, mais il est
7 reparti avec le cautionnement. Ça fait que,
8 effectivement, s'il m'aurait appelé, le
9 cautionnement aurait resté au bureau et j'aurais
10 déposé ma soumission.

11 Q. [789] Vous ne l'auriez pas écouté?

12 R. Absolument pas.

13 Q. [790] Même s'il vous avait livré le même message au
14 téléphone aussi?

15 R. Absolument pas, je l'aurais déposée.

16 Q. [791] Donc, il est parti physiquement avec les
17 cautionnements?

18 R. Exactement ça, parce qu'elle aurait été déposée.

19 Q. [792] Donc, vous ne pouviez plus déposer à partir
20 du moment où il a quitté.

21 R. Exactement ça, le cautionnement n'était plus à mes
22 bureaux.

23 Q. [793] Alors, pourquoi il rappelle après? Pour
24 s'assurer que vous ne déposeriez pas?

25 R. Aucune idée. Il faudrait poser la question à

1 Johanne, c'est Johanne qui l'a marqué, mais chose
2 certaine que si le cautionnement aurait été au
3 bureau à l'ouverture, la soumission aurait été
4 déposée.

5 Q. [794] Vous, est-ce que vous vous souvenez de
6 l'appel?

7 R. Absolument pas.

8 Q. [795] O.K.

9 R. Absolument pas.

10 Q. [796] Est-ce que vous avez fait affaires avec sa
11 firme jusqu'à la fin des opérations de votre
12 entreprise?

13 R. Non, Absolument pas, non. Parce qu'en deux mille
14 huit (2008)... ça, c'est arrivé. Après ça, non,
15 j'ai eu des meilleurs prix effectivement pour les
16 cautionnements et mes polices d'assurance des
17 véhicules.

18 Q. [797] De meilleurs prix ailleurs. O.K.

19 R. Oui.

20 Q. [798] C'est ce qui vous a fait changer, modifier.

21 R. Exactement ça. Exactement ça.

22 Q. [799] Vous avez peut-être répondu à la prochaine
23 question, mais dans la mesure où on veut vraiment
24 enrayer le problème de corruption, collusion, est-
25 ce qu'on doit s'adresser ou encadrer davantage les

1 activités des courtiers ou des compagnies de
2 cautionnement aussi ou ni l'un ni l'autre ou les
3 deux?

4 R. Non. Moi, je dirais que ni l'un ni l'autre.

5 Q. [800] On ne devrait pas se mêler de ça.

6 R. Bien, moi, je me dis, en tout cas, pendant vingt
7 (20) ans d'expérience, je ne peux pas dire, c'est
8 la première fois que je vivais de me faire retirer
9 un cautionnement pour un appel d'offres. À part de
10 ça, jamais.

11 Q. [801] Mais, c'est significatif.

12 R. C'est significatif jusqu'à quel point? Qu'on le
13 voit... on le voit comme protéger un Tony Conte ou
14 protéger un André Durocher? Ça dépend, ça dépend
15 comment est-ce qu'on le voit. Mais, moi en tant que
16 tel, connaître Pierre Papineau, effectivement
17 c'était pour me protéger.

18 Q. [802] Je vous remercie.

19 R. On a fini?

20 Q. [803] C'étaient mes questions. Oui. Avez-vous autre
21 chose à ajouter?

22 R. Non, non, non, mais regarde... Non, c'est bon.

23 Q. [804] C'est bien. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, nous allons prendre une pause.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors je crois que c'était au tour de maître St-
6 Jean?

7 MADAME LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Durocher, vous êtes toujours sous le même
9 serment.

10

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

12 Q. [805] Bonjour Monsieur Durocher.

13 R. Bonjour.

14 Q. [806] Martin St-Jean pour la Ville de Montréal.

15 J'ai quelques questions très spécifiques sur les
16 deux contrats dont vous avez parlé, qui portaient
17 quant à la Ville de Montréal. Dans un premier
18 temps, de deux mille (2000) à deux mille neuf
19 (2009), disons, combien de contrats avec la Ville
20 avez-vous eus?

21 R. J'ai eu deux contrats en tant que tels.

22 Q. [807] Dans quel domaine?

23 R. Bien, un site de neige usée à Dollard-des-Ormeaux.

24 Q. [808] Un site de? Pardon?

25 R. De neige usée.

1 Q. [809] O.K.

2 R. À Dollard-des-Ormeaux. Et la pose d'une chambre de
3 vanne entre Verdun et Lasalle. Aux limites de
4 Verdun et Lasalle.

5 Q. [810] Et pour ce qui est de ce contrat-là, à quel
6 moment vous l'avez obtenu?

7 R. Mon Dieu, je n'ai aucune idée.

8 Q. [811] Début des années deux mille (2000)? Milieu
9 des années deux mille (2000)?

10 R. Non non non non non. Après deux mille cinq (2005).

11 Q. [812] O.K. Vers la fin.

12 R. Exactement.

13 Q. [813] Et quelle était la valeur...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [814] Est-ce que vous pourriez juste re...

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 Pardon?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [815] Est-ce que vous pourriez juste redire quel
20 était le contrat exactement? La pose d'une chambre
21 de?

22 R. De vanne.

23 Q. [816] Est-ce qu'on pourrait savoir ce que c'est?

24 R. C'est une chambre pour une conduite d'aqueduc. Une
25 chambre en béton.

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Ça va?

3 Q. [817] Donc, vers la fin deux mille six (2006), deux
4 mille sept (2007), deux mille huit (2008)?

5 R. Exactement. Exactement.

6 Q. [818] O.K. Et quelle était la valeur de ce contrat-
7 là?

8 R. En bas de cent mille (100 000 \$).

9 Q. [819] En bas de cent mille (100 000 \$)?

10 R. Pour la chambre de vanne, oui. Effectivement.

11 Q. [820] Est-ce que, au meilleur de votre souvenir, il
12 s'agissait d'un contrat octroyé par la ville centre
13 ou par un des arrondissements de la Ville de
14 Montréal?

15 R. Je ne pourrais pas vous dire. C'était sur
16 invitation de Éric Lavoie, un nouvel ingénieur de
17 la Ville de Montréal.

18 Q. [821] Éric Lavoie?

19 R. Exactement.

20 Q. [822] Et vous avez dit sur invitation?

21 R. Oui.

22 Q. [823] Donc, c'était une valeur de moins de cent
23 mille dollars (100 000 \$)?

24 R. Exactement.

25 Q. [824] Plus de trente mille (30 000 \$), moins de

1 cent mille (100 000 \$).

2 R. C'est ça.

3 Q. [825] D'accord. Maintenant, pour ce qui est des
4 deux contrats, celui sur Chabanel avec la Ville de
5 Montréal, sur lequel vous aviez pensé
6 soumissionner, et celui sur Guin, vous nous avez
7 dit, dans le cadre de ces deux processus d'appels
8 d'offres-là, que dans l'heure qui avait suivi la
9 levée des plans et devis, vous avez reçu des
10 appels.

11 R. Exactement.

12 Q. [826] Dans un cas de monsieur Théorêt?

13 R. Oui.

14 Q. [827] Pour ce qui est du boulevard Guin, et dans
15 l'autre, de monsieur Conte lui-même, pour ce qui
16 est de Chabanel.

17 R. Non. Pas Conte lui-même.

18 Q. [828] Pas monsieur...

19 R. Non, absolument pas.

20 Q. [829] Non?

21 R. Il ne s'est pas nommé. La personne sur Chabanel ne
22 s'est pas nommée.

23 Q. [830] Ne s'était pas nommée.

24 R. Absolument pas.

25 Q. [831] D'accord. Bon. Alors cette personne-là, donc,

1 pour ce qui est du contrat sur Chabanel, est-ce
2 qu'elle avait un accent? Vous souvenez-vous?

3 R. Je ne peux pas vous dire. Franchement, je ne peux
4 pas vous dire.

5 Q. [832] Par la suite, lorsqu'on vous a fait des
6 appels anonymes, vous avez discuté par... Est-ce
7 qu'il y avait quelqu'un, ou un accent quelconque
8 qui pouvait être...

9 R. Non. Je n'ai pas aucun souvenir de ça.

10 Q. [833] À quel endroit, pour ces deux contrats-là, si
11 c'est le même endroit, à quel endroit, pour ces
12 deux contrats-là, la levée des documents se
13 faisait?

14 R. Ça, je ne pourrais vous dire.

15 Q. [834] Qui pourrait nous le dire? Parce que, je vais
16 vous expliquer où je m'en vais.

17 R. Il y aurait... Oui. Il y aurait peut-être Johanne,
18 ma soeur, à faire des recherches, effectivement.

19 Q. [835] O.K. Johanne, votre soeur, on l'a mentionnée
20 à plusieurs reprises, c'est elle qui gérait
21 l'agenda?

22 R. Hum, hum.

23 Q. [836] Elle est toujours parmi nous, elle est
24 toujours vivante?

25 R. Oui oui oui.

1 Q. [837] Bon. D'accord. Parce que ce que je cherche à
2 établir, c'est s'il y a quelqu'un à la Ville de
3 Montréal qui refilait l'information, essayer de
4 cibler peut-être à quel endroit, de façon à ce
5 qu'on puisse faire des vérifications. Vous n'êtes
6 pas en mesure de nous dire ça, vous.

7 R. Non, mais je pourrais faire la recherche, ça il n'y
8 a aucun problème.

9 Q. [838] Alors je demanderais, Madame la Présidente,
10 Monsieur le Commissaire, si l'engagement que le
11 témoin vient de formuler, ou enfin, il se dit
12 volontaire pour faire les recherches, j'aimerais
13 bien s'il pouvait effectivement, en vérifiant
14 auprès des membres de sa famille ou de la personne
15 qui aurait été lever les plans et devis, nous
16 indiquer à quelle adresse, à quel endroit ces plans
17 et devis-là ont été levés, effectivement.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Alors, j'ai bien pris note de la demande faite par
20 maître St-Jean et de l'engagement de monsieur
21 Durocher, alors...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [839] Combien de temps cela vous prendrait-il,
24 Monsieur Durocher?

25 R. Bien, d'ici à mercredi prochain, je devrais être en

1 mesure de remettre les documents.

2 Q. [840] Parfait.

3 Me MARTIN ST-JEAN :

4 Q. [841] Je me risque : est-ce qu'on serait également
5 en mesure, peut-être en vérifiant vos dossiers, de
6 savoir à quelle date ces plans et devis-là
7 auraient, le cas échéant, été levés?

8 R. Exactement.

9 Q. [842] Aussi?

10 R. Oui.

11 Q. [843] Alors, parfait. Alors, si on peut ajouter
12 cela à l'engagement, ça serait apprécié. Merci.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Je proposerais peut-être qu'on cote les deux
15 engagement pris, alors 25E, pour le premier, 25E...
16 Il faudrait...

17 MADAME LA GREFFIÈRE :

18 286. L'endroit et la date des plans et devis.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Je pense que les engagements, ils ont des... une
21 numérotation spéciale. C'est la même... c'est la
22 même numérotation?

23 MADAME LA GREFFIÈRE :

24 C'est la même numérotation, il me semble.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Très bien. Alors 25E-286, et le deuxième 25E-287.

3

4 25E-286 : Fournir l'endroit où M. André Durocher
5 a levé les plans et devis pour les
6 contrats Chabanel et Gouin à la Ville
7 de Montréal

8

9 25E-287 : Fournir la date où M. André Durocher a
10 levé les plans et devis pour les
11 contrats Chabanel et Gouin à la Ville
12 de Montréal

13

14 Me MARTIN ST-JEAN :

15 Q. [844] Merci. Maintenant vous avez mentionné, je ne
16 sais pas si ça portait spécifiquement quant à la
17 Ville de Montréal, mais que pour certains projets
18 d'aqueducs et d'égouts il y avait des
19 spécifications qui rendaient difficile l'ouverture
20 du marché à des entreprises de plus petite taille
21 comme la vôtre. Vous avez mentionné Lecuyer et
22 Tremca, entre autres?

23 R. Exactement.

24 Q. [845] Bon, est-ce que donc, selon ce que je
25 comprends c'est une situation, une problématique

1 qui selon vous se vit également à Montréal?

2 R. À Montréal, effectivement.

3 Q. [846] À Montréal. Ce que je tente d'établir puis de
4 comprendre avec vous, c'est si c'est à dessein que
5 ces entrepreneurs-là ou ces fournisseurs-là sont
6 mentionnés selon vous dans les devis ou s'il y a
7 des spécificités sur le terrain, c'est-à-dire parce
8 qu'un bout du réseau est déjà fait avec une
9 certaine matière et il faut la continuer lorsqu'on
10 rénove. Est-ce que ce que je dois comprendre c'est
11 qu'on pourrait aller à gauche et on va à droite
12 pour écarter des gens ou c'est une, simplement une
13 réalité, une conséquence du fait qu'on a commencé,
14 par exemple, à tuyauter dans un certain secteur
15 avec un produit et qu'il faut continuer avec ce
16 produit-là?

17 R. Non, absolument pas, ça n'a pas d'importance de
18 toute façon. Que de continuer avec le produit qui
19 est déjà là.

20 Q. [847] Ça n'a pas d'importance?

21 R. Ça n'a aucun changement.

22 Q. [848] Alors on peut mettre n'importe quoi à
23 n'importe quel endroit?

24 R. Pas n'importe quoi, mais en équivalent
25 effectivement c'est une chose qui est faisable,

1 autant les regards, que les puisards, que n'importe
2 quoi.

3 Q. [849] O.K. Quand on parle de Lecuyer?

4 R. Oui.

5 Q. [850] Qu'est-ce que c'est Lecuyer, qu'est-ce qu'il
6 fournisse eux?

7 R. Lecuyer c'est un fabricant de regards et de
8 puisards.

9 Q. [851] O.K. Et si je comprends bien ce que vous nous
10 dites c'est que dans les devis très souvent on
11 demande spécifiquement des regards Lecuyer?

12 R. Exactement.

13 Q. [852] Et qu'il n'y a pas d'équivalent qui apparaît
14 dans les...

15 R. Exactement.

16 Q. [853] O.K. Et Tremca, on a vu d'autres témoignages,
17 Tremca c'est des conduites de béton armé?

18 R. Exactement.

19 Q. [854] O.K. Et si je comprends bien ce que vous nous
20 dites c'est qu'encore là lorsque la Ville demande
21 du Tremca, elle ne demande aucun ou ne permet aucun
22 équivalent?

23 R. Exactement.

24 Q. [855] Est-ce que d'autres méthodes de travail
25 peuvent être suggérées au choix de l'entrepreneur

1 dans certains devis?

2 R. Ça je ne pourrais pas vous dire à Montréal, mais
3 nous autres effectivement sur la rive-nord, oui.

4 Q. [856] O.K. En matière d'égout et de conduite, dans
5 combien de dossiers vous avez fait des soumissions?

6 R. À Montréal?

7 Q. [857] Oui?

8 R. En vingt ans, peut-être une...

9 Q. [858] Mais disons de deux mille (2000) à deux mille
10 neuf (2009)?

11 R. De deux mille (2000) à deux mille neuf (2009), une
12 dizaine.

13 Q. [859] Une dizaine?

14 R. Oui.

15 Q. [860] Et c'était des contrats de quelle valeur
16 environ?

17 R. Bien ma dernière soumission que j'ai rentré c'est
18 neuf millions (9 M\$), on peut regarder entre un
19 million (1 M\$) et neuf millions (9 M\$).

20 Q. [861] Celle de neuf millions (9 M\$) dont vous
21 parlez c'est celle sur le boulevard Gouin?

22 R. Exactement.

23 Q. [862] O.K. Très bien. Je vous remercie, Monsieur,
24 je n'ai pas d'autres questions.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

2 Q. [863] Écoutez, tout à l'heure vous avez dit que
3 vous avez été appelé par invitation pour faire un
4 contrat à Montréal, c'est ça, c'est un contrat en
5 bas de cent mille (100 000 \$), entre trente et cent
6 mille (30 000 \$ -100 000 \$), c'est ça?

7 R. Exactement.

8 Q. [864] Comment ça se fait que c'est vous qu'on a
9 invité?

10 R. C'est qu'Éric Lavoie était mon ancien ingénieur
11 pour Excavations Panthère, il a fait la demande
12 pour être ingénieur à la Ville de Montréal.
13 Effectivement sa demande est acceptée. Puis dans la
14 circonstance effectivement qu'il y avait, les
15 entrepreneurs étaient débordés, il a suggéré
16 effectivement Excavations Panthère. Puis c'est nous
17 qui avons eu le fameux appel d'offres sur
18 invitation.

19 Q. [865] Donc on se fait inviter pour un appel même si
20 c'est en bas de cent mille (100 000 \$),
21 essentiellement parce qu'on connaît les gens qui
22 sont?

23 R. Effectivement, jamais je n'aurai été invité.
24 Jamais, jamais.

25 Q. [866] Il n'y a pas de processus où on envoie notre

1 nom puis quelqu'un analyse notre candidature puis
2 éventuellement on nous appelle, c'est
3 essentiellement par contact qu'on se retrouve dans
4 des appels sur invitation?

5 R. Exactement.

6 Q. [867] Est-ce que vous savez s'il existe une petite
7 gamique de contact comme ça pour avoir les appels
8 sur invitation?

9 R. Bien moi je pense que oui, parce que là déjà là que
10 les entrepreneurs étaient débordés, la fameuse
11 appel d'offres était urgente, était faite, il
12 fallait la faire la semaine d'après de l'ouverture.
13 Mais c'était la seule fois à la Ville de Montréal.

14 Q. [868] Vous n'avez pas essayé d'établir d'autres
15 contacts avec des ingénieurs de la Ville de
16 Montréal pour avoir d'autres contrats sur
17 invitation, même s'ils sont en bas de cent mille
18 (100 000 \$), vous n'avez pas tenté de faire?

19 R. Non, parce qu'il était sanctionné.

20 Q. [869] Vous êtes sanctionné si vous essayez de?

21 R. Éric Lavoie en question a été réprimandé d'avoir
22 invité un entrepreneur de la rive-nord.

23 Q. [870] Ah, oui, de vous avoir invité vous?

24 R. Oui.

25 Q. [871] Il a été réprimandé par la Ville?

1 R. Oui.

2 Q. [872] Parce qu'il n'a pas fait affaire avec les
3 entrepreneurs habituels que la Ville faisait
4 affaire...

5 R. Exactement.

6 Q. [873] ... au niveau des invitations, c'est ça?

7 R. Exactement.

8 Me MARTIN ST-JEAN :

9 Q. [874] Je croyais avoir terminé, mais j'ai peut-être
10 une question ou deux de plus. Alors, monsieur
11 Lavoie aurait été réprimandé par qui?

12 R. Aucune idée.

13 Q. [875] Comment vous savez qu'il a été réprimandé?

14 R. Parce que c'est monsieur Éric Lavoie qui m'a
15 contacté pour me dire exactement ce qui s'en était
16 passé.

17 Q. [876] O.K. Et monsieur Éric Lavoie qui est votre
18 ex-ingénieur?

19 R. Exactement.

20 Q. [877] Vous n'êtes toujours pas en mesure de me dire
21 à quel endroit il travaille...

22 R. Non, absolument pas.

23 Q. [878] ... et qui serait son supérieur?

24 R. Absolument pas.

25 Q. [879] Est-ce que c'est monsieur Éric Lavoie lui-

1 même qui vous a invité?

2 R. Oui.

3 Q. [880] Cette invitation-là s'est faite par écrit?

4 R. Effectivement.

5 Q. [881] Alors, je vais vous demander... en fait, je
6 ne vous demanderai pas mais je vais demander aux
7 Commissaires, à Madame la Présidente, comme
8 engagement, de nous... je pense qu'il serait
9 intéressant de voir cette lettre-là, de monsieur
10 Lavoie, qui aurait été communiquée à monsieur pour
11 ce qui est de l'invitation dont il nous parle.
12 Par la suite, vous avez obtenu le contrat?

13 R. Oui.

14 Q. [882] Alors, bon, on pourrait prendre donc cet
15 engagement-là, qui serait donc l'engagement
16 25E-288.

17

18 25E-288 : Engagement du témoin André Durocher à
19 fournir la lettre de M. Lavoie
20 concernant l'invitation.

21

22 Vous avez obtenu le contrat?

23 R. Oui.

24 Q. [883] Vous avez obtenu une lettre... un ordre de
25 débiter les travaux?

1 R. Exactement.

2 Q. [884] De qui venait cet ordre de débiter les
3 travaux?

4 R. Je ne pourrais pas vous dire.

5 Q. [885] L'ordre de débiter les travaux, vous a été
6 transmis, communiqué par écrit?

7 R. Oui, par écrit.

8 Me MARTIN ST-JEAN :

9 Je vous demanderais, Madame la Présidente, s'il
10 était possible de prendre l'engagement de nous
11 communiquer la lettre ou l'ordre de débiter les
12 travaux, qui serait donc l'engagement 25E-289.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [886] Je veux m'assurer d'une chose. Compte tenu
15 que vous êtes... que la compagnie est...

16 R. Est fermée, mais j'ai encore tout le...

17 Q. [887] Oui?

18 R. Oui, effectivement.

19 Q. [888] Parfait.

20

21 25E-289 : Engagement du témoin André Durocher à
22 fournir l'ordre de débiter les
23 travaux.

24

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Q. [889] Et à quel moment vous avez été informé que
3 monsieur Lavoie avait été réprimandé?

4 R. Je dirais à peu près un mois après avoir terminé
5 les travaux.

6 Q. [890] Et ces travaux-là se sont faits à quel
7 moment?

8 R. C'est en automne, je crois.

9 Q. [891] Automne?

10 R. Je ne sais pas quelle année, là, mais,
11 effectivement...

12 Q. [892] Ça c'est ceux dont on parle vers la deuxième
13 partie des années deux mille (2000)? On parlait...

14 R. Exactement.

15 Q. [893] ... de deux mille six (2006), deux mille sept
16 (2007), deux mille huit (2008)?

17 R. Exactement.

18 Q. [894] O.K. Et est-ce que vous lui avez parlé, à
19 monsieur Lavoie, lui dire : « Bien, qu'est-ce que
20 tu veux dire, parce que je suis un entrepreneur de
21 la Rive-Nord »?

22 R. Ah! lui, il le savait.

23 Q. [895] Lui, il le savait?

24 R. Exactement.

25 Q. [896] Et vous aussi, à ce moment-là, quand...

1 R. Exactement.

2 Q. [897] C'était sur invitation, vous souvenez-vous
3 qui étaient les deux autres entrepreneurs invités?

4 R. Non, absolument pas.

5 Q. [898] Est-ce que c'est de l'information que vous
6 avez déjà eue?

7 R. De qui étaient...

8 Q. [899] Qui étaient les autres invités à
9 soumissionner?

10 R. Absolument pas. Absolument pas.

11 Q. [900] O.K. Donc, la correspondance... il n'y a pas
12 de documents, dans votre dossier, qui nous
13 permettrait de savoir qui étaient les deux
14 soumissionnaires invités?

15 R. Non. Non. Absolument pas.

16 Q. [901] Mais on pourra voir, de la correspondance que
17 vous nous communiquerez, quel était le projet en
18 question et quel était le numéro de soumission
19 et...

20 R. Exactement.

21 Q. [902] D'accord. Alors, voilà, c'est tout pour le
22 moment. Merci.

23 R. Merci.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [903] Parlant toujours de cet appel sur invitation,

1 ça ressemble à quoi la documentation que vous
2 recevez pour un appel sur invitation? Est-ce que
3 c'est aussi volumineux qu'un appel d'offres public?

4 R. Non, non, non, absolument pas. C'est un coup de
5 téléphone que j'ai eu, j'étais intéressé,
6 effectivement, à soumissionner sur invitation.
7 Puis, moi, j'ai dit, oui, puis il m'a envoyé les
8 plans et devis pour monter la soumission puis la
9 déposer.

10 Q. [904] Et puis la soumission, le document que vous
11 déposez, c'est un document qui est d'une facture un
12 peu plus légère ou au sens qu'elle est moins...

13 R. Non, non, non, de la même façon qu'on bordereau de
14 soumission.

15 Q. [905] Sur un autre sujet complètement.

16 R. Oui.

17 Q. [906] Vous connaissez des firmes de génie civil,
18 vous avez peut-être remarqué, comme vous l'avez
19 souligné d'ailleurs, que certaines d'entre elles
20 s'associent ensemble, créent des consortiums...

21 R. Oui.

22 Q. [907] ... et vont déposer des soumissions. Au
23 niveau des entrepreneurs, vous, est-ce que vous
24 avez déjà fait une forme de partenariat avec un
25 autre entrepreneur pour soumissionner dans un

1 contrat ou vous êtes toujours allé seul?

2 R. Moi, je suis tout le temps allé seul.

3 Q. [908] Est-ce que vous avez vu des entrepreneurs
4 s'associer en partenariat pour soumissionner dans
5 un contrat?

6 R. Oui, tout dépend de l'envergure du contrat. Si on
7 parle d'un contrat de trente, quarante millions
8 (30/40 M\$), il va y avoir deux entrepreneurs en
9 « joint venture », effectivement, qui vont
10 soumissionner le contrat.

11 Q. [909] Et vous avez vu ça dans des contrats où
12 vous...

13 R. Pas dans mes contrats à moi, là.

14 Q. [910] Pas dans vos contrats à vous.

15 R. Absolument pas.

16 Q. [911] Mais vous avez parlé à des entrepreneurs qui,
17 parfois, font des partenariats entre eux pour
18 soumissionner?

19 R. Exactement.

20 Q. [912] Ces entrepreneurs-là, lorsqu'ils font un
21 partenariat, est-ce qu'ils vous ont dit que c'est
22 un partenariat au sens, là, réel, c'est-à-dire
23 chacun à son domaine de travail, ou bien c'est un
24 partenariat où un en fait un peu plus de temps en
25 temps, l'autre, dans un autre contrat, il en fait

1 peu moins?

2 R. Non, non, non, c'est parce qu'il y a une question
3 d'expérience...

4 Q. [913] D'expertise.

5 R. ... puis une question de domaine. Si je regarde au
6 coin de la 640, l'autoroute 15 à Boisbriand, on
7 voit deux entrepreneurs ensemble, Demix et EBC
8 Québec. Les Entreprises EBC. Un a son domaine,
9 l'autre a le béton.

10 Q. [914] C'est bien. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que, suite à ces questions-là, ça a suscité
13 des demandes de d'autres avocats de poser des
14 questions? Maître Rochefort, c'est complet?

15 Me DANIEL ROCHEFORT :

16 Complet.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Alors, est-ce que nous sommes prêts
19 maintenant à faire la portion non-publication?

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Oui, c'est exact, on serait rendu à cette portion-
22 là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Alors, j'ai compris qu'on doit suspendre
25 quelques minutes pour être capable de faire en

1 sorte que la régie s'ajuste. Maître Gallant,
2 vous...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Donc, je comprends que si ma consoeur, maître Roy,
5 commence, la requête va avoir lieu demain matin,
6 là, il est quatre heures moins quart (3 h 45).
7 Alors, je vais revenir devant vous demain matin,
8 Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Alors, Maître Girard, demain matin?

11 Parfait. Alors, nous allons suspendre juste
12 quelques minutes pour donner le temps à la régie de
13 passer en mode non-publication.

14

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION

19

20

21

1 ~~SERMENT D'OFFICE~~

2

3 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et JEAN LAROSE,
4 sténographes officiels, certifions sous notre
5 serment d'office que les pages qui précèdent sont
6 et contiennent la transcription fidèle et exacte
7 des notes recueillies au moyen de l'enregistrement
8 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
9 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
10 tout, conformément à la Loi.

11 Et nous avons signé,

12

13

14

15

16 ODETTE GAGNON

17

18

19

20

21 JEAN LAROSE

22